

PROJET DE PARC EOLIEN SAINT-CYPRIEN A SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

Les requêtes de l'audience publique

Cote	Requête
CR3.1	M. Alain Arréal
CR3.2	M ^{me} Jocelyne Arréal
CR3.3	M ^{me} Christine Arréal
CR3.4	M. Charles Bisson
CR3.5	M. Stéphane Trudelle
CR3.6	M ^{me} Marilou Paquette
CR3.7	M. Jacques Boyer
CR3.8	M. Frédéric Boire M. Jean-François Boire M. Charles L'Écuyer M. Denis L'Écuyer M. Serge Lefebvre M. Normand Lefebvre M. Étienne Hébert M. Réal Hébert M. André Hébert M. Jean-François Bouchard M. Roger Lefebvre M. Sylvain Lefebvre
CR3.9	M ^{me} Nathalie Boucher
CR3.10	M ^{me} Mariette Brouillard
CR3.11	M. Maurice Boissy
CR3.12	M ^{me} Sophie Boissy
CR3.13	M ^{me} Stéphanie Boissy
CR3.14	M. Pierre Couture

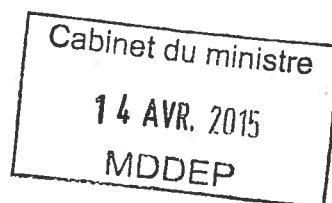
Cote	Requête
CR3.15	M ^{me} Sylviane Soulaine Couture
CR3.16	M ^{me} Andrée Dami
CR3.17	M. Donald Demers M ^{me} Ghislaine Demers M. Stéphane Demers M ^{me} Isabelle Demers
CR3.18	M. Serge Desbois
CR3.19	M ^{me} Carole Doucet
CR3.20	M. Michel Dubé
CR3.21	M ^{me} Sandrine Duprez
CR3.22	M. Gérard Dutil
CR3.23	M. François Duveau
CR3.24	M. Jean-Louis Fleury
CR3.25	M ^{me} Mona Fortin
CR3.26	M. Jacques Sorel
CR3.27	M. Gaétan Fortin
CR3.28	M. Serge Grégoire M. Alain Grégoire M. Éric Grégoire M. Mario Janelle M ^{me} Myriam Gachet M. Paul Gachet M. Claude Gachet M. Vincent Grégoire
CR3.29	M ^{me} Louise Gagnon
CR3.30	M. Jean-Pierre Gamache
CR3.31	M ^{me} Raymonde Gamache Poissant
CR3.32	M. Réal Guidon
CR3.33	M ^{me} Monique Gamache
CR3.34	M ^{me} Carmen Labelle

Cote	Requête
CR3.35	M ^{me} Suzanne Labrèque
CR3.36	M. Yvon Roy
CR3.37	Le Vent Tourne M ^{mes} Brigitte Schoemans et Joane McDermott
CR3.38	M ^{me} Brigitte Schoemans
CR3.39	M ^{me} Joane McDermott
CR3.40	M. Jean Onesti
CR3.41	MM. Gérard Larocque et Jean-Paul Gendron
CR3.42	M ^{me} Lucie Lefebvre
CR3.43	M. Francis Lefebvre-Laporte
CR3.44	M ^{me} Sylvie Marceau
CR3.45	M. Maxime Morin
CR3.46	MRC du Haut-Richelieu M. Michel Fecteau, préfet
CR3.47	Municipalité de Lacolle M ^{me} Marielle Fabre, adjointe au directeur général
CR3.48	Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle M. Daniel Striletsky, directeur général
CR3.49	Municipalité Saint-Jacques-le-Mineur M ^{me} Lise Trottier, mairesse
CR3.50	Parc Régional St-Bernard M. Ronald Bernier
CR3.51	M ^{me} Huguette Parent
CR3.52	M. Pierre Pellerin
CR3.53	M ^{me} Anne Pinsonneault et M. René Lapierre
CR3.54	M. Yannick Poussard et M ^{me} Anik Desormeaux
	M ^{me} Josiane Poussard et M. Philippe Perrier
	M ^{me} Madeleine Poussard et M. Michel Poussard
CR3.55	M ^{me} Nicole Provencher

Cote	Requête
CR3.56	M. Jean Morin
CR3.57	Québec solidaire Huntingdon (QsH) M ^{me} Carmen Labelle
CR3.58	M ^{me} Pascale Richard
CR3.59	M. Werner Van Hyfte
CR3.60	M. Daniel Reid
CR3.61	M. Maurice-Martial Robichaud
CR3.62	M ^{me} TanySchultz a
CR3.63	M. Louis Siouville
CR3.64	M ^{me} Pauline Tidbury
CR3.65	M ^{me} Astrid Tetteroo
CR3.66	M. Wim Ammerlaan
CR3.67	Les incontournables de la frontière
	M ^{me} Astrid Tetteroo
	M. Wim Ammerlaan
	M. Benoît Masson
	M ^{me} Bellerose Line
	M. Benjamin Masson
	M. Jean Marisseau
	M ^{me} Monique Poupart
	M ^{me} Maude Marisseau
	M. Martin Riel
	M ^{me} Monia Martineau
	M ^{me} Stéphanie Gervais
	M ^{me} Francine Caron
	M. Christian Verstricht
	M. Willy Verstricht
	M ^{me} Lucie Bombardier
	M. Alexandre Racine
	M ^{me} Claire Hamelin
	M. Herman
	M. Achille Duquette
	M. Donais Michel

Cote	Requête
CR3.68	M ^{me} Marielle Turmel
CR3.69	Union des producteurs agricoles-Montérégie M. Christian St-Jacques, président
CR3.70	M ^{me} Lise Vallières
CR3.71	M. André Van Hyfte
CR3.72	M ^{me} Nicole Van Hyfte
CR3.73	M. Stephane Verstricht
CR3.74	M. Barry Walsh
CR3.75	M ^{me} Pamela Mercer-Walsh
CR3.76	Énergie durables Kahanawà:ke inc. M. John Bud Morris, président

Saint-Bernard de lacolle



10 avril 2015

Cabinet du ministre

Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs.

Édifice Marie-Guyart 30^e étage
675 boulevard René Levesque Est
Québec G1R 5V7

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.1

6211-24-075

Objet: Demande d'audience publique pour le projet de parc éolien de Saint-Cyprien de Napierville

Monsieur le ministre,

Je suis résident de Saint-Bernard de Lacolle depuis bientôt 35 ans. Je suis contre le projet éolien de KSE à Saint-Cyprien de Napierville. Notre région que l'on surnomme "les jardins du Québec" fait partie des meilleures terres agricole du Québec catégorie 2. Il reste au Québec que 1,8% de terre arables, une ressource rappelons-le non renouvelables.

Le conseil de Saint-Cyprien à mandaté la firme groupe FBE Bernard experts d'ingénieur agronome pour une étude d'impact du projet sur l'agriculture. Leur avis préliminaire est que le projet aura comme effet d'implanter plus d'une dizaine d'obstacles permanents (8 éolienne, 1 poste de transfert, nouveaux chemins d'accès dont certain qui coupent à travers les champs) répartis dans une zone d'environ 500ha sur les six exploitations de même que l'homogénéité de la communauté dans laquelle il serait implanté (critère 6) et quand raison du potentiel élevé du sol qui serait perdu dans ce projet en raison des activités de culture intensives qui y sont déjà pratiqués et en raison de l'homogénéité des exploitations agricoles visées. Il est raisonnable de croire que des sites appropriés existent pour réaliser ce projet sur des sols de moins bon potentiel agricole, qui sont cultivés moins intensivement sur des exploitations agricoles moins homogènes que celles visées par ce projet (critère 5) critère 1 à 8 de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricole. À la suite de cet avis préliminaire le conseil de Saint-Cyprien à jugé qu'il était inutile de demander un rapport agronomique complet jugeant les coûts trop onéreux.

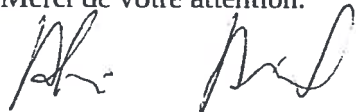
Je crois plutôt que le maire de Saint-Cyprien qui est en conflit d'intérêt, puisqu'il aurait 2 éoliennes sur ses terres n'approuvait pas le résultat de l'avis des agronomes.

Un tel projet aurait des répercussions environnementale destruction de nos paysages et de nos terres

agricole, pollution visuelle, contamination des sols par le béton, risque de contamination de la nappe phréatique, la mort de milliers d'oiseaux migrateurs ainsi que celle de chauve-souris.

Pres de 80% de notre territoire est inoccupé, dont une bonne partie est infertile alors, pourquoi le gouvernement s'obstine à installer les machines industrielles sur nos meilleures terres agricoles et de plus en zone habitée.

Merci de votre attention.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Arréal', written in a cursive style.

Alain Arréal

St-Bernard de lacolle Qc

Saint-Bernard de Lacolle

6211-24-075

10 avril 2015

Cabinet du ministre

Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs.

Édifice Marie-Guyart 30^e étage
675 boulevard René Levesque Est
Québec G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique pour le projet de parc éolien de Saint-Cyprien de Napierville

Monsieur le ministre,

Je suis résidente de Saint-Bernard-de-Lacolle municipalité qui sera la plus touchée par le projet éolien de Saint-Cyprien. Ces éoliennes seraient installées sur de bonnes terres agricoles et à proximité de nombreuses résidences. Les impacts négatifs directs de ce projet sur nos communautés sont évidents.

De plus c'est tout le Québec qui devra assumer les coûts astronomiques d'une énergie dont nous n'avons absolument pas besoin étant donné que nous sommes en surplus pour encore bien des années.

Ma résidence se situerait face au projet à environ 1 kilomètre de distance. Je tiens à la qualité de vie de mon milieu et je redoute que la présence d'éoliennes l'affecte par le bruit. La destruction de mes paysages et les nuisances de toutes natures.

Qui voudrait d'une nouvelle maison à proximité d'un futur parc éolien? Quel prix seriez-vous prêt à mettre sur une telle maison? Toute nuisance a un impact réel sur le prix du marché et ceci malgré tout ce que les promoteurs de l'éolien veulent bien nous faire croire. Nombreux sont les citoyens riverains du projet qui sont à la retraite, donc un revenu fixe sans possibilités de compenser la perte de valeur de leur bien immobilier.

Ayant assisté au bapême de St-Valentin en 2011, j'ai grandement apprécié l'intervention du pédiatre américain Nina Pierpont qui a publié un livre consacré au "Wind turbine syndrome" où elle décrit les symptômes dont sont victimes les riverains de parc éolien. Le gouvernement et l'industrie éolienne refusent de reconnaître ces symptômes, tout comme l'industrie du tabac qui a refusé de reconnaître

pendant des décennies que l'usage du tabac était cancérigène comme ce fut le cas pour l'amiante.

Je déplore que pour le bénéfice d'un maire en conflit d'intérêt (soit 2 éoliennes sur ses terres) et de trois propriétaires terriens, toute une population environnante subiront un deuxième bape en 4 ans.

Le rapport du bape en 2011 à St-Valentin estimait que les avantages étaient inférieures aux désavantages et aux risques encourus par un telle projet. La commission à aussi constaté qu'il y avait absence d'acceptabilité sociale. Pourquoi serait ce différent pour le projet de Saint-Cyprien puisqu'une courte distance de cinq à six kilomètres sépare ces deux municipalité. Ce sont les même citoyens qui en 2011 se sont majoritairement prononcé contre le projet de St-Valentin.

Merci de votre attention.



Jocelyne Arréal

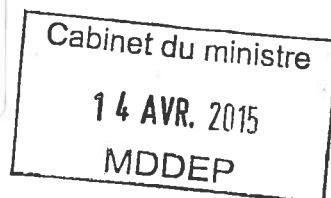
St-Bernard-de-Lacolle Qc

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.3

6211-24-075

Saint-Valentin



10 avril 2015

Cabinet du ministre
Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs.
Édifice Marie-Guyart 30^e étage
675 boulevard René Levesque Est
Québec G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique pour le projet de parc éolien de Saint-Cyprien de Napierville

Monsieur le ministre,

Je vous écris aujourd'hui pour vous dire que je suis contre le projet éolien de Saint-Cyprien. Sachant que la région de Saint-Cyprien et de Saint-Valentin est un corridor migratoire de milliers de bernaches, d'oies blanches et de canards le ministère d'environnement du Canada estime que la région accueillerait annuellement près de 100 000 oiseaux. Ce constat l'a amené à craindre une surmortalité d'oie blanche dû au projet durant les migrations parlant même d'une possible hécatombe durant certaines périodes (bape St-Valentin page 37).

Une étude récente de la société espagnole d'ornithologie (seo/ birdlife) révèle que les éoliennes tuent en Espagne en moyenne de 6 à 18 millions d'oiseaux et de chauve-souris. Quand au chauve-souris elle s sont attirées par les vibrations émises par les éoliennes cela n'a pas encore été prouvé mais leurs cadavres sont la pour dire que le problème est grave. Cet animal en été, mange environ 30% de son poids en insectes au cours d'une seule nuit.

La proximité de l'éolienne numéro 1 m'inquiète étant situé près d'un boisé n'affectera telle pas L faune, ainsi que l'habitat naturel de milliers d'oiseaux?

Hausse des tarif d'hydro québec avril 2015 2,9% si la régie de l'énergie à donné le feu vert à cette hausse c'est en grande partie pour permettre à hydro québec de compenser le coût de l'énergie éolienne. Il en coûtera 695 millions de dollars par an pour produire de l'énergie éolienne dont le québec n'a pas besoin (institut économique de Montréal 17 juin 2013) en plus de le revendre à prix moins élevé que le coût de production.

Pourquoi le gouvernement force hydro québec à lancer de nouvelle appel d'offre pour l'achat d'électricité dont elle n'a pas besoin?

Bien à vous


Christine Arréal

St-valentin Qc

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.4

6211-24-075

6 avril 2015



Cabinet du ministre

Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques

Objet : Projet éoliennes Énergies durables Kahnawà:ke, St-Cyprien- de- Napierville. Demande d'audience publique.

Monsieur le Ministre,

Lors de la rencontre d'informations sur le sujet cité ci-dessus, au centre communautaire de Napierville, le 31 mars 2015, c'est avec joie que j'ai constaté le très fort mécontentement de la population de plusieurs municipalités contre ce projet.

Je demande donc une audience publique concernant ce projet fort controversé. Voici quelques raisons de ma demande d'audience et il y en a plusieurs autres dont probablement d'autres lettres feront mention.

- Plusieurs impacts visuels et agricoles ont été négligés selon des dires et preuves apportés lors de la séance d'informations.
- Éoliennes de 144m de hauteur, pratiquement la hauteur de la Place Ville-Marie.
- Impacts néfastes à prévoir pour plusieurs espèces d'oiseaux, dont quatre taxons de chauves-souris, espèce en voie de disparition.
- Impact fort négatif sur la valeurs de plusieurs propriétés.
- Impacts néfastes du transport lourd sur des chemins ruraux déjà fragiles.
- Et que dire du fait que les populations impliquées ne veulent tout simplement de ce projet chez eux?
- Projet coûteux pour l'ensemble de la population.

Pour toutes ces raisons et j'en passe, je demande une audience publique sur ce projet qui, je l'espère de tout cœur, sera annulé par votre décision et celle du Bape.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Charles Bisson".

Charles Bisson

St-Bernard-de-Lacolle, Qc .

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.5

6211-24-075

Le vendredi 3 avril 2015

Cabinet du Ministre MDDELCC
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675 Bl René-Lévesque Est
Québec (Qc) G1R 5V7



Objet : Demande d'audience publique

Monsieur le Ministre,


Par la présente, je demande une audience publique sur le projet fort controversé des éoliennes que l'entreprise Énergies Durables Kanhnawà:ke veut implanter à St-Cyprien-de-Napierville.

Depuis maintenant cinq ans, les citoyens de St-Cyprien et des villages avoisinants se battent contre ce projet qui, à nos yeux, ne fait aucun sens vu les troubles qu'il apportera.

Lors de la soirée d'information du BAPE le 31 mars dernier à Napierville, nous avons appris que plusieurs impacts avait été négligés dans l'étude d'impact (des résidences manquantes n'apparaissant pas sur les évaluations de zone de bruit, village non consulté, des images prises il y a longtemps ne reflétant plus la réalité, ...et j'en passe).

Ces éoliennes estimées à la hauteur de la Place Ville Marie en milieu agricole ne passeront pas inaperçu et viendront détruire notre paysage.

Des impacts néfastes sur des populations de chauves-souris, espèce en voie de disparition, et sur la santé globale des citoyens viennent s'ajouter aux raisons pour lesquelles je crois fortement qu'une audience publique s'impose. De mon humble opinion, je ne crois pas en la sincérité du promoteur de ce projet. Je vous demande, du plus profond de mon cœur, Monsieur le Ministre, de dire NON à ce projet et joint ma voix aux nombreuses lettres qui vous seront envoyées pour demander cette audience publique afin de faire la lumière sur ce projet. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations les plus sincères.


Stéphane Trudelle

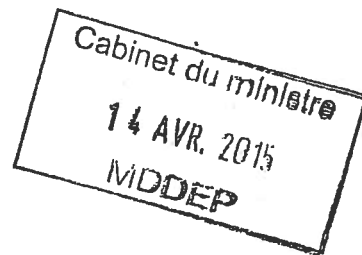
St-Bernard-de-Lacolle (Qc)

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.6

6211-24-075

Le 6 avril 2015



Cabinet du Ministre

MDDELCC

Objet : Demande d'audience publique, projet d'éoliennes, Cie Énergies durables
Kanhawà :ke, St-Cyprien-de-Napierville.

Monsieur le Ministre,

Une demande d'audience publique s'impose pour le projet fort controversé ci-haut mentionné. Une forte majorité des populations concernées se sont prononcées et se prononcent encore carrément contre ce projet. Voilà déjà cinq ans qu'on refuse ce projet. Assez, c'est assez.

En plus, lors de la soirée d'informations du 31 mars 2015 à Napierville, on a appris que plusieurs impacts autant environnementaux qu'agricoles avaient été négligés. Aussi, manque de consultation flagrant selon les dires d'élus(es) présents.

Et que dire de la hauteur de ces éoliennes qui sera de 144 m, hauteur digne d'édifices de la Métropole.....en milieu agricole?

En plus, quatre taxons de chauves-souris (espèce en voie de disparition) et autres espèces fortement menacées. Aussi, des coûts supplémentaires pour l'ensemble de la population. Monsieur le Ministre, je vous demande de dire NON à ce projet plus dévastateur que profitable pour l'ensemble de notre région agricole. J'ose croire que plusieurs autres raisons de s'opposer à ce projet apparaîtront dans d'autres lettres. Il y en a beaucoup. Je demande donc une audience publique ou abolition de ce projet.

Veuillez agréer, M. le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Nom MARILYN PACQUETTE Sig: 

Adresse

Ville, code postal : St-Bernard de Lacolle

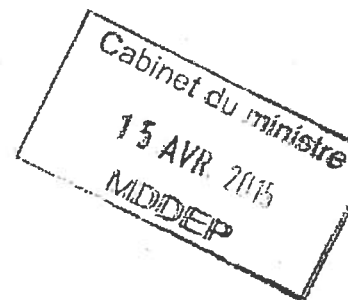
318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.7

6211-24-075

St-Bernard-de-Lacolle, 10 avril 2015



Objet : Demande d'audience publique sur le projet de parc éolien St-Cyprien à
St-Cyprien-de-Napierville

De : Jacques Boyer

St-Bernard-de-Lacolle, Qc.

Monsieur le ministre,

Le 31 mars dernier s'est tenue une longue soirée d'information (presque 5 heures) sur le projet de parc éolien de St-Cyprien à laquelle ont assisté près de 300 personnes. La totalité des interventions ont porté sur les nombreuses préoccupations de la population concernant les impacts négatifs que ce projet aurait sur l'environnement : impact sur la santé des résidents riverains, impacts sur le paysage et la valeur marchande des résidences, impacts sur les terres et les activités agricoles, et d'autres.

Donc, je vous demande par la présente que soit tenue une audience publique du BAPE sur ce projet.

Merci.

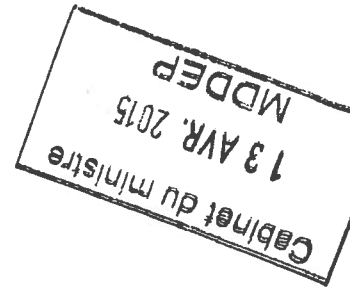
Respectueusement,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Boyer".

Jacques Boyer

Le 8 avril 2015

6211-24-075



Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique pour le projet de parc éolien Saint-Cyprien

Mesdames,
Messieurs,

Par la présente, nous, les agriculteurs hôtes et participants du projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville, désirons faire une demande d'audience publique pour le projet cité en objet.

Depuis que le projet de parc éolien a vu le jour, plusieurs informations erronées circulent dans la population. Par exemple, plusieurs croient que les pertes de terres agricoles reliées à ce projet pourraient être beaucoup plus grandes qu'en réalité. Cela a pour effet d'influencer de façon négative l'opinion des gens à ce sujet. Nous croyons donc qu'une audience publique permettrait à la population d'avoir des informations exactes.

Vous trouverez ci-joint le nom et les coordonnées des participants au projet.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous vous prions de bien vouloir recevoir nos salutations distinguées.

Frédéric Boire

Jean-François Boire

Charles L'Ecuyer

Denis L'Ecuyer

Serge Lefebvre

Normand Lefebvre

Étienne Hébert

Réal Hébert

André Hébert

Jean-François Bouchard

Roger Lefebvre

Sylvain Lefebvre

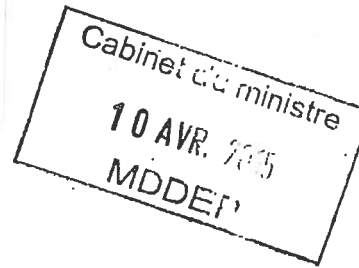
A series of handwritten signatures in black ink, each written over a horizontal line. The signatures correspond to the names listed on the left: Frédéric Boire, Jean-François Boire, Charles L'Ecuyer, Denis L'Ecuyer, Serge Lefebvre, Normand Lefebvre, Étienne Hébert, Réal Hébert, André Hébert, Jean-François Bouchard, Roger Lefebvre, and Sylvain Lefebvre.

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.9

6211-24-075



Le 1er Avril 2015

Saint-Jacques-Le-Mineur

Au Ministre de Développement Durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Demande d'audience publique pour le Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur le Ministre,

J'étais présente lors de la présentation du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc. le 31 mars dernier, à Napierville, au centre communautaire. J'appuie mes voisins de Saint-Cyprien-de-Napierville qui sont contre ce projet. Il devrait y avoir des audiences publiques pour ce projet pour les raisons suivantes.

D'abord, un des principaux points que je reproche au promoteur, c'est de n'avoir pas fait ses devoirs au niveau de l'acceptabilité sociale. Cela m'est apparu clair qu'il n'a pas su prendre le temps de visiter, d'informer, d'écouter et d'ajuster son projet aux préoccupations de tous les citoyens et des municipalités concernées, je pense entre autres à la municipalité de Lacolle. Le maire avait visiblement beaucoup d'interrogations, qui n'ont pas été éclaircies lors de cette rencontre. Trop de questions sont restées sans réponses, ou avec des réponses évasives.

De plus, je serai toujours contre les projets éoliens sur les terres agricoles du Québec, nous devons en tant que collectivité protéger les activités agricoles, même si, dans ce projet le promoteur a fait beaucoup d'effort et c'est remarquable. C'est un projet de trop sur les meilleures terres agricoles du Québec! Ma crainte est de voir des promoteurs moins consciencieux arriver avec d'autres projets en terres agricoles. Car la tactique maintenant, c'est de présenter des petits projets, pour les faire accepter par la communauté, mais au bout du compte c'est toujours des hectares de terres arables que le Québec perd à chaque fois.

Finalement, en tant que cliente d'Hydro-Québec, je me demande la pertinence d'un tel projet, surtout aujourd'hui avec la hausse des coûts de mon électricité. Pourquoi devrais-je absorber les déficits des projets éoliens? Beaucoup de questions sont restées sans réponses, lors de la rencontre, parce qu'elles étaient adressées à Hydro-Québec. Les citoyens doivent avoir des réponses à leurs questions, l'impact de ce projet sur leur vie, leur environnement et leur qualité de vie mérite de prendre le temps de tenir des audiences du BAPE.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations les plus distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nathalie Boucher".

Nathalie Boucher

Saint-Jacques-Le Mineur, Québec

318

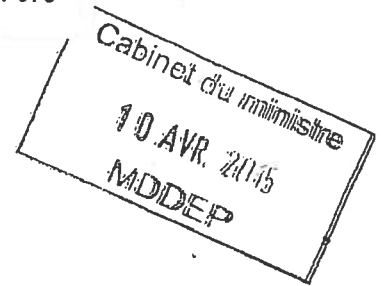
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.10

6211-24-075

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques

Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



A qui de droit,

Je me nomme Mariette Brouillard, résidente de St-Valentin. Je vous demande une audience publique concernant la demande d'installation d'un parc d'éoliennes à St-Cyprien de Napierville.

Pour les raisons suivantes : sur nos belles terres agricoles (il nous reste qu' à peine 2% cultivable au Québec) . Il me semble que certainement vous êtes au courant de cette situation.

En plus de la **non acceptabilité sociale** qui se fait sentir comme en 2010 dans notre municipalité.

La baisse probable de nos propriétés... et pour plus encore...

Je crois sincèrement qu'une audience publique serait très bien reçue!

En espérant de pouvoir nous faire entendre.

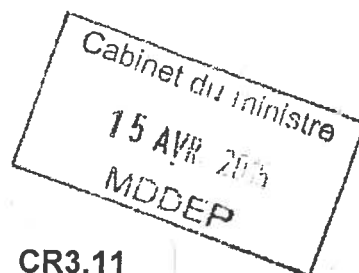
A handwritten signature in cursive script that reads "Mariette Brouillard".

Mariette Brouillard

St-Valentin, QC

De : Maurice Boissy (conseiller de la municipalité)
Saint Cyprien de Napierville

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville



CR3.11

Le : 8 Avril 2015

6211-24-075

A qui de droit

Le but de ce mémoires est de vous donnés mes impressions sur le projet éolien de EDK qui veux s'installer à Saint Cyprien de Napierville.

– Premièrement un BAPE n'est pas nécessaire vue qu'un BAPE a déjà eu lieu a Saint Valentin à moins de 6 kilomètre du projet actuel de Saint Cyprien de Napierville, et à conclu que le projet avait plus de point négatif que de point positif ainsi que plusieurs autres lacuncs, il y a eu rejet de se projet éolien en 2011 voir rapport du BAPE en Juin 2011 ,rapport 279 ,donc en refusant toutes suite le projet vous économisé des sous que vous avez besoin pour des projets plus important.(voir rapport du BAPE 279 Saint Valentin)

- La superficie du Québec est de 1 600 000 km carré, et seulement 32000 KM carré sont des terres propices à la culture, donc pourquoi n'utilisez vous pas les terres public, boisé pour la plupart et trop pauvre pour l'agriculture et de plus presque inhabité
- se projet détruit une partie du territoire agricole du Québec, ses terres devrait être sauvegardé à tous pris. A la grandeur de la planète, tous sons d'accord à dire que les terres propice à l'agriculture afin d'alimenter les populations présente et future seront manquantes, et vous voulez détruire ses terres en y coulant du béton, il serait beaucoup plus sage et intelligent d'utilisé les terres public pour accueillir ses éoliennes et par surcroit aucun coût à payer en dédommagement divers
 - o Bud Morris le président de KSE, c'est dit très intéresser par cette option de changer de MRC si se serait possible pour lui, (voir séance du BAPE du 2 Avril 2015)
- Il y a eu une consultation téléphonique réalisé et payé par KSE sur l'acceptabilité social du projet a ses début et le résultat a été +/- 80 % **contre** (résultat divulgué a la cours de Montréal), cette année un autre sondage fais de porte a porte a donné une net majorité **contre** le projet d'implanté des éoliennes a St-Cyprien de Napierville, des pétitions on aussi été réalisé à Saint Valentin et Saint Bernard de Lacolle, les résultat sont sensiblement les mêmes, la majorité des citoyens sont **Contre** le projet.
- Il est important aussi de savoir qu'il y a une coalitions des maires des villages avoisinant, et que la MRC du haut Richelieu est concerné par ce projet, le projet

se trouve à moins d'un kilomètre d'un agriculteur de cette MRC, et les distances séparatrices de cette MRC ne sont pas respectées.

- Se projet va détruire les liens déjà faibles entre nos deux nations.
 - Se projet causera des torts irréparables dans la municipalité, KSE qui amène en cours la municipalité pour nous forcé à approuver leur projet et le maire actuel ainsi que les autres agriculteurs qui accueillent les éoliennes de KSE qui ont une mise en demeure contre leur propre municipalité, vous pouvez facilement voir qu'il y a de gros problèmes avec ce projet.
 - Soyons sérieux, si le gouvernement serait imputable de ses actes, il ne ferait jamais un projet aussi onéreux et si peu viable, se projet me rappelle le stade olympique de par ses coûts et chance d'être rentabilisé.
 - Vous devriez faire comme au privé et regarder le payback, vous auriez une réponse très claire après cette exercice.
- À vous entendre aux infos vous voulez assainir les dépenses publiques, arrêter les dépenses inutiles et farfelues, sur ce point je vous rejoins et j'aimerais vous donner quelques avenues à exploiter :

Si vous permettez à KSE de s'installer sur les terres publiques ses économies seront faites :

- 200,000\$ dollars d'économie si vous implantez les éoliennes sur les terres publiques au lieu des terres agricoles privées, car KSE donne aux agriculteurs pour compenser la perte de revenus, ceci pourrait revenir aux citoyens de la province si vous permettez d'utiliser les terres publiques au lieu des terres agricoles.
- 100,000 \$ dollars donnés à la municipalité pour atténuer la colère des citoyens.
- 390 000 \$ dollars en bonbon pour essayer de rendre le projet acceptable pour la population, mais nous ne sommes pas stupides M. le ministre, nous savons très bien que ses montants seront payés avec notre argent que Hydro Québec viendra chercher sur notre compte d'électricité.

Selon le contexte économique actuel, le peu d'argent dans les coffres du gouvernement, ainsi que le coût de l'énergie fossile beaucoup plus bas que prévu au début du projet éolien, sans oublier que le manque d'électricité que Hydro Québec annonçait il y a quelques années a changé pour un surplus d'électricité. Dans ces circonstances le projet éolien non rentable et qui à une durée de vie de 20 ans devrait être arrêté, il sera toujours temps de recommencer quand on aura les moyens de dépenser notre argent et non pas l'argent des générations futures.

P.S :

Dans l'avenir il faudrait demander à la population visée par un projet leurs inquiétudes et leurs craintes avant d'investir de l'argent dans le projet et regarder la rentabilité de ce même projet.

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.12

6211-24-075

De : Sophie Boissy

Saint Cyprien de Napierville



Le : 10 Avril 2015

Bonjour à vous, étant citoyenne de Saint Cyprien de Napierville je me dois de vous écrire pour vous faire part de mes impressions sur le projet éolien qui veut s'y installer.

Ce projet éolien n'a pas l'appui de la population, en effet, un BAPE a déjà été réalisé à St-Valentin soit à moins de 6 kilomètres du projet actuel. Ce BAPE a su démontrer qu'il y a plus de points négatifs que positifs à l'installation d'un parc éolien dans notre région. Mis à part ce BAPE, des consultations citoyennes ont été réalisées et ont aussi démontré le taux de non-intérêts de la population. Ces consultations ont pris la forme de consultations téléphonique et de porte à porte. À tout coup, la population a été majoritairement contre le projet. Ce projet éolien concerne toute la population au point où même une coalition des maires des villages avoisinant s'est formée.

En ces temps d'austérité, il faudrait réfléchir d'avantage aux endroits où notre argent devrait être investi. L'électricité qui proviendrait de ce projet va être vendue à perte donc l'argent qui y est investi est aussi une perte. Une perte que nous devons payer d'une manière ou d'une autre à même nos comptes d'Hydro Québec. Toutefois, si vous décidez d'arrêter le projet et réellement assainir les finances publiques, vous serez en mesure d'économiser une grande somme d'argent. Cette économie représente des milliers de dollars donnés à diverse entité comme 100 000 \$ pour la municipalité ainsi que 390 000 \$ à la population pour lui faire apprécier le projet entre autre.

Sophie Boissy

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.13

6211-24-075

Cabinet du ministre

15 AVR. 2015

MDDEP

Stéphanie Boissy

En tant que jeune citoyenne de St-Cyprien-de-Napierville, je m'oppose à ce projet éolien. À mes yeux, il comporte trop d'aspects nuisibles pour l'ensemble de notre communauté.

Tout d'abord, j'habite sur le chemin Louis-Cyr et ce depuis ma tendre enfance. Je suis fière d'y vivre et de dire à mes amis à quel point ce village est paisible. Ma maison se situe près des champs, de fermes et de la forêt. Il est vrai que j'entrevois fonder ma famille dans cette maison familiale. Ainsi, je souhaite que mes enfants puissent profiter de ce magnifique paysage sans la présence d'éoliennes. En ce sens, je suis d'avis que les éoliennes affectent grandement le paysage qui s'offre à nous. Elles sont imposantes et totalisent près de 450 pieds.

De plus, je suis d'avis que le projet éolien n'est pas le bienvenu en période d'austérité. Il met en cause une somme d'argent considérable pour permettre au projet de bien se développer. Ce secteur n'est pas dit urgent comme le Québec produit suffisamment d'électricité. Ainsi, il est probable que l'énergie fabriquée par ses éoliennes soit vendue à perte à nos voisins les Américains.

Merci

Stéphanie Boissy

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.14

6211-24-075



À M. David Heurtel

de

Pierre Couture,

Saint-Cyprien

Monsieur le ministre,

Je suis citoyen de Saint-Cyprien-de-Napierville et, à ce titre, je me sens menacé de multiples façons par le projet de centrale éolienne que des investisseurs de la réserve de Kahnawake veulent nous imposer.

Comme Québécois, je vois MON gouvernement dilapider des fonds publics qui ne servent qu'à épaissir le portefeuille de multinationales étrangères.

Comme client d'Hydro-Québec, je constate que ma facture d'électricité ne cesse de grimper vertigineusement pour payer une lubie désastreuse.

Comme Montérégien, je vois qu'on veut s'en prendre à nos paysages, à notre faune et à notre flore.

Comme Cypriot, je vois que l'harmonie sociale a déjà été fracassée par ce projet, que nos attraits touristiques vont s'évaporer, que la valeur de ma maison va s'effondrer, et que ma santé sera menacée.

Je vous demande donc de confier au BAPE le soin de conduire des audiences publiques sur le projet éolien de Saint-Cyprien afin que je puisse y voir clair.

J'aimerais notamment savoir pourquoi il existe des zones d'exclusion d'éoliennes de 20 kilomètres autour des nids d'oiseaux rapaces instituées par Québec, mais aucune pour protéger les humains.

Au Québec, les zones d'exclusion pour humains sont décrétées par les MRC ou les municipalités locales et certaines ne dépassent pas 500 mètres et aucune ne dépasse 2 kilomètres.

J'aimerais savoir pourquoi les humains sont moins protégés que les rapaces.

On sait, par ailleurs, que par grand froid les éoliennes ne fournissent plus d'électricité, mais en consomment au contraire pour protéger leurs composantes électroniques.

J'aimerais savoir à quel tarif elles paient cette électricité consommée : au prix que nous payons tous ou au prix – très supérieur – où elle vend elle-même son électricité à HQD?

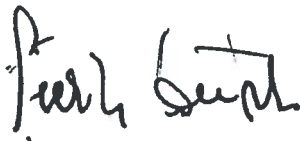
Si elles la paient au même tarif que nous, j'aimerais savoir s'il y a un mécanisme en place pour empêcher qu'une centrale achète à Hydro-Québec de l'électricité bon marché pour lui revendre à prix fort en lui attribuant une origine éolienne.

J'aimerais savoir aussi si Hydro-Québec a autorisé le nouveau projet éolien soumis à la période d'information du BAPE, projet sensiblement différent de celui faisant l'objet du contrat signé entre HQD et le promoteur.

Merci de votre attention

Pierre Couture

Saint-Cyprien



318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.15

6211-24-075

Cabinet du ministre

01 AVR. 2015

MDDEP

Sylviane SOULAINÉ COUTURE

Saint-Cyprien-de-Napierville Québec

Demande d'audience publique

Projet de parc éolien Saint-Cyprien
Saint-Cyprien-de-Napierville

À Monsieur le Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements Climatiques.

Objet : Demande d'audience publique pour le projet de parc éolien Saint-Cyprien .

Monsieur le Ministre,

Compte-tenu du harcèlement incessant dont sont victimes depuis 2006 les citoyens de Saint-Cyprien-de-Napierville, je désire soumettre à votre bienveillante attention les informations suivantes :

Saint-Cyprien-de-Napierville est une municipalité rurale située dans la MRC des Jardins-de-Napierville. Les terres agricoles y sont vastes et fertiles. Les fermes sont prospères et le milieu de vie agréable.

Malheureusement depuis 2006, depuis qu'un projet de parc éolien les menace, les Cypriotes vivent un stress permanent, les familles sont déchirées et subissent de l'intimidation. Certaines boîtes à lettres sont régulièrement vandalisées. Des automobilistes ouvertement affichés comme « anti-éoliennes. » se font poursuivre et « tasser » vers les fossés jusqu'à craindre pour leur sécurité ... Enfin bref monsieur le Ministre, la PEUR s'est installée à Saint-Cyprien ! Peur pour sa sécurité, peur pour ses enfants, peur pour ses biens, peur pour ses animaux, peur du voisin, les gens n'osent plus vraiment s'exprimer de crainte de représailles !

Ce climat malsain et antidémocratique dégrade notre qualité de vie.

Pourtant quoi de plus légitime que de vouloir protéger notre santé ? Quoi de plus légitime que de vouloir protéger le peu de terre agricole qui reste au Québec ?

Qu'avons nous à faire, monsieur le Ministre, d'éoliennes en milieu habité sur les meilleures terres agricoles du Québec ? Qu'avons nous à faire des tonnes de béton injectées dans nos sols et des pieux qui pollueront notre eau ? Faudra-t-il attendre qu'il n'y ait plus une goutte d'eau pour nous rendre compte que l'argent n'est pas comestible ?

Depuis les tout-débuts les citoyens de Saint-Cyprien ont très majoritairement exprimé leur opposition à ce projet qui n'enrichira qu'une poignée d'individus au

détriment de tout une population. Une de vos ex-collègues, madame Nathalie Normandeau, avait d'ailleurs qualifié ce projet de « discutable sur un plan éthique » et malgré cela presque 10 ans plus tard nous en sommes toujours à devoir démontrer notre « non-acceptabilité sociale »

Et pendant ce temps-là, la partie adverse, qui ne manque pas d'argent, nous adresse des mises en demeure, nous traîne en Cour, nous accuse faussement de violence et de racisme, modifie son projet, modifie les chiffres, propose une étude d'impact bâclée !

Pour toutes ces raisons et surtout pour essayer d'y voir plus clair, monsieur le Ministre, je vous demande de confier un deuxième mandat au BAPE celui de tenir des audiences publiques pour le projet éolien Saint-Cyprien .

Fait à Saint-Cyprien-de-Napierville le 28 mars 2015

Sylviane Soukaije Couture

Le 8 avril, 2015

Cabinet du Ministre
MDDELCC



Objet : Demande d'audience publique, projet éoliennes, Cie Énergies Durables Kanhawake,
Saint-Cyprien-de-Napierville.

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.16

Monsieur le Ministre,

6211-24-075

Une demande d'audience s'impose pour le projet controversé ci-haut mentionné. La majorité de la population concerné s'est fortement opposé à ce projet, et s'y oppose encore, et ce, depuis cinq ans. C'est assez!

Lors de la soirée d'information du 31 mars 2015 à Napierville, nous avons tous pris conscience de l'impact environnemental à court et à long terme d'un tel projet sur des terres agricoles.

Plusieurs facteurs important avaient été négligés et/ou omis par les dirigeants du projet : Le fait que l'endroit ou les éoliennes seraient implantées est un corridor migratoire majeur pour plusieurs espèces, tel le faucon Pèlerin (espèce menacée), les chauves-souris (certaines espèces menacées), les urubus à tête noires, et les bernaches du Canada. Plusieurs de ces oiseaux recommencent à s'implanter de nouveaux, après des années de lutte pour éviter l'extinction.

De plus, la hauteur des tours, 144 mètres, qui rivalise celle des édifices métropolitains, n'a pas sa place dans les régions agricoles. Le saccage des terres de culture pour l'installation et l'entretien de telles éoliennes est également un non-sens. Encore pire, les matériaux utilisés pour construire les pales (fibre de verre) n'est pas recyclable. Donc, au bout de leur vingt ans de durée de vie, ces matériaux se retrouveront dans des sites d'enfouissement....

D'un point de vue financier, il est clair que ces éoliennes nous couterons plus cher qu'elles nous rapporteront; comme nous le constatons déjà sur nos factures d'électricité. Le calcul étant fait, tout prouve que ce projet ne bénéficie qu'a son instigateur, et le manque de transparence dans ce dossier est également flagrant.

Il est maintenant temps que nous soyons entendus et compris : nous ne voulons pas de ce projet en notre zone agricole habitée.

Je demande donc une audience publique ou l'abolition de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

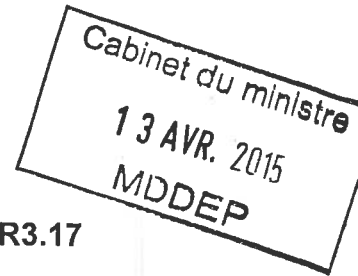
Madame Andrée Dami

et

Monsieur Jean-Yves Samson

St-Bernard-de-Lacolle, Qc,

Le 10 avril 2015



318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.17

Monsieur le ministre,

6211-24-075

Nous vous écrivons cette lettre pour vous faire part de notre indignation face au projet éolien dans la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Nous serons touché par ce projet, car nous habitons près de cette municipalité. Nos préoccupations et inquiétudes sont nombreuses: la destruction de nos paysages champêtres ainsi que nos terres agricoles si prospères; notre santé menacée (la pollution auditive causée par les éoliennes ainsi que les bruits intolérables causé par les camions lors de la construction, l'éblouissement causé par les pales, la menace de la contamination de nos puits.); la division de notre population ainsi que notre quiétude menacée. Aussi, chaque citoyen subira les effets négatifs de ce projet à chaque jours.

En 2011, un projet éolien dans la municipalité de Saint-Valentin avait été refusé, car ses résidents ainsi que les municipalités environnantes n'étaient pas d'accord. Il n'y avait pas d'acceptabilité sociale.

C'est pour toutes ces raisons que nous souhaitons qu'il y ait une audience publique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Donald Demers

Ghislaine Demers

Stéphane Demers

Isabelle Demers

Saint-Valentin (Québec)

Saint-Cyprien, le 7 avril 2015

6211-24-075

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : demande d'audience publique – projet éolien Saint-Cyprien

Monsieur le Ministre,

Au terme de cette lettre, je vous demande d'entamer la procédure pour une audience publique en lien avec le projet éolien Saint-Cyprien.

Je réside à près de 1000 mètres des éoliennes projetées et j'ai investi beaucoup d'argent dans les rénovations de notre maison que l'on croyait en zone paisible. Voilà qu'avec ce projet ma conjointe et moi voyons notre investissement remis en cause car nous risquons de le voir dévaluer et de ne même plus pouvoir vendre notre maison à la retraite à cause de cette centrale d'éoliennes industrielles.

De plus, plusieurs autres raisons motivent ma demande :

- 1- Il n'y a aucune acceptabilité sociale, et ce depuis 2010;
- 2- la majorité des électeurs de Saint-Cyprien, Saint-Bernard et Saint-Valentin a signé une pétition contre le projet;
- 3- beaucoup de questions et d'interrogations subsistent après la soirée d'information du 31 mars 2015, en raison du manque de réponses du promoteur ou de demi-réponses et d'omissions d'éléments primordiaux dans son étude d'impact, de manipulation de la vérité, etc.;
- 4- des élus, dont le Maire, en conflit d'intérêts;
- 5- une population devrait avoir le droit d'être protégée et appuyée par ses élus municipaux;
- 6- une poursuite a été intentée par le promoteur et 2 agriculteurs contre la Municipalité, ayant comme résultat un Conseil municipal qui a peur et qui n'ose appuyer la majorité de sa population qui ne veut pas de ce projet;

- 7- le calme régnait dans notre campagne avant la venue de ce projet, mais il y a maintenant beaucoup de regards méprisants entre voisins, quand ce n'est pas de l'intimidation sous formes diverses;
- 8- le manque d'information et de transparence du promoteur depuis 2010;
- 9- le saccage de terres cultivables de très haute qualité;
- 10- le manque de transparence d'Hydro-Québec qui n'a encore rien présenté à la population en ce qui a trait à la ligne électrique de ce projet;
- 11- les principes de la Loi sur le Développement durable sont entachés, dont l'acceptabilité sociale.

Monsieur le Ministre, pour tous ces motifs, je vous réitère ma demande de déclarer des audiences publiques sur ce projet.

Bien à vous,



Serge Desbois

Saint-Cyprien-de-Napierville (Qc)

Saint-Cyprien-de Napierville, le 13 avril 2015

Monsieur David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Demande d'audience publique – Projet de parc éolien Saint-Cyprien-de-
Napierville

Monsieur le Ministre,

Je vous demande une audience publique concernant le Projet de parc éolien à Saint-
Cyprien-de-Napierville.

Les raisons qui m'amènent à faire cette demande sont que plusieurs questions sont
restées sans réponses lors de la séance d'information de mars dernier. Les informations
requises étant du ressort de parties tierces, Ministères, Hydro-Québec ou autres.

D'autre part plusieurs éléments n'ont pas été pris en compte dans les documents ou sont
encore nébuleux ou incomplets dans les documents soumis par le promoteur. Entre
autre :

La présence de la piste d'atterrissage à proximité n'a pas été prise en compte dans les
documents et le calcul des distances. ;

Il manque certaines propriétés sur les cartes parce que de municipalités ou MRC
adjacentes ;

Le promoteur ne connaît pas encore l'impact des forages sur la nappe phréatique ;
Les études d'impact sur les oiseaux et les chauve-souris datent de près de quatre ans ;
Certaines municipalités avoisinantes n'ont pas été consultées ou correctement informées.

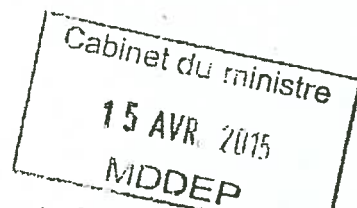
Il m'apparaît donc nécessaire d'obtenir une audience pour obtenir d'avantage
d'information sur l'impact de ce projet et réponses à toutes les questions.


Carole Doucet

Saint-Cyprien-de-Napierville QC

Bureau du ministre

9 avril 2015



Objet; Demande d'audience publique concernant le projet éolien de Saint-Cyprien, Énergies durables Kanhnawà :ke.

Monsieur le Ministre,

J'habite Saint-Bernard de Lacolle depuis maintenant 23 ans. Je suis impliqué dans ma communauté et je vois d'un très mauvais oeil cette volonté d'installer un parc industriel d'éolienne sur des terres agricoles de Saint-Cyprien, aux limites de Saint-Bernard de Lacolle.

Déjà, le promoteur T.C.I. avait tenté en 2010 de faire accepter un projet qui devait être construit à la fois sur des terres de Saint-Bernard de Lacolle et de Saint-Cyprien . Le projet ne rencontra pas la faveur de la population de Saint-Bernard de Lacolle. Des citoyens dans une assemblée l'exprimèrent clairement.

Dans le document d'Étude d'impact, fourni par KSE-EDK il n'est presque pas fait mention du Village de Saint-Bernard de Lacolle. Cette dernière serait, pourtant, la plus touchée par ce projet.

J'aimerais aussi comprendre pourquoi alors qu'on est en surplus d'électricité jusqu'en 2028, Hydro-Québec Distribution s'entête à subventionner une industrie éolienne privée au coût de 1,2 milliard de dollars par année.

À la soirée d'information, le promoteur a été incapable de répondre clairement aux questions du public. Pourtant le coordonnateur M. Stéphane Poirier est dans le dossier éolien depuis près de 9 ans.

Je demande une audience publique, car j'aimerais comprendre pourquoi les promoteurs harcèlent sans arrêt les populations qui se sont déjà prononcées contre ces projets.

Michel Dubé

Saint-Bernard de Lacolle

CR3.20

318

Parc éolien Saint-Cyprien a
Saint-Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

le 7 avril 2015

M. David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques.

Objet : Demande de BAPE à propos du projet d'éoliennes à St-Cyprien de
Napierville

Après avoir assisté à la réunion d'information du 31 mars, à Napierville,
concernant le projet de 8 éoliennes à St Cyprien de Napierville, mes craintes
se sont malheureusement amplifiées et mes questions sont restées sans
réponse.

- . Quels sont les impacts sur la santé humaine ?
- . Que deviendra la trajectoire migratoire des oies blanches, des bernaches
et autres oiseaux migrateurs ? Faudra-t-il attendre une hécatombe avant de
se rendre compte que peut-être les éoliennes sont en grande partie
responsables du problème ?
- . Et les chauves-souris déjà en nombre très restreint, lesquelles semblent
très affectées par les éoliennes, les laisserons-nous disparaître de la région
sans rien faire ?
- . Qui nous dédommagera du montant d'argent perdu advenant la vente de
notre propriété ?
- . Pourquoi venir endommager les plus belles terres fertiles du Québec alors
que la province est immense et regorge de régions incultes et inhabitées ?

J'ai vraiment du mal à penser que des humains aient pu élaborer un projet si
peu raisonnable à moins que seul, l'argent soit le fil conducteur du projet.
Pour ces raisons, je vous demande de mettre sur pied une audience publique
afin que nous puissions rencontrer des experts qui pourront nous rassurer et
nous faire éventuellement changer d'idée sur la pertinence de ce projet
d'éoliennes dans notre région.

Avec mes remerciements pour l'attention que vous porterez à ma demande,
je signe

Sandrine Duprez
Lacolle, QC



318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.22

Le 6 avril, 2015

6211-24-075



Cabinet du ministre Projet éolien de St-Cyprien de Napierville

Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Implanter un site éolien suppose, cela va de soi, que l'on dispose d'un terrain, qui ne sert pas à autre chose, sur lequel ces monstres géants seront érigés, loin des résidences. Mais, s'il vous plait, pas sur les meilleures terres agricoles qui servent à nourrir la population du Québec.

Ces terres ont une vocation, c'est d'ailleurs la mission de la CPTAQ, soit : de garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. À ce titre, assurer la protection du territoire agricole et contribuer à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu.

Trente-cinq ans d'existence ...une expérience garante de la protection du territoire agricole est-il dit dans la documentation du CPTAQ.

Nous nous objectons à l'implantation de ces perturbantes éoliennes sur nos meilleurs terres agricoles qui sont notre fierté et l'engagement à cultiver.

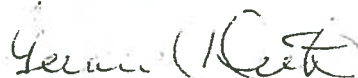
Je demande au BAPE de nous permettre de vous expliquer pourquoi nous ne sommes pas d'accord avec ce projet qui a été accepté par quelques agriculteurs qui se soucie moins de cultiver, que d'amasser de l'argent à peu de frais,

Les effets pervers des éoliens en zone rurale sont nombreux;

- destruction des sites souvent très beaux
- atteinte à un patrimoine faunique, géologique et environnemental
- assèchement des sols
- santé des humains et des animaux
- compactage du sol

Chaque éolienne en moins c'est la vie en plus. Les paysans ne seront plus présents si le paysage est détérioré.

Il ne faut pas permettre à une industrie d'éolien de s'installer sur nos terres agricoles.


Gérard Dutil

St-Paul de l'Île aux noix

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.23

6211-24-075

Saint-Blaise, le 5 avril 2015

Cabinet du ministre

09 AVR. 2015

MDDEP

Cabinet du ministre

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les
changements climatiques

Édifice Marie-Guyart, 30^e étage

675, boulevard René-Lévesque Est

Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : demande d'audience publique relative au projet éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur,

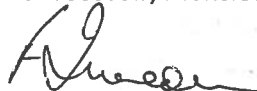
Pourquoi un nouveau projet éolien coûteux et non souhaité en Montérégie quand la capacité actuelle en électricité dépasse déjà la demande? La population se questionne. Compte tenu des choix découlant d'une politique d'austérité au Québec, un tel projet est-il encore viable et justifiable? Quels sont les avantages et désavantages de ce projet dont l'impact dans la région serait significatif pour ne pas dire néfaste. Ces questions mérites d'être approfondies en public lors d'une audition du BAPE.

D'autant que la biodiversité dans la région des Jardins-de-Napierville est plus que jamais menacée. Selon le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, l'activité humaine sur le territoire en serait la principale cause. Un parc éolien industriel à Saint-Cyprien viendrait-il à l'encontre des programmes de protection du territoire et ainsi exacerber les efforts mis pour protéger l'habitat des espèces en périls?

Ces questions méritent d'être abordées et approfondies lors d'une audition publique afin que la population locale et avoisinante soit pleinement renseignée sur les enjeux et conséquences possiblement néfastes d'un projet éolien dans leur milieu de vie.

J'ose donc espérer que votre jugement sera favorable à la tenue d'une audience publique pour faire la lumière sur ces questions. Je vous en remercie à l'avance.

Veuillez recevoir, Monsieur le ministre, mes salutations distinguées.



François Duveau

Saint-Blaise (Québec)

Copie à M. Jacques Desmarais, maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu

Saint-Valentin qc, le 15 mars 2015-03-12



*Au : Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7*

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.24

6211-24-075

À la personne concernée,

*La présente pour solliciter la tenue d'audiences publiques
dans le cadre du projet éolien de Saint-Cyprien de Napierville.*

*Je, soussigné Jean Louis Fleury, fais cette demande en tant
que citoyen de la municipalité immédiatement voisine de Saint-
Valentin, ancien cadre supérieur d'Hydro-Québec concerné par le
développement de la filière de production électrique et historien de
l'Électricité au Québec.*

*Je la fais aussi comme ancien opposant au projet éolien de
Saint-Valentin tout à fait surpris qu'un nouveau projet se dessine
sur ce même territoire où, il y a quatre années de cela, le BAPE a
décommandé l'érection d'éoliennes.*

*Avec mes remerciements pour l'attention que vous porterez à
cette requête.*


Jean Louis Fleury
Saint-Valentin
Qc

Cabinet du ministre
08 AVR. 2015
MDDEP

Napierville, le lundi 6 avril 2015

318

CR3.25

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

Ref.: Demande d'audience publique - BAPE

À qui de droit,

6211-24-075

Je veux, par la présente, solliciter une audience publique du BAPE concernant le projet éolien KSE sur le territoire agricole de la municipalité de St-Cyprien de Napierville.

J'ai assisté à la soirée d'information du BAPE le mardi 31 mars dernier. Je fus très déçue du comité de KSE. Malheureusement, plusieurs questions des contribuables sont demeurées sans réponse.

Selon nous, l'étude d'impact sur les oiseaux migrateurs est assurément irréaliste pour nous qui habitons le secteur depuis toujours; ils disent avoir répertorié 7000 oiseaux migrateurs dans une saison. Hier soir (3 avril), lors d'une promenade à pieds dans notre quartier, mon mari et moi avons pu dénombré de 400 à 500 oiseaux en l'espace d'à peine une demi-heure. Sans compter que c'est le tout début de la migration printanière. Comme vous le savez très certainement, il y a beaucoup de culture de maïs grain sur nos terres agricoles. À l'automne, il est impressionnant de voir ces mêmes champs blancs ou gris (oies blanches, outardes...) à perte de vue.

De plus, le comité KSE n'a jamais parlé des impacts possibles sur les humains.

Nous n'avons pas eu plus de réponse concernant la dévaluation des propriétés ayant vue sur le parc éolien.

Je pourrais citer plusieurs autres raisons qui me poussent à faire la demande d'une audience publique, mais, pour moi, celles-ci sont plus que suffisantes pour justifier une enquête plus approfondie sur ce projet.

J'espère que vous donnerez suite à ma demande et vous remercie de m'avoir lu.

Bien à vous,



Mona Fortin
citoyenne de St-Cyprien de Napierville

St-Cyprien de Napierville
Qc

Ref.: Demande d'audience publique - BAPE

À qui de droit,

J'ai assisté, le mardi 31 mars 2015, à Napierville, à une soirée d'information sur le projet de parc éolien à St-Cyprien de Napierville.

Les représentants du promoteur KSE et leurs consultants étaient présents pour répondre à nos question. Alors que je m'attendais à une présentation étoffée de la part dudit promoteur, nous avons plutôt eu droit à une longue liste non détaillée suivi de commentaires généraux.

Je veux donc vous faire part de mes inquiétudes.

Premièrement, plutôt que de répondre aux questions précises posées par les membres de l'auditoire qui ne demandaient bien souvent que de simples réponses affirmatives ou négatives, on nous ramenait bien souvent aux propos généraux de la présentation, esquivant ainsi de nous fournir des réponses franches et claires.

Deuxièmement, l'assistance a relevé plusieurs grossières erreurs dans leur présentation:

A- Plusieurs bâtiments et demeures ne figuraient pas sur le plan géographique.

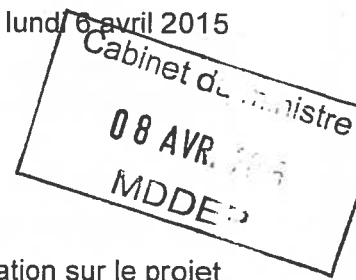
B- On a noté que, dans la section concernant les impacts visuels, on nous a fourni des prises de vue d'un mauvais angle.

C- Un agriculteur voisin du projet leur a signalé qu'ils n'avaient pas pris en compte la présence d'une piste d'atterrissage de petites avions servant à l'arrosage des terres agricoles (et qui, selon les normes, se trouve d'ailleurs trop près du futur parc éolien).

Troisièmement, chaque fois que le représentant citait des études, les références n'étaient pas fournies. De plus, lorsqu'il était question des informations concernant les impacts fauniques, visuels, etc. fournies par la compagnie KSE, celui-ci utilisait seulement le pronom «on», évitant ainsi de citer ses sources.

Quatrièmement, les inquiétudes des citoyens concernant la santé, le tracé de la ligne électrique ainsi que plusieurs autres points qui ne sont pas de la compétence de la compagnie ne trouveront réponses que s'il y a une audience publique du BAPE.

Cinquièmement, le projet est à la frontière de la MRC du Haut-Richelieu. KSE n'a tenu compte des règlements de celle-ci. Nous avons donc obtenu l'appui du préfet de la MRC du Haut-Richelieu ainsi que celui de plusieurs maires des municipalités environnantes. Cependant, nous, citoyens de St-Cyprien de Napierville, ne pouvons compter sur l'écoute de notre conseil municipal puisque notre maire est en conflit d'intérêt avec ses citoyens, étant lui-même un des

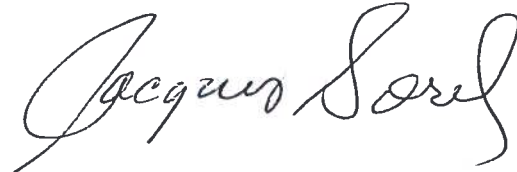


propriétaires des terres sur lesquelles KSE veut construire son parc éolien. Sans compter que, antérieurement à son mandat de maire, il a poursuivi en justice la municipalité de St-Cyprien de Napierville qui s'opposait aux projets éoliens.

Face à ce manque d'information et aux nombreuses imprécisions, je demande la tenue d'une audience publique concernant le projet éolien de St-Cyprien de Napierville.

Merci de votre collaboration,

Jacques Sorel

A handwritten signature in black ink, reading "Jacques Sorel". The signature is written in a cursive, flowing style with a large initial 'J'.

St-Cyprien de Napierville, Qc

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

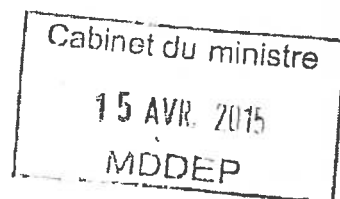
CR3.27

6211-24-075

10 avril 2015

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques

Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



A qui de droit

Je me nomme Gaéтан Fortin, résident de St-Valentin. Je vous demande une audience publique concernant la demande d'installation d'un parc d'éoliennes à St-Cyprien de Napierville.

Je suis propriétaire d'une entreprise de construction depuis 40 ans et il est complètement illogique d'investir dans un commerce (Hydro Quebec) qui coûte plus cher à produire qu'à vendre (pratiquement le double). De plus nos 2% de belles terres agricoles sont aussi importantes que l'eau potable que l'on doit absolument PROTÉGER.

La perspective du gain d'un promoteur et de 4 propriétaires entraînent une tempête sociale dans tout le milieu.

Le projet de ST-VALENTIN en 2010 a été annulé majoritairement suite à l'appui de toutes les municipalités environnantes sur la non acceptabilité sociale et l'on se doit de les appuyer à notre tour.

Donc il devrait y avoir au BAPE un représentant du GOUVERNEMENT, un pour HYDRO-QUEBEC, le MAIRE de ST-CYPRIEN-DE NAPIERVILLE, les 4 Propriétaires, Experts en environnement et faune et bien sûr le Promoteur.

P.S. POURQUOI UN GOUVERNEMENT VOULANT OBTENIR UN DEFICIT ZERO INVESTIT DANS L'ÉOLIEN IMPLANTÉ SUR NOTRE 2% DE BELLES TERRES AGRICOLES À PROTÉGER.

Je crois sincèrement qu'une audience publique serait très bien reçue!

Merci.

En espérant de pouvoir se faire entendre.

Gaéтан Fortin

St-Valentin, QC

A handwritten signature in cursive script that reads "Gaéтан Fortin".

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.28

6211-24-075

Cabinet du ministre

18 MAR. 2015

MDDEP

Mardi, le 10 mars 2015

Monsieur David Heurtel
ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'un groupe d'agriculteurs pour que le projet éolien Saint-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., prévu à Saint-Cyprien-de-Napierville, soit discuté et évalué publiquement

Monsieur le Ministre Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,

Nous sommes un groupe d'agriculteurs de Saint-Cyprien-de-Napierville. N'ayant pas signés d'accord avec le promoteur, nous risquons d'être touchés par les impacts cumulatifs négatifs relatifs à la mise en place d'une nouvelle ligne aérienne de transport pour raccorder le projet éolien Saint-Cyprien du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc., prévu à Saint-Cyprien-de-Napierville, au poste Napierville d'Hydro-Québec Distribution. De fait, il appert que dans une perspective de développement durable nous risquons d'être affectés aux plans écologique, social et économique. Par conséquent, nous nous adressons au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour demander à ce que le projet éolien Saint-Cyprien soit discuté et évalué publiquement.

Nous avons pris connaissance des documents relatifs au projet éolien Saint-Cyprien disponibles et mis en ligne par le BAPE. De même, nous avons fait des demandes d'information à Hydro-Québec et avons recueilli quelques observations quant à la position de l'Union des producteurs agricoles du Québec, l'UPA.

Nous avons été sensibles à certains aspects lus à l'intérieur de la documentation déposée et accessible au public sur le site internet du BAPE. En effet, d'entrée de jeu le promoteur, Énergies Durables Kahnawà:ke inc., indique : « Le parc éolien serait connecté directement au réseau de distribution d'Hydro-Québec en bordure de la Grande Ligne du Rang-Double et ne nécessiterait la construction d'aucune autre ligne de transport. » (PR3.4, 2015, 16 février). Toutefois, il spécifie en réponse à une question du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le MAPAQ : « EDK ne peut évaluer les impacts cumulatifs reliés à la ligne de connexion puisque les paramètres de connexion d'HQD sont présentement inconnus. » (PR5.1, 2014, 12 novembre 2014, p.57). Comment le promoteur peut-il d'un côté affirmer que le projet ne nécessiterait pas la construction d'une nouvelle ligne aérienne de transport et de l'autre côté, remettre toute responsabilité liée au raccordement à Hydro-Québec Distribution?

Par souci d'équité, de transparence, de la préservation de nos terres agricoles et du respect des agriculteurs concernés, il est impératif selon l'Union des producteurs agricoles, l'UPA1, et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le MAPAQ, que le raccordement d'un projet éolien fasse partie intégrante de l'analyse du projet, car il fait partie des impacts cumulatifs inhérents aux projets éoliens (PR5.1, 2014, 12 novembre 2014, p.57). Nous sommes à la fois tout à fait d'accord avec cette position et inquiets. En effet, une hypothèse circule voulant qu'une nouvelle ligne de transport soit construite le long de la voie ferrée, dans nos champs pour raccorder le projet éolien Saint-Cyprien au réseau d'Hydro-Québec Distribution. À la lumière de l'argumentaire soulevé par l'UPA et le MAPAQ, nous jugeons ce tracé inacceptable.

Bien que le MAPAQ rappelle l'importance « [...] de présenter le « tracé retenu » pour la période d'information et de consultation du dossier par le public, dans les 45 jours précédents le BAPE. » (PR6, MAPAQ, 2014, 16 décembre, p.1), à ce jour aucune information satisfaisante de ce type n'a été obtenue de la part d'Hydro-Québec Distribution. D'ailleurs, nous avons fait des demandes d'information à Hydro-Québec pour obtenir que de réponses évasives et imprécises. Nous sommes propriétaires de nos terres agricoles et sommes en droits d'être informés avec clarté et justesse, et ce sans équivoque. Y aura-t-il une nouvelle ligne aérienne de transport qui sera érigée sur nos terres? Hydro-Québec peut-elle garantir qu'aucune ligne aérienne de transport ne sera construite sur nos terres, le long de la voie ferrée?

« [...] Le MAPAQ souhaite sensibiliser l'initiateur à l'importance de revoir la configuration du projet afin d'éviter la construction d'une telle ligne (ex. : le poste de transfert pourrait-il être relocalisé, ou certaines éoliennes). » (PR5.1, 2014, 12 novembre 2014, p.57). Le MAPAQ ajoute : « Finalement, nous sommes d'avis que pour éviter des impacts « cumulatifs » sur la protection du territoire et des activités agricoles découlant du projet éolien, tous les efforts techniques (ex. : modification du réseau, implantation de nouveau transformateur dans un poste existant) devraient être consentis pour implanter la ligne de connexion en utilisant les poteaux déjà en place le long du rang Double. » (PR6, MAPAQ, 2014, 16 décembre, p.1). Le MAPAQ comprend bien les préoccupations des agriculteurs quant à la préservation de la terre agricole dans ce projet. Nous demandons qu'Hydro-Québec en fasse autant.

En définitive, n'ayant pu obtenir de réponse satisfaisante de la part du promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc. ou d'Hydro-Québec et, ne pouvant recevoir de garantie écrite de la part d'Hydro-Québec pour nous assurer qu'aucune ligne de transport ne sera mise en place sur nos terres agricoles, nous nous adressons au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, afin que soit discuté et évalué publiquement le projet éolien Saint-Cyprien auquel est inhérent le raccordement au réseau de distribution d'Hydro-Québec. Nous refusons de subir des impacts cumulatifs relatifs à la construction d'une nouvelle ligne de transport dans nos champs. Cela serait définitivement inéquitable et dommageable pour l'agriculture et les agriculteurs en cause. Nous demandons à ce que le promoteur Énergies Durables Kahnawà:ke inc. travaille de concert avec Hydro-Québec, tout comme le recommande le MAPAQ, afin de s'assurer qu'aucune nouvelle ligne de transport ne soit construite dans ce projet. À défaut d'obtenir des garanties écrites de la part des autorités nous certifiant qu'aucune ligne de transport ne sera implantée dans nos champs, nous sommes dans l'obligation de demander que le projet éolien Saint-Cyprien ne voit jamais le jour.

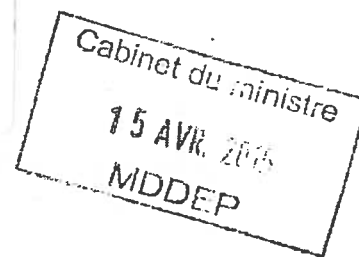
¹ Selon une déclaration de madame Evelyne Sorel conseillère en aménagement et à l'environnement et à l'UPA lors d'une rencontre pour le projet Pierre-De-Sorel à la CPTAQ, le 26 février 2015

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, nos salutations les plus distinguées,

Agriculteurs signataires de la présente demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE :

Nom en lettres moulées	Coordonnées (adresse, #téléphone)	Nom de la ferme	Signatures
SERGE GREGOIRE	NAPIERVILLE	Ferme Série inc	Serge Gregoire
ALAIN GRÉGOIRE	Naperville	Quebec inc	Alain Gregoire
ERIC GRÉGOIRE	NAPIERVILLE	Ferme Série inc	Eric Gregoire
MARIO JANNELLE	NAPIERVILLE	Ferme A. JANNELLE ET FILS inc.	Mario Jannelle
Megriam Gachet	Naperville	Ferme et fils Gachet	Megriam Gachet
Gachet Paul	Naperville	Ferme Gachet et Fils	Gachet Paul
Claude Gachet		Ferme Gachet	Claude Gachet
VINCENT GRÉGOIRE	Naperville	Ferme 2640-4277 Québec INC	Vincent Gregoire

Saint-Valentin, le 8 avril 2015



L'honorable David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec(Québec)
G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Par la présente, j'aimerais vous demander de confier un mandat d'enquête et d'audience publique au BAPE dans le cadre du Projet éolien Saint-Cyprien, à Saint-Cyprien-de-Napierville.

En 2011, j'ai participé à un vaste mouvement d'opposition avec les maires et les citoyens de ma région pour contrer le projet éolien de Saint-Valentin de même que le projet éolien à Saint-Cyprien. Déjà après le BAPE de Saint-Valentin, une soixantaine d'observations dont la mienne ont été envoyées à la Régie de l'Énergie afin que le contrat d'approvisionnement intervenu entre Hydro Québec et Énergies Durables Kahnawà : ke ne reçoive pas l'approbation de cette instance (dossier R-3774-2011).

À la même époque, soit en septembre 2011, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a dénoncé, par résolution, qu'un décret gouvernemental puisse forcer une municipalité à accueillir un projet éolien sur son territoire et ce, du seul fait qu'elle se trouve dans la même région administrative qu'une réserve autochtone. Aujourd'hui, parmi l'ensemble des projets éoliens issus des quatre d'appels d'offres, on constate que le projet d'EDK est le seul qui a pu cheminer jusqu'au BAPE grâce à une requête en Cour supérieure. Menacé par les dangers financiers d'une accusation pour mauvaise foi, le Conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville a finalement négocié une entente hors cour afin de protéger les intérêts des contribuables. Cette capitulation judiciaire n'est pas synonyme d'une quelconque approbation municipale.

La nécessité pour le promoteur de recourir aux tribunaux est plutôt une preuve indéniable à l'effet qu'il n'y avait aucune acceptabilité sociale dans la communauté d'accueil. De plus, il semblait y avoir une incompréhension profonde du principe d'acceptabilité sociale à l'origine, car certaines données de l'Étude d'impact tentent de camoufler le fait qu'EDK a organisé une première et unique rencontre d'information avec les citoyens le 5 juin 2014. Depuis 2010, EDK utilisait seulement un site internet pour promouvoir son projet. D'ailleurs, ce

nouveau promoteur y précisait que lors de son entente avec l'initiateur Air Energy TCI, il avait obtenu peu de renseignements concernant l'acceptabilité sociale.

L'étude d'impact que le promoteur nous présente pour le projet éolien Saint-Cyprien a été amorcée par l'initiateur Air Energy TCI ; c'est-à-dire la compagnie britannique qui a aussi donnée naissance au projet éolien de Saint-Valentin. Les études d'impact de ces deux projets éoliens présentent les mêmes lacunes en ce qui a trait aux éléments touchant à l'aspect social. Le promoteur recycle des anciennes photographies du projet éolien de Saint-Valentin pour analyser les paysages, ignore la présence des noyaux villageois exposés aux nuisances visuelles et inventorie des immeubles patrimoniaux sans même se soucier de l'impact majeur de son projet sur un territoire d'intérêt historique identifié dans le schéma d'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Comme ethno-historienne, je considère que le promoteur a fait peu de cas du critère K du développement durable et j'aimerais que le BAPE puisse donner ses recommandations afin d'assurer la préservation du patrimoine culturel de ma région. Par ailleurs, j'aimerais que le BAPE puisse m'éclairer sur la problématique suivante : comment un projet coercitif, introduit par le décret gouvernemental 1044-2008 et avalisé ensuite par le biais des tribunaux, peut-il s'inscrire dans une démarche de développement durable?

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux,



Louise Gagnon

Saint-Valentin(Québec)

St-Bernard de Lacolle
Le 10 avril 2015.

6211-24-075

Objet : Demande d'audience publique au sujet du projet éolien KSE de St-Cyprien de Napierville.

Monsieur le ministre,

Je suis résident de St-Bernard de Lacolle depuis ma naissance, là où il fait bon vivre en toute tranquillité. Cependant nous sommes sous la menace depuis plus de cinq ans de se faire imposer un parc éolien à moins de 2.0 kilomètres de ma résidence qui est aussi ma place d'affaire. Je suis en total désaccord avec ce projet car le bruit constant que je devrai tolérer, la pollution visuelle occasionnée par ses immenses tours à vent, le risque d'avoir des problèmes de santé et la dévaluation certaine de ma propriété sont des facteurs majeurs pour moi qui m'incite à vous écrire afin de vous faire part de mon total désaccord envers ce projet.

L'endroit où on veut implanter ce parc éolien sont sur des terres agricoles de grande qualité, presque au même endroit où mon grand-père, mon père et mon frère ont exploité une ferme laitière durant de nombreuses années.

Je ne peux accepter de vivre avec ces immenses tours alors que j'ai investi beaucoup dans ma propriété et choisi de vivre en harmonie avec les producteurs laitiers et agriculteurs de ma région.

En plus je ne peux comprendre pourquoi un tel acharnement du promoteur a implanté un projet qui n'a aucune acceptabilité tant à St-Cyprien qu'aux paroisses avoisinantes.

J'espère que vous **mettrez fin** une fois pour toute à ce projet qui d'après moi

n'a aucun sens.

Jean-Pierre Gamache

St-Bernard de Lacolle

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.31

6211-24-075

St-Bernard-de-Lacolle, 10 Avril 2015

Cabinet du ministre

15 AVR. 2015

MDDEP

Objet : Demande d'audience publique au sujet du projet éolien KSE de St-Cyprien de Napierville.

Monsieur le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre
Les changements climatiques.

Monsieur le Ministre,

En tant que résidente de St-Bernard-de-Lacolle je serai directement touchée, car toutes ces éoliennes seront implantées derrière ma résidence. Je devrai vivre en permanence avec le bruit que ces éoliennes produiront. En plus de tous les risques pour la santé. Sans compter la d'évaluation de ma résidence et changer notre paysage.

Qui plus est sans compter les migrations d'oie blanches et de bernaches qui ne pourront plus venir atterrir derrière dans les champs. Et les populations de chevreuils qui vont être touchés par ces mastedômes. Non à bien y penser ces éoliennes il faut qu'il s'installe dans les régions non -habités. Les promoteurs étaient déjà au courant que la population n'en veut pas de ces éoliennes. Depuis au moins 5 ans les gens des environs ne saisent de dire qu'ils ne sont pas intéressés. C'est pourquoi nous vous demandons des audiences publiques.

J'ai choisis de vivre à la campagne pour la tranquillité et l'espace.

Raymonde Poissant-Gamache

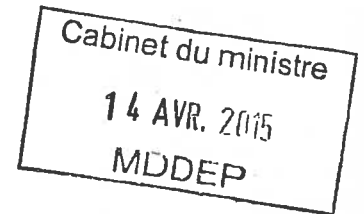
St-Bernard-de-Lacolle

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.32

6211-24-075



9 Avril 2015

Objet : Demande d'audience publique au sujet du projet éolien KSE de St-Cyprien

Monsieur le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

En tant que résident de St- Bernard de Lacolle depuis toujours, et maintenant retraité, je viens vous demander de tenir une audience publique au sujet du projet éolien KSE de St-Cyprien de Napierville.

Si ce projet devait ce réalisé, je serais directement touché, car toutes ces éoliennes seraient devant chez-moi. Je serais donc obligé de vivre en permanence dans le bruit, d'accepté la dévaluation de ma propriété et de risqué que ma santé soit atteinte.

Je suis fils d'agriculteur et je ne comprends pas que l'on puisse permettre de sacrifier de si bonne terres agricoles. Ces parcs éoliens ne devraient jamais être installés en milieux agricoles et a proximité des habitations.

Je voudrais aussi porter a votre attention, que ce parc éolien est directement situé dans un corridor important de migration d'oies blanches et de bernaches. Il me semble que c'est de notre devoir de protéger ces espèces, qui avec le réchauffement climatique, peinent a se reproduire.

Je voudrais aussi vous souligner que ce projet n'a aucune acceptabilité sociale dans toutes les communautés concernées.

Réal Guindon

St-Bernard de Lacolle

A handwritten signature in black ink that reads "Réal Guindon".

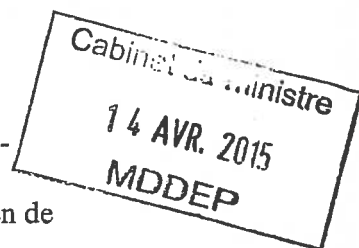
318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.33

6211-24-075

8 Avril 2015-



Objet : Demande d'audience publique au sujet du projet éolien de St-Cyprien de Napierville.

Monsieur le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Je suis une citoyenne de la municipalité de St-Bernard de Lacolle qui sera directement touchée par l'implantation de ce parc éolien. Je demeure en face de ce projet. Comme tous les arbres ont été coupés depuis plusieurs années, et que le terrain est entièrement plat, il n'y aura strictement rien pour atténuer l'impact visuel et sonore. Je suis une personne qui travaille beaucoup à l'extérieur. Maintenant que mon mari et moi sommes à notre retraite, nous passons beaucoup de temps à travailler pour entretenir et améliorer la valeur de notre propriété, car un jour nous devons penser à vendre. Qui voudra acheter une maison en face d'un parc éolien?

Je suis aussi très inquiète sur la répercussion que ce parc éolien aura sur ma santé, même si le promoteur affirme qu'il n'y aura aucun effet négatif causé par le bruit incessant de ces éoliennes....Je suis loin d'y croire...

Je suis également inquiète de voir que le territoire agricole de la MRC DES JARDINS DE NAPIERVILLE est si peu protégé. Nous avons ici un sol de grande qualité qui ne devrait pas servir à ériger un parc éolien. Il ne reste même plus 2% de terre agricole au Québec, et pour le promoteur KSE cela ne semble pas être un problème. Quelle superficie de terre avons-nous sacrifié pour l'installation de parc éolien dans notre MRC depuis quelques années?

Je voudrais également spécifier que l'emplacement choisi pour ériger ce parc éolien est un corridor très important de migration pour les oies blanches et les bernaches. Je crois que nous devons protéger ces espèces, qui sont menacées à cause du réchauffement climatique.

Ce projet n'a aucune acceptabilité sociale dans notre communauté et dans les communautés environnantes. J'aimerais également être traitée comme les citoyens des villes et villages, et non comme une citoyenne de seconde zone qui n'a pas droit à la distance séparatiste de 2 kilomètres.

Monique Gamache

St-Bernard de Lacolle

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Monique Gamache".

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.34

6211-24-075

M.David Heurtel
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Demande d'audience publique concernant le projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville par le promoteur Energie Durable Kahnawà :ke inc
Monsieur le ministre,

Habitant la région depuis plus de 40 ans, je me suis préoccupée dès mon arrivée du milieu qui m'accueillait, et me suis jointe à des groupes d'action citoyenne préoccupés par nos droits de citoyens, notre environnement, notre milieu de vie. Nous avons été particulièrement actifs dans tous les dossiers touchant notre environnement. Je me suis opposée à leur côté avec détermination à tout ce qui pouvait le mettre en péril, qu'il soit de nature industrielle, agricole ou domestique.

Conjointe d'agriculteur biologique pendant 15 ans, je sais la valeur des terres de la région qui sont parmi les meilleures du Québec et la nécessité de les protéger, le Québec possédant moins que 2% de terres cultivables.

J'ai applaudi le virage vers les énergies renouvelables qui s'annonçait il y a quelques années. J'ai vite déchanté. Car au lieu d'un modèle de développement qui aurait dû profiter à la fois à l'écologie, au bien commun à travers un développement selon nos besoins par notre société d'État qu'est Hydro-Québec, et mieux encore aux communautés par différents modèles beaucoup moins nuisible d'éoliennes(petites éoliennes personnelles, éoliennes de toit,etc) et d'autres énergies vertes, nos communautés se retrouvent confrontées au développement anarchique de parcs industriels éoliens qui sèment la zizanie et un vent de colère dans nos campagnes, divisant familles, amis, agriculteurs, conseils municipaux et toute la communauté.

Depuis 2008, nous citoyens de Montérégie Ouest , supportés par nos conseils municipaux, nous sommes entrainés et supportés afin de repousser cet envahissement hors de nos territoires,

12 projets ont été refusés, Seul le projet de Kruger (St-Rémi/St-Michel) a été accepté dans la région

Le projet de St-Cyprien est un des premiers projets présentés dans notre région. D'abord présenté par TCI, refusé par le conseil municipal de Saint-Cyprien à la demande des citoyens qui s'étaient mobilisés, TCI a ensuite en 2010 essayé de contourner l'approbation du conseil municipal et notre opposition en présentant ce projet sous volet autochtone en s'adjoignant à KSE(Kahnawà:ke sustainable energy)-depuis peu francisé en Energie Durable Kahnawà:ke inc.

Le maire actuel de Saint-Cyprien, M.Normand Lefebvre, recevra de ces éoliennes sur ces terres. Pour le commun des mortels , il y a de toute évidence apparence de conflit d'intérêt, surtout en regard de l'historique de ce personnage. Car M.Lefebvre maire de Saint-Cyprien de 1993 à 2005 a été défait en 2005 en grande partie à cause de la promotion qu'il faisait des porcheries industrielles d'intégrateurs porcins sur son territoire, ayant même accueilli sur ses propres terres de tels projets pendant son mandat, alors que la majorité des citoyens qu'il avait été élu pour représenter s'opposaient à ces grands projets polluants .Il a ensuite signé un contrat avec la firme

TCI pour recevoir es éoliennes sur ses terres, projet refusé par le nouveau conseil de Saint-Cyprien . TCI s'est alors tourné vers KSE/EDK pour contourner l'approbation du conseil qui, à la demande des citoyens, a quand même refusé d'émettre le permis. M.Lefebvre et KSE ont alors entamé des poursuites contre la municipalité de Saint-Cyprien. La poursuite est toujours devant les tribunaux quand en 2013, M.Lefebvre se fait réélire avec son équipe surtout à cause de la situation financière de la municipalité ,en promettant, selon ce que plusieurs ont rapporté, que le projet éolien ne se concrétiserait pas si la population n'était pas d'accord. Il devient alors maire de la municipalité qu'il poursuit . Il y a matière à se sentir floué comme citoyen!

L'opposition n'a pas cessé depuis. La soirée d'information du BAPE n'a pas permis de répondre à nos nombreuses questions et inquiétudes, les réponses étant vagues quand réponse il y avait, ni de nous rassurer face aux inquiétudes légitimes que nous avons.

Il faut souligner aussi que le projet actuel de Saint-Cyprien se situe à quelques kilomètres à peine de celui de Saint-Valentin, refusé par le gouvernement libéral en 2011, sur la recommandation du BAPE pour plusieurs raisons, dont la protection des territoires agricoles, et la non acceptabilité sociale des citoyens et des agriculteurs n'étaient pas les moindres.

En tant que professionnelle de la santé, j'observe les conséquences désastreuses de ces conflits dans nos communautés.

Les gens de la région qui mènent ce combat depuis 2008 ont le sentiment de vivre littéralement en état de siège! Fatigue, épuisement , tension et hypervigilance face à l'intimidation, aux menaces et aux manigances des parties impliquées dans la réalisation du projet et face aux élus qui refusent de les entendre et de prendre en compte leurs doléances.

Je crains pour le tissu social de nos municipalités déjà abîmé.

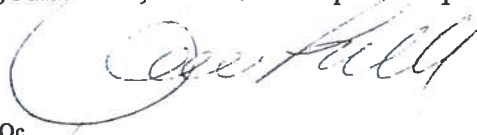
Je trouve aussi injuste que les municipalités avoisinantes surtout situées dans la MRC du Haut-Richelieu comme celle de Lacolle, où j'habite , qui ont mis en force une réglementation plus sévère pour encadrer ce développement anarchique, se voient flouées par ce projet qui selon les mesures qu'ont fait notamment des agriculteurs avec leur système GPS servant à mesurer leurs surfaces agricoles, ne respectent pas les distances séparatrices en vigueur dans ces municipalités de MRC Haut-Richelieu pour les propriétés limitrophes au projet . Injuste aussi que nous subissions les nuisances de la construction et de la présence de ces éoliennes industrielles dont nous n'aurons aucun bénéfice , mais que nous paierons quand même de nos deniers, entre autre via Hydro-Québec .

Pour toutes ces raisons, je vous demande Monsieur le ministre, de prescrire la tenue d'une audience publique pour ce projet si controversé.

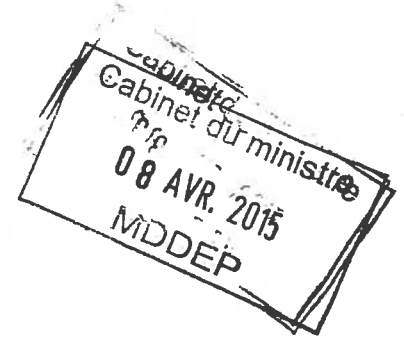
Je vous remercie, M.Heurtel, de l'attention que vous porterez envers nous citoyens touchés par ce projet

Carmen Labelle

Lacolle Qc



Saint Cyprien-de-Napierville, le 07 avril 2015



Monsieur David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.35

6211-24-075

Objet : Demande d'audience publique du BAPE – Projet éolien Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur le Ministre,

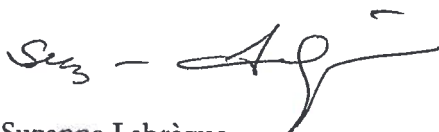
A titre de citoyenne de Saint-Cyprien-de-Napierville et à titre de co-proprétaire du Vignoble Morou, je sollicite une audience publique concernant le projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Voilà 7 questions illustrant bien les raisons qui m'incitent à faire cette demande:

1. Pourquoi à nouveau un projet éolien alors que la population a déjà clairement indiqué son désaccord à 2 reprises, soit en 2008 (manifestation de la population de St-Jacques-le-Mineur) et en 2011 (BAPE St-Valentin) ?
2. Pourquoi vouloir implanter un parc éolien en milieu habité ?
3. Pourquoi vouloir implanter un parc éolien sur les terres les plus fertiles du Québec ?
4. Pourquoi vouloir implanter un parc éolien en situation de surplus énergétique ?
5. Pourquoi vouloir implanter un parc éolien alors que la population du Québec fait face à une hausse de l'électricité de 2,9% consentie à Hydro-Québec, alors que 2,1% s'expliquent par l'éolien ?
6. Pourquoi vouloir implanter un parc éolien qui nuira, au cours de sa construction, à notre commerce à vocation touristique, par une forte augmentation de la circulation de voitures et de poids lourds et ce, pendant des mois?
7. Pourquoi ne pas inciter les promoteurs, dont KSE, a implanté l'éolien en milieu non habité ?

C'est pour toutes ces questions qu'il nous faut avoir une audience publique du BAPE à Saint-Cyprien-de-Napierville.

Veillez accepter, monsieur le Ministre, mes plus sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Suz - Ag', with a horizontal line extending to the right.

Suzanne Labrèque
Citoyenne de Saint-Cyprien-de-Napierville
Co-propriétaire du vignoble Morou

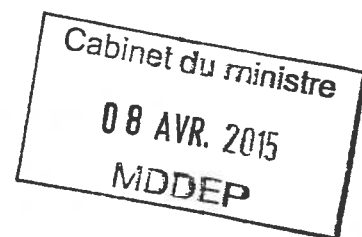
Saint-Cyprien-de-Napierville, Qc

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.36

6211-24-075



St-Cyprien-de-Napierville, le 07 avril 2015

Monsieur David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE - PROJET ÉOLIEN ST-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

Monsieur le Ministre,

La présente est pour solliciter une audience publique sur le projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville.

A titre de citoyen de Saint-Cyprien-de-Napierville et co-propriétaire du vignoble Morou, les raisons qui me poussent à faire cette demande sont nombreuses, mais je vous fais part des trois qui m'apparaissent cruciales :

Acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale de la population de Saint-Cyprien et des municipalités environnantes n'est pas au rendez-vous et nous vous l'avons signifié haut et fort à deux reprises, en 2008 (manifestation à Saint-Jacques-le-Mineur) et en 2011 (BAPE à Saint-Valentin).

Le 31 mars 2015, a eu lieu la première séance d'information du BAPE, présidée par monsieur Luc Nolet. Cette rencontre a clairement démontré à nouveau le refus systématique des citoyens de la municipalité et des environs.

Que devons-nous faire de plus, monsieur Heurtel, pour vous faire comprendre que nous ne voulons pas de ce projet?

Pourquoi ne pas permettre à KSE ou à n'importe quel autre promoteur, de pouvoir implanter un parc éolien ailleurs qu'en Montérégie, et loin des milieux habités ?

Projet d'implantation sur les meilleures terres agricoles du Québec

Pourquoi s'acharner à vouloir implanter un parc éolien sur les plus belles terres agricoles du Québec, appelées « Jardin du Québec » ?

Pourquoi toujours s'acharner sur la Montérégie ? Il existe des régions non habitées au Québec qui conviennent tout autant sinon mieux que celles actuellement convoitées.

Pourquoi ne pas promouvoir l'éolien là où les terres agricoles ne seraient pas mises à contribution ?

Surplus énergétique du Québec

Le Québec est en situation de surplus énergétique, mais le contribuable continue de payer pour des décisions prises en partie en raison du coût éolien :

Le 09 mars 2015, Radio-Canada nous informait :

« Le compteur continue de tourner pour les clients résidentiels d'Hydro-Québec, qui verront leur compte d'électricité augmenter de 2,9 % à compter du 1er avril prochain.

La Régie de l'énergie justifie cette hausse de tarifs par l'augmentation des coûts d'achat de l'énergie éolienne. « Ces nouveaux approvisionnements contribuent à l'augmentation tarifaire pour environ 2,1 % sur les 2,9 % autorisés par la Régie », explique le rapport de 260 pages de la régie. »

En situation d'austérité, comme le clame votre gouvernement, pourquoi ne pas envisager de laisser tomber la filière éolienne, considérant aussi que les centrales hydroélectriques de La Romaine seront sous peu en production, augmentant ainsi les surplus.

Espérant que vous prendrez cette demande et toutes les autres en considération afin de permettre à la population visée par ce projet, de s'exprimer.

Veillez accepter, monsieur le ministre, mes meilleures salutations,



Yvon Roy

Citoyen de Saint-Cyprien-de-Napierville
Co-proprétaire du vignoble Morou

Saint-Cyprien-de-Napierville, Qc



Saint-Cyprien, le 7 avril 2015

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : demande d'audience publique – projet éolien Saint-Cyprien

Monsieur le Ministre,

La présente est pour vous demander de déclarer la tenue d'une audience publique dans le cadre du BAPE sur le projet éolien Saint-Cyprien.

Le Vent Tourne est un regroupement de citoyens de la région préoccupés par la mainmise de promoteurs éoliens sur notre territoire. Créé en 2010, il rassemble des sympathisants de plusieurs municipalités touchées par le projet : Saint-Cyprien, Saint-Bernard, Lacolle, Saint-Valentin, entre autres.

C'est Le Vent Tourne qui a initié l'automne dernier une pétition demandant au gouvernement d'annuler le projet ou de le relocaliser ailleurs que sur des terres agricoles et dans des communautés où il serait accueilli favorablement. Cette pétition menée de porte-à-porte a obtenu la signature de la majorité des électeurs de Saint-Cyprien, Saint-Bernard et Saint-Valentin, un travail bénévole de longue haleine.

Nous avons assisté à la soirée d'information du 31 mars 2015 avec beaucoup d'intérêt et avons été renversés par l'improvisation dont a fait preuve le promoteur en réponse aux questions posées par les citoyens inquiets et fortement opposés à ce projet insensé.

En effet, des questions sur de nombreux sujets ont été posées au promoteur, sans, trop souvent hélas, obtenir de réponse. Le manque de transparence, l'absence presque totale de consultation des populations concernées, les nombreuses erreurs et omissions dans l'étude d'impact du promoteur, l'absence d'acceptabilité sociale, la perte de valeur des propriétés, les problèmes de conflits d'intérêts de nos élus, l'économie, des études périmées sur plusieurs des enjeux biologiques, sont, parmi bien d'autres sujets, les

questions qui préoccupent les citoyens.

Le Vent Tourne aimerait en savoir davantage sur les sujets suivants :

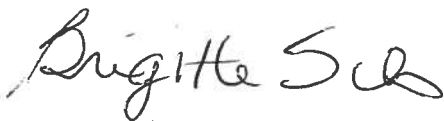
- les surplus d'électricité d'Hydro-Québec ainsi que leurs coûts;
- la justification de ce projet en période de surplus énergétiques;
- le raccordement du projet au réseau d'Hydro-Québec;
- la sécurité des usagers de la route et des personnes vivant à proximité de la ligne électrique projetée;
- le rôle d'Hydro-Québec dans l'éolien;
- la sécurité publique et le transport routier en phases de construction et de démantèlement;
- l'itinéraire définitif pour le passage des camions et machineries diverses pour la phase de construction;
- le poids à pleine charge de ces camions;
- le rythme quotidien des passages de camions;
- la destruction des routes pendant la construction et le démantèlement;
- les mesures de compensations financières pour les résidents incommodés par les travaux de construction et de démantèlement;
- la sécurité des cyclistes empruntant le Rang Double et la Grande Ligne du Rang Double en période de construction;
- les dangers sanitaires des éoliennes et des lignes de transport de cette électricité;
- les sons, les infrasons, leurs intensités et leurs effets sur la santé humaine et animale;
- la recommandation de l'OMS en matière de niveaux sonores et d'infrasons;
- le rôle des élus et de la démocratie dans la défense des citoyens majoritairement opposés au projet;
- la confiance de la population envers ses institutions démocratiques et ses politiciens;
- la légitimité d'élus en position de conflit d'intérêts;
- l'abus de pouvoir des élus;
- l'éventualité d'ententes gardées secrètes avec des élus municipaux et avec des municipalités;
- les mises en demeure et les poursuites contre la Municipalité de Saint-Cyprien et/ou ses élus;
- le recours aux tribunaux pour imposer le projet à une Municipalité qui considère le projet non conforme à sa réglementation;
- l'absence de support envers la Municipalité et les citoyens de la part de la MRC

- les Jardins-de-Napierville;
- l'aspect moral du Maire qui poursuit sa Municipalité et son propre Conseil;
 - les dangers réels sur la faune aviaire et les colonies de chauve-souris;
 - les distances séparatrices discriminatoires entre la campagne et les noyaux urbains ainsi qu'entre résidents saisonniers et permanents;
 - l'intimidation et les représailles;
 - le déchirement social;
 - les répercussions psycho-sociales;
 - les atteintes à la liberté d'expression;
 - le droit du citoyen de refuser un projet qui détruit son environnement;
 - la destruction du paysage;
 - les possibles recours collectifs contre les promoteurs;
 - l'aspect légal de l'imposition du projet dû à une discrimination raciale (autochtone);
 - la destruction des habitats des petits animaux;
 - le saccage des terres agricoles;
 - la qualité des sols agricoles dans l'aire de projet;
 - les effets néfastes sur le développement des productions agricoles voisines non signataires;
 - les conditions qui encadrent la signature des contrats entre le promoteur et les propriétaires terriens;
 - le rôle du MAMROT dans la défense des citoyens et l'application de la loi;
 - les entorses aux principes de la Loi sur le Développement durable;
 - le rôle de la CPTAQ;
 - le rôle du gouvernement lui-même qui non seulement ne protège pas la population contre les promoteurs, mais légifère et favorise la mise en place des conditions de prise en otage des citoyens;
 - les restrictions imposées au développement des municipalités limitrophes et la non-réciprocité entre MRC;
 - l'enrichissement de quelques-uns au détriment des autres;
 - le développement régional au détriment d'autres régions;
 - la faible création d'emplois;
 - l'empreinte écologique du projet et sa réelle contribution dans la lutte aux GES et aux énergies fossiles au Québec;
 - les contradictions du promoteur dans son étude d'impact;
 - les résidences non répertoriées;
 - les élevages non répertoriés;
 - les pistes d'avion non répertoriées;

- le recensement récent des oiseaux migrateurs utilisant le couloir migratoire de la région;
- l'aire d'étude restreinte aux terres avec droits d'usage signés;
- les espèces à statut particulier;
- les dangers de contamination de la nappe phréatique;
- l'emploi de données périmées (composantes humaine, biologiques et environnementales);
- l'absence de consultation citoyenne;
- l'absence d'acceptabilité sociale;
- l'acharnement du promoteur depuis 5 ans;
- la gestion des plaintes et des suivis;
- le mode de fonctionnement et les statuts du comité consultatif créé par le promoteur;
- la provenance des fonds du promoteur;
- l'exonération d'impôts fonciers pour le promoteur;
- les contributions volontaires comme instrument d'achat de l'acceptabilité sociale;
- l'apport chiffré des profits du projet redistribué à la communauté de Kahnawake;
- le recours à des lobbyistes non-inscrits au Registre;
- la teneur, la facilité de compréhension et la libre discussion des contrats signés entre le promoteur et les propriétaires terriens;
- l'approche du promoteur avec les élus et les citoyens;
- les problèmes liés à l'implantation d'éoliennes industrielles en zone habitée;
- les améliorations apportées à la qualité de vie des riverains par le projet;
- les impacts sur l'industrie agro-touristique de la région;
- les risques liés aux tremblements de terre dans la région et les mesures prévues;
- les mesures prises avec les services d'incendie pour répondre aux urgences;
- la responsabilité du démantèlement en cas de faillite du promoteur;
- le pourcentage de béton enlevé lors du démantèlement et son évacuation vers des sites appropriés.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le Ministre, beaucoup de questionnements demeurent et c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir déclarer une audience publique du BAPE.

Veillez recevoir, monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.



Brigitte Schoemans
Porte-parole



Joane Mc Dermott
Porte-parole

LE VENT TOURNE
13 Rang Double
Saint-Cyprien-de-Napierville (Qc)
JOJ 1L0
450-245-0678
450-246-0081
leventourne@hotmail.fr

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.38

6211-24-075



Saint-Cyprien, le 7 avril 2015

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : demande d'audience publique – projet éolien Saint-Cyprien

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je désire vous demander de déclarer une audience publique dans le cadre du projet éolien cité en rubrique.

Je suis résidente de Saint-Cyprien-de-Napierville depuis 1996. Depuis ce temps, je travaille d'arrache-pied pour payer ma maison qui est le seul fonds de pension que je possède. Mon conjoint et moi avons apporté beaucoup d'améliorations à notre résidence et nous avons choisi la campagne pour sa beauté, son espace, son calme et sa tranquillité.

Depuis que ce projet a été déposé en 2010, notre vie est devenue un véritable enfer. À peine 1 km nous séparerait de ces horribles engins destinés à enrichir une poignée d'individus au détriment de tous les autres qui doivent en subir les nuisances. C'est injuste et totalement immoral!

Notre maison ne vaut actuellement plus rien, nous devons déclarer à un éventuel acheteur la possibilité de ce projet d'éoliennes industrielles, sous peine d'être poursuivis pour vice caché. Nous sommes captifs de ce projet, nous sommes devenus des prisonniers, en plus de subir des représailles et de l'intimidation de la part de ceux qui veulent à tout prix que ce projet se fasse.

Monsieur le Ministre, si ce projet devait se concrétiser, cela signifierait que mon conjoint et moi-même serions condamnés à travailler jusqu'à la fin de nos jours car nous ne pourrions jamais vendre notre maison à sa juste valeur. Nous sommes nombreux à être dans cette fâcheuse position alors que nous n'avons rien fait pour mériter cela!

J'ai assisté à la séance d'information du promoteur dans le cadre du BAPE le 31 mars dernier à laquelle le promoteur a fait preuve de manque de transparence, n'ayant bien souvent aucune réponse à donner aux questions soulevées par les citoyens inquiets et préoccupés, et se basant sur une étude d'impact remplie d'erreurs et d'omissions.

Je vous demande donc de bien vouloir déclarer une audience publique qui nous permettra de mettre en lumière les enjeux réels de ce projet et de vous faire comprendre, Monsieur le Ministre, que ce projet ne doit pas voir le jour car il détruit toute une population qui en est victime.

Respectueusement,



Brigitte Schoemans

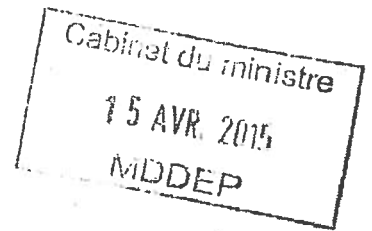
Saint-Cyprien (Qc)

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.39

6211-24-075



Saint-Bernard de Lacolle, le 9 avril 2015

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique - projet éolien Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur le Ministre,

Depuis maintenant 5 ans, qu'aux côtés de nombreux citoyens de la région, je lutte contre l'implantation d'une centrale industrielle éolienne sur les meilleures terres arables du Québec et à proximité de milieux habités.

Je suis propriétaire, avec mon conjoint, d'un boisé de 66 arpents voisin direct de la zone visée par le projet. Ce boisé recelant une vaste zone marécageuse est l'hôte d'une faune excessivement variée (exemples: outre une soixantaine d'oiseaux de toutes espèces dont plusieurs rapaces, on y voit aussi des coyotes, chevreuils, chauve-souris, renards, grenouilles, couleuvres, nous y avons même vu une martre, raton-laveurs, etc.).

La Montérégie est la région du Québec où on retrouve le plus d'espèces animales menacées, vulnérables ou susceptibles de le devenir. Des spécialistes lancent des cris d'alarme parce qu'ils considèrent que la Montérégie est plus menacée que jamais. Ce n'est pas par les pseudo mesures d'atténuations inefficaces proposées par le promoteur que le problème de tuerie de masse de nos oiseaux et chauve-souris sera réglé. Ce n'est pas non plus un hypothétique suivi qui nous ramènera les oiseaux massacrés. Une fois morts les oiseaux le restent et les animaux qui fuient le dérangement ne reviennent pas.

Pendant ce temps, les promoteurs de KSE, avides de profits (comme tous les promoteurs), font non seulement la sourde oreille à ces avertissements mais en plus, ils nous fournissent, dans leur étude d'impact, des données partielles, périmées voir mensongères. Pas surprenant que les très nombreux citoyens présents lors de la première soirée d'information du BAPE soient scandalisés par les réponses biaisées du promoteur à leurs questions, lorsqu'il y avait réponse.

De plus, il a été démontré aux promoteurs comme au gouvernement qu'il n'y a aucune acceptabilité sociale pour ce projet. Une pétition s'opposant au projet a recueilli à ce jour 1875 signatures d'électeurs, dont la majorité des électeurs de 3 municipalités concernées, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Valentin. Cette pétition a été remise en main propre au premier ministre Philippe Couillard par le biais de son Whip en chef, monsieur Stéphane Billette.

Le promoteur prétend avoir abondamment consulté et informé la population, ce qui ne saurait être plus faux. Comme partout ailleurs, le promoteur a depuis le début contacté des agriculteurs et des élus en catimini, faisant avancer son projet tout en maintenant l'ensemble de la population dans l'ignorance. Pendant ce temps, avec l'appât d'un montant déposé sur le coin de la table il faisait signer à toute vitesse des contrats d'option aux cultivateurs, obligeant ces signataires au secret sous peine de poursuite. Ainsi lorsque la population est mise au courant, le projet est déjà avancé et la dite consultation n'est qu'une façade faite pour gagner des points sur la grille de pointage du BAPE. Cette situation est intolérable et le gouvernement en place se devrait d'y mettre fin.

Comment se fait-il, monsieur le Ministre, que nos élus ont peur de nous représenter parce qu'ils ont peur de poursuites venant du promoteur ou de membres de leur propre conseil (maire ou conseillers en conflit d'intérêt) ou même de poursuites et de remontrances de votre gouvernement ? Nous aimerions comprendre quelles sont les politiques qui provoquent et permettent ce genre d'errances.

Dites-nous monsieur le Ministre, quel pouvoir votre gouvernement laisse-t-il réellement aux municipalités?

S'agissant de politique municipale, il est beaucoup question actuellement de *"gouvernance territoriale de proximité pour assurer le plein potentiel de développement de nos collectivités"* et à l'heure où on parle de *"responsabilisation et de capacité d'agir"*, ou encore *"d'autonomie administrative, politique et financière de nos collectivités"*, alors qu'il est question de décentralisation des responsabilités, dites-nous monsieur le ministre où est-il ce pouvoir des municipalités?

Tout ce que nous, citoyens, voyons de ces mesures de décentralisation, ce sont des élus bâillonnés, apeurés et incapables de prendre des décisions sans consultations préalables avec leurs avocats. Cela est inconcevable et inacceptable. La population ne se sent plus représentée par ses élus municipaux qui sont pourtant ceux qui sont le plus près d'elle. Comment la démocratie peut-elle s'exprimer dans un tel contexte et dans ces conditions? Qu'est-ce que votre gouvernement entend faire pour remédier à cette situation?

Dans tout ce dossier éolien, beaucoup de questions restent sans réponse, beaucoup de frustrations s'expriment face au mutisme de trop d'élus municipaux ou provinciaux. Des conflits d'intérêts de certains élus viennent compliquer les données et contribuent à envenimer les relations entre voisins et entre citoyens et leurs conseil municipal.

De plus, je le répète, le promoteur et son équipe de rabatteurs, d'avocats, de spécialistes en communication, d'experts de SNC Lavallin, de lobbyistes et j'en passe, n'ont pu répondre à beaucoup des questions des citoyens alors qu'ils ont eu 5 ans pour se préparer.

C'est pourquoi, monsieur le Ministre, je vous demande de bien vouloir déclarer une audience publique du BAPE.

Veuillez recevoir, monsieur le Ministre mes meilleures salutations.



Joane Mc Dermott

Saint-Bernard-de-Lacolle, Qc

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.40

6211-24-075



Saint-Bernard-de-Lacolle, le 10 avril 2015

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique - projet éolien Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur le Ministre,

J'ai assisté à l'assemblée d'information du BAPE du 31 mars dernier à Napierville. Plusieurs questions importantes sont restées sans réponse.

Monsieur Stéphane Poirier (1) qui est un des coordonnateurs du projet de Saint-Cyprien sait très bien qu'il n'y a aucune acceptabilité sociale concernant ce type de projet dans notre région étant sur le dossier depuis au moins 2007.

Au sujet des parodies de consultation de KSE, je m'étonne de trouver dans l'énumération des rencontres publiques, la rencontre à Saint-Valentin en 2007, celle-ci ne faisait pas partie du 3e appel d'offres d'Hydro-Québec. J'aimerais comprendre ce qui peut être considéré comme une consultation. Est-ce qu'il suffit d'afficher quelques panneaux d'information pour parler d'une consultation?

Le coût de l'électricité augmente sans cesse et affecte les familles à faible revenu, dont je fais partie. Nous sommes en période d'austérité. La majorité des spécialistes financiers et des chroniqueurs, même les plus conservateurs sonnent l'alarme pour que cesse ce développement chaotique qui est très coûteux. Les coûts d'électricité sont aussi responsables de milliers de pertes d'emplois. (Luc Boulanger, directeur exécutif, AQCIE)

Pour ces raisons monsieur le Ministre, je vous demande de tenir une audience publique sur le projet éolien de Saint-Cyprien.

Recevez monsieur le Ministre mes salutations,

A handwritten signature in black ink that reads "Jean Oresti".

Jean Oresti

(1) Monsieur Poirier a aussi été coordonnateur du Projet de Saint-Valentin en 2007 avec Venterre ainsi que de TCI à Saint-Bernard-de-Lacolle en 2010.

Jean Onesti

Saint-Bernard-de-Lacolle, Québec

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.41

6211-24-075

Gérard Larocque
Jean-Paul Gendron
Propriétaires

Saint-Bernard-de-Lacolle
Québec, Canada

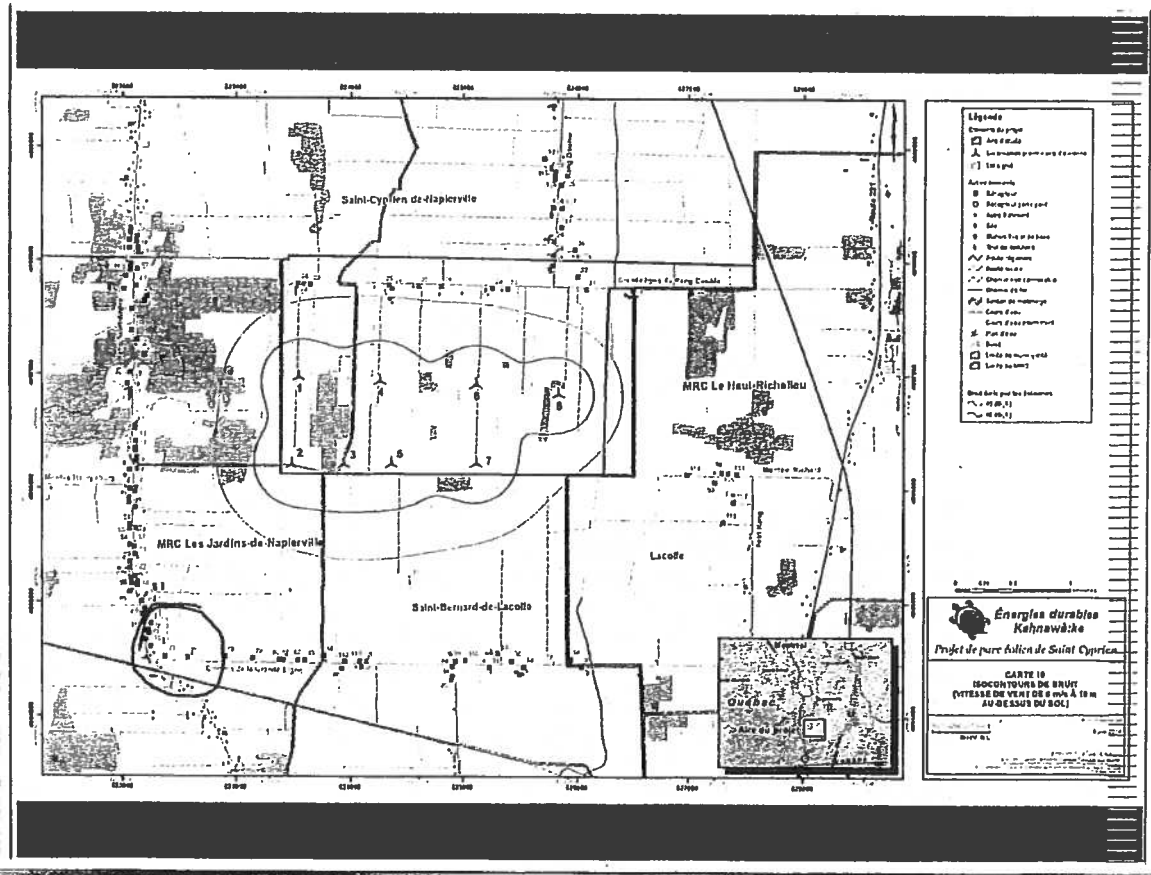
Le 12 avril 2015

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)

Destinataire : Luc Nolet

Objet: Demande d'une audience publique concernant le projet de développement du parc éolien à Saint-Cyprien de Napierville afin d'établir les critères d'évaluation qui définissent l'acceptabilité sociale du projet.

Motifs : Aucun cadre de référence et aucun élément d'évaluation n'ont été élaboré concernant le principe de l'acceptabilité sociale malgré des recommandations claires dans deux rapports d'enquête différents concernant l'implantation d'un parc éolien. Les allégations évoquées concernant l'acceptabilité sociale demeurent encore très subjectives et floues en fonction de la position de l'observateur, des bénéfices et des inconvénients du projet de développement.



Intérêts : Nous demeurons en périphérie du quadrilatère du projet concerné (cercle vert sur la carte) comme la majorité des résidents de diverses municipalités sur la carte ci-jointe. Nous devons vivre avec un paysage modifié au quotidien par une technologie qualifiée d'écologique et soucieuse de notre écosystème (propos du promoteur) et qui génère des coûts supplémentaires aux contribuables selon les perspectives d'Hydro-Québec (précisé sur le site d'Hydro-Québec le 5 août 2014 dans la section "nouvelles et communiqués" stipulant les coûts relatifs aux éoliennes : "*De nouveau cette année, plus de la moitié de la hausse demandée s'explique par le coût des nouveaux approvisionnements, principalement éoliens (+2,1 %), ainsi que par la hausse du prix de l'électricité patrimoniale (+0,4 %) comme le prévoit la Loi sur la Régie de l'énergie*) pour les 20 prochaines années en milieu rural en sachant bien que seulement quelques propriétaires seront compensés par le promoteur. Un bénéfice pour une minorité au détriment d'une majorité que constitue la population environnante et au détriment d'un paysage visuel modifié.

Détails de la demande:

Suite à la séance d'information du promoteur Kahnawà:ke Sustainable Energies (KSE) en présence du BAPE du 31 mars dernier à Napierville, nous avons pris connaissance de deux différents rapports d'enquête et d'audience publique publiés :

- Projet de parc éolien de Saint-Valentin, juin 2011.
- Projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel, septembre 2014.

Quelques citations intéressantes et préoccupantes provenant de ces deux rapports reflètent en plusieurs points les mêmes réalités que le projet du parc éolien à Saint-Cyprien de Napierville. Nous avons souligné des passages significatifs. Nous considérons que ces points devront être traités en audience publique :

*"Les éoliennes sont des éléments structurants qui contribuent à la transformation des paysages et il n'existe pas ou peu de moyens pour en atténuer les impacts une fois qu'elles sont en place. « Le concept de paysage relève de la perception sociale, culturelle, personnelle ou émotive et toute intervention qui le modifie **nécessite une consultation de la population** » (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2005, p. 14)"*

*"Des citoyens considèrent que seule **une consultation de la population par référendum, tel que plusieurs l'ont demandé lors des séances des différents conseils municipaux, aurait pu permettre d'évaluer l'acceptabilité sociale du projet** (M. Yvon Bibeau, DM4, p. 1 ; M. Maurice Séguin, DM10, p. 4 et 5 ; M. Michel Picher, DM11, p. 3 ; M. Gilles Jr. Lemieux, DM12, p. 2, 3 et 6 ; M. Fernand Gignac, DM14, p. 1 ; Mme Martine Champagne, DM19, p. 3 ; M. Claude Charron, DM22, p. 4 et 6 ; M. Gilles Bellerose, DM23, p. 5 à 7). Selon certains, le projet ne profitait ni de l'appui de la majorité de la population ni de celui de*

*l'ensemble des municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel, **contrairement à ce qu'ont affirmé les maires des municipalités** de Saint-Aimé, de Saint-Robert et de Yamaska en audience publique (M. Yvon Bibeau, DM4, p. 2 ; M. Gilles Jr. Lemieux, DM12, p. 3 à 5 ; M. Fernand Gignac, DM14, p. 2 et 13"*

*"Par ailleurs, des citoyens sont d'avis qu'il y a **apparence de conflit d'intérêts** en raison de l'implantation prévue d'éoliennes sur les terres du **maire de Yamaska, siégeant aussi au conseil de la MRC** de Pierre-De Saurel (M. Maurice Séguin, DM10, p. 6 à 8 ; M. Fernand Gignac, DM14, p. 3)."*

*"Néanmoins, nombre de participants ont jugé que la MRC et le promoteur avaient failli à leur devoir d'information et que la consultation sur le projet a été inexistante. Selon certains, les séances d'information étaient souvent animées par des fabricants d'éoliennes vantant les mérites de leurs produits et par les consultants du promoteur, ce dernier se faisant plus discret. **L'accent était mis sur les aspects positifs du projet, comme les retombées économiques, alors que les questions essentielles étaient évitées au détriment de préoccupations plus accessoires** (M. Pierre Couture, DM2, p. 1; M. Robert Dumont, DM9, p. 2 et 3; M. Maurice Séguin, DM10, p. 3 et 4; M. Michel Picher, DM11, p. 2 et 3 ; Mme Liette Parent-Leduc, DM13, p. 2 ; M. Jacques Lévesque, DM21, p. 1 et 2)"*

*"Selon le représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, jusqu'à maintenant, **aucune étude exhaustive n'a été réalisée au Québec sur l'effet des parcs éoliens sur la valeur marchande des propriétés situées à proximité** (M. Louis Messely, DT3, p. 93). Ce constat avait aussi été fait en 2007 par le ministère des Affaires municipales et des Régions (Gouvernement du Québec, 2007b, p. 1)"*

*"La valeur immobilière, un concept économique basé sur le principe de l'offre et de la demande, serait tributaire de quatre facteurs : **l'utilité, la rareté, le pouvoir d'achat et le désir** (DB23, p. 2 et 3). Cependant, « la désirabilité étant un facteur subjectif, il peut évoluer dans le temps selon les perceptions de l'ensemble de la population » (ibid., p. 4)"*

*"L'impact de la présence du parc éolien projeté sur la variation à la hausse ou à la baisse de la valeur marchande, qu'il s'agisse d'une ferme ou d'une résidence, demeure donc incertain. **Cette question relative à la variation de la valeur marchande des propriétés sises à proximité d'éoliennes a été soulevée à plusieurs reprises dans les diverses audiences publiques du BAPE.** Cependant, depuis la mise en service du parc éolien de la Gaspésie, en 1997, **aucun des parcs en activité au Québec n'a fait l'objet de suivi sur cet aspect.** Des citoyens **continueront donc de s'inquiéter d'une baisse possible de la valeur de leur propriété et, le cas échéant, de craindre de devoir assumer les pertes éventuelles sans mesure de compensation.** Selon le*

ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les municipalités appréhendent aussi une perte potentielle de revenus en taxes foncières en cas de baisse de valeur au rôle d'évaluation des propriétés situées à proximité d'un parc éolien (Gouvernement du Québec, 2007b, p. 1)"

"Selon le représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, jusqu'à maintenant, aucune étude exhaustive n'a été réalisée au Québec sur l'effet des parcs éoliens sur la valeur marchande des propriétés situées à proximité (M. Louis Messely, DT3, p. 93). Ce constat avait aussi été fait en 2007 par le ministère des Affaires municipales et des Régions (Gouvernement du Québec, 2007b, p. 1)"

"Dans sa plus récente mise à jour des connaissances, l'Institut national de santé publique du Québec conclut que le niveau de bruit engendré par les éoliennes n'entraînerait pas d'impact direct sur la santé auditive des personnes vivant à proximité. La littérature scientifique ne retient que deux effets potentiellement associés aux niveaux de bruit engendrés par les éoliennes, soit la nuisance et la perturbation du sommeil. Par ailleurs, les preuves scientifiques sur les impacts sur le sommeil demeurent limitées (Institut national de santé publique du Québec, 2013, p. IV).

Considérons maintenant certains avis contenus dans ces deux rapports d'enquête et d'audience publique :

- La commission d'enquête constate que l'impact visuel du projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel influence son acceptabilité sociale, puisqu'il modifie le cadre de vie des résidants concernés. L'implantation d'éoliennes en milieu habité, où les paysages sont valorisés, constitue une source d'opposition.
- La commission d'enquête est d'avis qu'un référendum à l'échelle de la MRC de Pierre-De Saurel permettrait de connaître réellement le degré d'acceptabilité du projet par l'ensemble des citoyens. La participation des collectivités au processus de planification et de prise de décision est déterminante pour la réussite du projet, d'autant plus qu'il s'agit d'un projet 100 % communautaire initié par une MRC et qu'il comporte des obligations et des risques financiers.
- Au terme de son analyse de l'incidence du projet sur le milieu humain, la commission d'enquête est d'avis que, si le projet de Venterre NRG inc. devait être autorisé, il faudrait revoir la localisation des éoliennes à risque de façon à protéger la santé des populations, leur qualité de vie, leur revenu et la valeur de leurs biens.
- La commission d'enquête est d'avis qu'en raison de l'implantation de plusieurs parcs éoliens en milieu habité et en l'absence d'étude récente réalisée au Québec, les ministères concernés, dont le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, devraient documenter l'influence des parcs éoliens sur la valeur marchande des propriétés, d'autant plus que cette question est

récurrente et préoccupe les citoyens. À cet égard, le promoteur du projet de parc éolien communautaire Pierre- De Saurel devrait contribuer à l'acquisition des données nécessaires à cette évaluation.

Nous sommes convaincus que ces points devront être débattus et éclaircis en audience publique pour permettre d'élaborer un cadre de référence précis menant à une réponse claire de la population sur le niveau d'acceptabilité sociale d'un projet de cette envergure environnementale ayant un impact visuel significatif sur notre paysage au quotidien.

Nous imaginons par le biais d'un référendum populationnel qui pose une question claire aux citoyens, trois niveaux de résultats possibles :

1. **Acceptabilité sociale positive:** selon un pourcentage fort d'acceptabilité établi et entendu démocratiquement avec les citoyens, le projet possède le soutien populationnel nécessaire pour développer le projet.
2. **Acceptabilité sociale mitigée :** selon un pourcentage partagé (50-50% comme par exemple) d'acceptabilité établi démocratiquement, le projet doit être soumis à des audiences publiques permettant un consensus des citoyens concernés par l'impact visuel du paysage ou par toutes autres considérations pertinentes.
3. **Acceptabilité sociale nulle :** selon un pourcentage d'acceptabilité établi démocratiquement, le projet est abrogé.

Voici nos réflexions et nos préoccupations sur le projet de développement du parc éolien à Saint-Cyprien de Napierville. Deux rapports d'enquête et d'audience publique ont déjà soulevé les mêmes problématiques en 2011 et 2014. Alors comment expliquer que nous en nous sommes toujours aux mêmes questionnements en 2015 et toujours sans de réponses claires sur le concept de l'acceptabilité sociale. Nous croyons que nous devons définir les balises pour les futurs projets de cette nature qui clairement ne fait pas l'unanimité dans notre région surtout depuis le refus massif du projet de Saint-Valentin en 2011. Les promoteurs solliciteront et mettront encore de la pression pour ce type de développement dans d'autres régions rurales habitées exploitant des terres agricoles fructifiantes ou viticoles tant que le concept de l'acceptabilité sociale ne sera pas clairement défini.

Cordialement,

Gérard Larocque

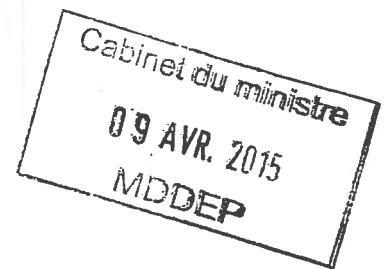
Jean-Paul Gendron

Lacolle, le 3 avril 2015
L'honorable David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec(Québec)
G1R 5V7

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.42

6211-24-075



Monsieur le Ministre,

Je vous fais parvenir cette lettre pour vous demander la tenue d'une audience publique concernant le Projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville.

C'est avec une grande déception que j'ai appris la reprise de ce projet l'an dernier. En effet, j'avais cru que les maires et les citoyens de ma région avaient réussi à mettre fin au projet de Saint-Valentin, mais aussi à celui de Saint-Cyprien.

Bien que ce projet de huit éoliennes puisse vous apparaître modeste, leur concentration à un seul endroit fait en sorte que les huit structures de 144,4 mètres se retrouveraient derrière chez-moi et ce, à moins de 2,500 mètres. J'ai aménagé mon terrain pour bénéficier de mes loisirs dans le calme et le repos. Malheureusement, je risque de perdre un paysage et un environnement qui sont des choses précieuses dans ma vie casanière. Les éoliennes seront agitées le jour et elles seront illuminées la nuit à cause des balises de sécurité.

Ce nouveau décor risque d'affecter la valeur de ma propriété, car avec ce nouveau décor à l'arrière plan, elle perdra l'un de ses principaux atouts pour la revente. Le caractère industriel de ce parc s'harmonise mal dans mon environnement campagnard. Comme je suis veuve, ma propriété représente aussi mon fonds de pension et cette situation imprévue dans ma vie est une grande source d'inquiétude pour moi.

Je vous remercie de votre compréhension et, je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PS : De plus, les éoliennes nuisent à la migration des oies et des outardes qui viennent se déposer derrière ma propriété. J'adore admirer ce spectacle et je serai très déçue si celui-ci prend fin à cause de ce projet.


Lucie Lefebvre

Lacolle (Québec)

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.43

6211-24-075

Cabinet du mini

08 AVR. 2015

MIDDEP

Lacolle, le 3 avril 2015

L'honorable David Heurtel

Cabinet du ministre

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage

Québec(Québec)

G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Suite à une rencontre d'information du BAPE, je vous fais parvenir une lettre pour vous demander la tenue d'une audience publique au sujet du Projet éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville.

Originaire de Lacolle, j'ai acheté ma première maison dans le village de Lacolle au cours de la dernière année. Ambitieux et travaillant dans la construction, j'ai l'intention de moderniser la maison pour la revendre. Vous comprendrez que j'étais moins fier de mon investissement en apprenant que ma maison se trouve en droite ligne devant le parc éolien qui serait en fait sur les frontières de Lacolle et de Saint-Bernard-de-Lacolle. Pour les acheteurs qui apprécient la campagne, notre secteur ne sera plus très intéressant.

Comme chasseur sportif, je me préoccupe aussi du fait que les oies blanches et les outardes pourraient modifier leur plan de vol pour s'éloigner des huit éoliennes et je chasse justement dans cette zone depuis mon enfance. De plus, le spectacle de la migration des oiseaux est une chose que j'ai toujours appréciée et qui m'impressionne à chaque année. Le promoteur a inventorié 7000 oies et outardes et prétend que son projet est à l'extérieur du couloir migratoire. N'importe qui à Lacolle vous dira que la sauvagine est bien présente et qu'il y a des dizaines de milliers d'oiseaux qui font des haltes dans nos champs.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ma lettre et, je vous prie, Monsieur le Ministre, d'accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Francis Lefebvre-Laporte



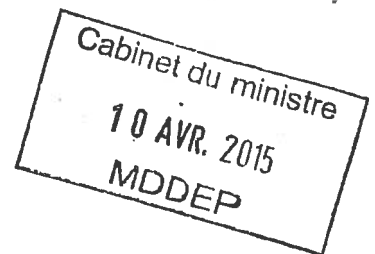
Lacolle (Québec)

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.44

6211-24-075



Saint-Valentin, 8 avril 2015

Objet : Demande D'audience publique

Réf. : Projet du parc éolien de St-Cyprien de Napierville_EDK Energies durables Kahnawake Inc.

Madame, Monsieur

Nous habitons Saint-Valentin, un village voisin de Napierville. Nous avons récemment réussi à faire rejeter par le BAPE et par Québec un projet éolien qui aurait détruit nos précieuses terres agricoles, menacé notre santé, dévalué nos maisons, provoqué l'irréparable disparition de différentes espèces animales et végétales qui contribuent globalement à notre qualité de vie immédiate.

Vous êtes maintenant sur le point d'imposer un projet auquel toute la population régionale s'oppose, celui que la compagnie EDK veut implanter à Saint-Cyprien-de-Napierville contre la volonté des citoyens.

Soyez informé que nous nous opposons catégoriquement à ce projet pour exactement les mêmes raisons que celles qui ont fait repousser le projet de Saint-Valentin.

Nous croyons que la Régie de l'énergie n'aurait pas dû autoriser Hydro-Québec à acheter de l'électricité d'un projet éolien implanté en zone habitée d'autant plus que l'appui des citoyens locaux et des municipalités environnantes ne sont même pas au rendez-vous. Il n'y a aucune acceptabilité sociale pour l'implantation de tout projet éolien dans notre région : qu'il soit autochtone ou non.

Merci de votre attention,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sylvie Marceau".

Sylvie Marceau, citoyenne et propriétaire, de Saint-Valentin

Martin Boivin, citoyen et propriétaire, de Saint-Valentin

Ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs

Edifice Marie-Guyart, 30ième étage

675 Boul René-Lévesque Québec, QC

G1R 5V7

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.45

6211-24-075



Monsieur le ministre,

Je vous demande de tenir des audiences publiques dans le dossier des Éoliennes de St-Cyprien de Napierville, projet actuellement initié par le promoteur **Énergie durables Kahnawake (EDK)** ou aussi nommé **KSE**.

Je vous présente ma demande afin qu'elle soit déposée entre les mains du BAPE et que des audiences complète et sérieuses soient effectuées.

Je suis un résident de Saint-Cyprien de Napierville et j'habite la région immédiatement touchée par le projet et son implantation.

Je crois qu'il est impératif que le Québec développe des énergies vertes et durables. Je crois aussi cependant qu'il est de notre devoir à tous de veiller à protéger nos terres agricoles et le peu de terres cultivables de qualités. Cette région en particulier possède les terres les plus riches du Québec en entier. Il est de notre devoir à tous de veiller à leur protection pour les générations futures.

Je tiens aussi à apporter à votre attention un problème de type éthique et légal qui me semble du plus grand intérêt. En effet, ce projet lie actuellement l'entreprise privée **KSE** à un élu local en la personne du maire de la municipalité de Saint-Cyprien de Napierville, monsieur Normand Lefebvre. Ce dernier prévoit en effet tiré personnellement des revenus directement de l'entente qu'il signe avec la compagnie à hauteur de 100 000 \$ annuellement. Cette situation évidente de conflit d'intérêt génère pour l'ensemble de la population une zone de discorde phénoménale qui interpelle l'ensemble de la population. L'intégrité des élus étant un sujet fort actuel, cette situation amène beaucoup de citoyens à se questionner sur le caractère légal de ce genre d'entente. Un élu peut-il utiliser sa position pour parafer des contrats qui vont l'avantager? Bref ce projet crée de grandes zones de turbulences et exige à mon avis des audiences publiques afin d'en clarifier l'ensemble des aspects.

Bien à vous,

Maxime Morin

Citoyen de Saint-Cyprien de Napierville

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Morin", written over the printed name.



Extrait du procès-verbal
de la séance ordinaire
du 11 mars 2015

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le onzième jour du mois de mars deux mille quinze, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Michel Fecteau, Saint-Jean-sur-Richelieu, et les conseillers régionaux suivants:

M. Roland-Luc Béliveau, Lacolle, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, Mme Andrée Clouâtre, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, M. Denis Rolland, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Réal Ryan, Noyan, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, M. Mario Van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Substituts : Mme Linda Davignon pour Mme la maire Renée Rouleau, Saint-Georges-de-Clarenceville et M. Paolo Girard pour M. le maire Pierre Chamberland, Saint-Valentin.

Le Conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Résolution 13901-15

**Implantation d'éoliennes
MRC des Jardins-de-Napierville**

CONSIDÉRANT QU'un projet d'implantation d'éoliennes est préconisé sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville, lequel risque d'affecter la qualité de vie des citoyens des municipalités de Lacolle, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Valentin, Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT les impacts majeurs sur l'intégration au paysage pour ces municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le BAPE peut tenir des audiences publiques;

CONSIDÉRANT QU'il est important de signifier au BAPE que les règles de réciprocité des conditions et normes d'implantation devraient être prises en compte pour les territoires adjacents;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a adopté le règlement de contrôle intérimaire 478 visant l'implantation des éoliennes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu souhaite que les articles 4.3, 4.4, 4.5, 4.6 et 4.8 soient pris en compte si le projet est autorisé à savoir :

ARTICLE 4.3 *Dispositions particulières rattachées à la protection des bâtiments résidentiels*

Nonobstant la disposition inscrite à l'article 4.1, toute éolienne générant une production d'énergie électrique de 2 mégawatts (MW) et moins doit respecter une distance minimale de tout bâtiment résidentiel de 2000 mètres les uns des autres. Pour chaque kilowatt (KW) additionnel en production d'énergie électrique, une distance de 0,5 mètre sera ajoutée à la distance minimale de 2000 mètres entre l'éolienne et le bâtiment résidentiel.

ARTICLE 4.4 *Dispositions particulières rattachées à la protection des immeubles protégés*

Nonobstant la disposition inscrite à l'article 4.1, il est interdit d'implanter une éolienne à moins de 2000 mètres de tout immeuble protégé se trouvant sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

ARTICLE 4.5 *Dispositions particulières rattachées à la protection des bâtiments d'élevage*

Nonobstant la disposition inscrite à l'article 4.1, toute éolienne générant une production d'énergie électrique de 2 mégawatts (MW) et moins doit respecter une distance minimale de tout bâtiment d'élevage de 1000 mètres les uns des autres. Pour chaque kilowatt (KW) additionnel en production d'énergie électrique, une distance de 0,5 mètre sera ajoutée à la distance minimale de 1000 mètres entre l'éolienne et le bâtiment d'élevage.

ARTICLE 4.6 *Dispositions particulières rattachées à la protection des périmètres d'urbanisation et des secteurs de consolidation résidentielle en milieu agricole*

Il est interdit d'implanter une éolienne à moins de 1000 mètres de tout périmètre d'urbanisation et de tout secteur de consolidation résidentielle en milieu agricole, le tout tel qu'identifié à la carte d'implantation de parc éolien sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 4.8 *Dispositions particulières rattachées à la protection des emprises de chemins et rues publiques ainsi que des autoroutes identifiées*

Il est interdit d'implanter une éolienne à l'intérieur d'une bande de protection de 1000 mètres située de part et d'autre des emprises des chemins et routes publiques ainsi que des emprises des autoroutes 35 et 10 incluant la partie projetée de l'autoroute 35, le tout tel qu' identifié à la carte d'implantation de parc éolien sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu à l'annexe A du présent règlement.

EN CONSÉQUENCE;

Sur proposition du conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu demande la tenue d'une audience publique relativement au projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu demande au BAPE que les normes et conditions d'implantation adoptées et régies au sein du territoire du Haut-Richelieu soient également imposées au territoire hôte de ce projet.

ADOPTÉE

Signé: Michel Fecteau, préfet

Signé: Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Joane Saulnier,
MRC du Haut-Richelieu





Bureau du directeur général
et secrétaire-trésorier

Municipalité de Lacolle

318

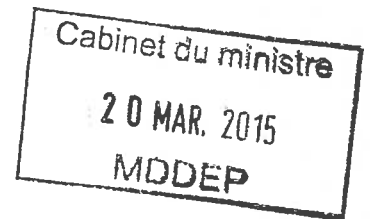
CR3.47

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

Le 17 mars 2015

6211-24-075

L'honorable David Heurtel
Ministre du Développement durable,
De l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Notre résolution 2015-03-119
BAPE – demande d'audience publique
Projet de parc Éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur le Ministre,

Veillez trouver, ci-joint, copie certifiée conforme de la résolution citée en objet adoptée par le Conseil de la municipalité de Lacolle lors de sa séance du 10 mars dernier, laquelle s'exprime d'elle-même.

Vous remerciant de l'attention que vous y porterez, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

L'adjointe au directeur général,

Marielle Fabre

/mf

p.j.



Hémerocallis Fulva

1, rue de l'Église sud, Lacolle, Québec J0J 1J0
Tél. : 450 246-3201 Téléc. : 450 246-4412 Courriel : admin@lacolle.com



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue à la salle du Centre communautaire Léodore-Ryan, sise au 10, rue Ste-Marie à Lacolle, le mardi dixième jour de mars de l'an deux mille quinze, à dix-neuf heures, où étaient présents :

- Monsieur Roland-Luc Béliveau, Maire
- Monsieur Patrice Deneault, Conseiller, poste no 2
- Monsieur Jacques Lemaistre-Caron, conseiller, poste no 3
- Madame France Murray, conseillère, poste no 4
- Monsieur Normand Lécuyer, conseiller, poste no 5
- Monsieur Pierre Bilodeau, conseiller, poste no 6

Également présent: Monsieur Daniel Prince
Directeur général et secrétaire-trésorier

Le conseil siège sous la présidence du maire, monsieur Roland-Luc Béliveau.

**RÉSOLUTION NO 2015-03-119 BAPE – DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE
/ PROJET DE PARC ÉOLIEN À SAINT-CYPRIEN-DE-
NAPIERVILLE**

ATTENDU que le projet du parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville soulève plusieurs questions et suscite de l'inquiétude au sein du conseil municipal et de la population

Sur la proposition de madame France Murray appuyée par monsieur Pierre Bilodeau, il est résolu à l'unanimité :

QUE dans le cadre du projet de parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce conseil demande la tenue d'une audience publique auprès de monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

Signé : Roland-Luc Béliveau , Maire

*Signé : Daniel Prince
Directeur général et secrétaire-trésorier*

Copie certifiée conforme
Ce 17 mars 2015


Daniel Prince
Directeur général et secrétaire-trésorier



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

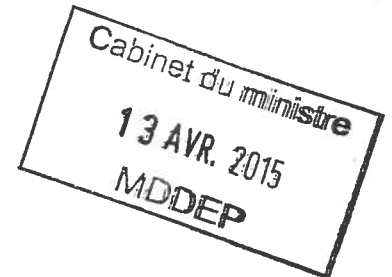
318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.48

Le 9 avril 2015

6211-24-075



Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e Étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Qc) G1R 5V7

OBJET: Résolution 2015-74
 Projet de parc éolien de St-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

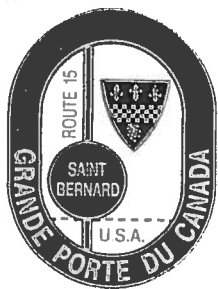
Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint une copie certifiée conforme de la résolution portant le numéro mentionné en rubrique et qui concerne notre demande pour la tenue d'une audience publique pour le Projet de parc éolien de St-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville.

Espérant que vous pourrez donner une suite favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jocelyne Blanchet
Sec.-très. Adj. pour :
Daniel Striletsky
Directeur général, secrétaire-trésorier
DS/jb

P.j.



Le 9 avril 2015

COPIE DE RÉSOLUTION

À la session ordinaire du 7 avril 2015

Étaient présents :

le pro-maire

M. Daniel Garceau

les conseillères et
conseillers :

Mme Sylvie Faille
Mme Josyane Ledoux
Mme Estelle Muzzi
M. Jean-Louis Tinant
M. Denis Robert

Absent le maire

M. Robert Duteau

formant quorum sous la présidence du pro-maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

RÉSOLUTION 2015-74

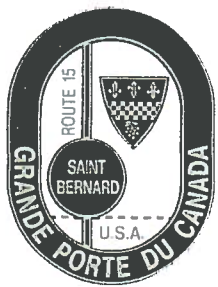
Considérant qu' il y a un projet d'implantation de parc éolien dans la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville aux limites territoriales de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;

Considérant qu' une pétition en circulation dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a déjà recueilli les signatures de 598 citoyens (vérifiées) s'opposant à ce projet ;

Considérant que parmi les résidents localisés le plus près du parc éolien proposé par Énergies Durables Kahnawà:ke, la grande majorité habitent sur le territoire de Saint-Bernard-de-Lacolle ;

Considérant que l'étude d'impact de Énergies Durables Kahnawà:ke fait peu état de la présence et de l'intérêt patrimonial du noyau villageois de Saint-Bernard-de-Lacolle ;

Considérant que l'étude d'impact environnemental de Énergies Durables Kahnawà:ke fait peu mention des impacts subis par ces résidents, notamment : impact foncier, impact paysager, impact psychologique, impact social, impact sonore (infrason), etc. ;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

Il est proposé par M. Jean-Louis Tinant, appuyé par Mme Josyane Ledoux et résolu
que

le conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle demande la tenue d'audiences
publiques au B.A.P.E en regard du « projet de parc éolien de Saint-Cyprien » à Saint-
Cyprien-de-Napierville et

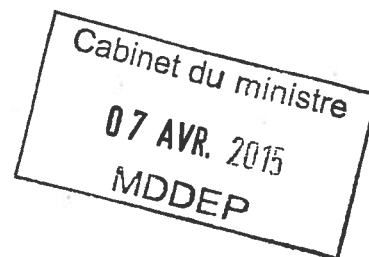
qu'une copie de cette résolution soit envoyée à Énergies Durables Kahnawà:ke, à la
municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, à la MRC des Jardins-de-Napierville, au
Premier ministre Couillard, aux ministres M. Arcand et M. Heurtel ainsi qu'à M.
Billette, député de Huntington.

Copie vidimée

Daniel Striletsky
Secrétaire-trésorier



Le 1er avril 2015



Monsieur David Heurtel, Ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique – Projet éolien Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur le ministre,

Depuis 2008 je m'oppose catégoriquement à l'installation d'éoliennes industrielles en milieu habité et sur les meilleures terres agricoles du Québec. Les projets de Saint-Jacques-le-Mineur en 2008 et le projet de Saint-Valentin en 2011 ont été refusés par le gouvernement par manque d'acceptabilité sociale de la part de la population d'accueil. Le projet de Saint-Cyprien-de-Napierville n'est pas plus acceptable. C'est une municipalité limitrophe aux deux municipalités précédemment nommées. Nous sommes situées dans la MRC des Jardins-de-Napierville et il est absolument inconcevable d'installer des éoliennes sur le peu de terre cultivables qu'il nous reste au Québec (2%) et en milieu habité.

À la lumière de la séance d'information tenue hier le 31 mars 2015 par le BAPE où il a été clairement démontré;

- l'opposition à ce projet des citoyens présents à la séance;
- les nombreuses erreurs techniques dénoncés par les citoyens dans l'étude d'impact lors de la soirée d'information,
- l'absence totale d'acceptabilité sociale pour ce projet de la part des citoyens qui ont signés démocratiquement une pétition, laquelle pétition a été signée par la majorité d'électeurs de Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle et Saint-Valentin. (municipalités touchées par les impacts néfastes du projet).

Je vous demande, monsieur le ministre, de tenir des audiences publiques sur ce projet. Je vous fais cette demande en mon nom personnel et en tant que mairesse élue depuis 2009 pour représenter la voix des citoyens de ma communauté mais aussi celle des citoyens vivant sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Recevez, monsieur le ministre, mes salutations les meilleures.

Lise Trottier, Mairesse
475, boul. Édouard VII
Saint-Jacques-le-Mineur, Qc J0J 1Z0
Bureau : 91, rue Principale

Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur



Parc Régional St-Bernard



318

CR3.50

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

Bureau du ministre

10 avril 2015

Objet; demande d'audience publique projet éolien Saint-Cyprien-KSE

Monsieur le Ministre,

Je suis le coordonnateur du Parc Régional Saint-Bernard à Saint Bernard de Lacolle. Le Parc fait partie du circuit du paysan, organisation touristique de la Montérégie. L'installation d'un « parc industriel d'éolienne » n'aura qu'un attrait temporaire, sur le plan touristique, la curiosité laissera place au désintéressement.

Notre clientèle qui veut échapper à la ville ne retrouvera pas la quiétude qu'elle s'attend à trouver dans la campagne agricole. Les paysages qu'ils aimaient retrouver auront disparus et ces tours gigantesques alourdiront le paysage.

J'ai beaucoup de difficulté à comprendre que pour certains les éoliennes soient un attrait dans le paysage, la beauté c'est subjectif nous dit-on.

Alors pourquoi ne pas les installer sur le Mont-Royal, à l'île Sainte-Hélène ou encore près du Stade olympique.

Ce que je veux exprimer ici c'est que nos paysages sont aussi importants que tous ces paysages urbains que je viens de citer.

Il y a ici un manque flagrant de respect pour les gens de la campagne.

Pour ces raisons je demande une audience publique sur ce projet.

je vous remercie

Ronald Bernier

Coordonnateur Parc Régional St Bernard

Le 8 avril 2015

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.51

6211-24-075

du ministre
13 AVRIL 2015
UDEP

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable , de l'environnement et
de la lutte contre les changements climatiques
Edifice Marie-Guyart
675 boul. René-Levesque Est, 30 ième étage
Québec (Qc) G1R 5V7

Att: M. David Heurtel

DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE POUR LES ÉOLIENNES À ST-CYPRIEN DE NAPIERVILLE

La majorité des citoyens de St-Cyprien ont signé la pétition pour dire non au projet d'éoliennes dans notre municipalité.

Suite à la réunion du promoteur de la cie KSE , M. John Bud Morris et de ses représentants, la plupart de nos questions et interrogations ont été peu ou répondues par des suppositions (réponses vagues).

Nous sommes inquiets pour nos terres agricoles, la nappe phréatique car nous avons tous des puits, nous n'avons pas de système d'aqueduc fournis par la municipalité. Nous sommes aussi inquiets pour la survie des oiseaux .

Aussi je pense que si le promoteur obtient le permis pour 8 éoliennes, il voudra en installer d'autres un peu partout dans notre municipalité , donc tous les résidents de St-Cyprien sont concernés. C'est pourquoi Monsieur le ministre on demande une audience publique pour obtenir plus de renseignements et ainsi que des réponses précises de la part du promoteur et du ministère de l'environnement.

Bien à vous,



Huguette Parent

Napierville, Qc.

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.52

6211-24-075

Pierre Pellerin

st-Bernard de Lacolle, Qc,

le 12 avril 2015

Mémoire sur le projet d'implantation d'un
parc éolien a st-Cyprien de Napierville

Lors de la consultation publique du BAPE tenu a Napierville le 31 mars 2015, le responsable de la séance d'information nous invitait a soumettre un mémoire pour le 13 avril 2015 au ministère.

je commencerai donc par m'identifié et vous informer du pourquoi je vous soumet ce document. Je suis citoyen de st-Bernard-de-Lacolle, militaire a la retraite qui a servi deux missions du maintien de la paix avec les nations unies. avant la séance, j'étais neutre quand a la raison d'être ou ne pas être du projet en question. j'ai donc décidé d'assister a la séance d'information a Napierville. suite a avoir entendu les doléances d'un coté ou de l'autre, je suis arrivé a la conclusion qu'il serait malsain de permettre l'installation d'un parc d'éolien a st-Cyprien ou ailleurs dans cette partie de la Montérégie.

constatations;

1. lors de la première question qui fut posé, la responsable de la compagnie Kahnawa:ke Economic development commission nous a tous mis dans le même bateau a dire que si on était présent ce soir, que nous y étions tous pour contester le projet. ceci a été le déclenchement des débats qui ensuivirent;
2. j'ai écouter les doléances des intervenants qui s'étaient informé sur des sujets divers. je constate que plusieurs questions ou affirmations restent a posé ou des recherches a venir de la part de l'entrepreneur. les résidents qui bordes le projet n'ont pas été visité par la Cie en questions pour les écouter. une rencontre avec les citoyen impliqués qui a eut lieu avec la Cie a effectivement eut lieu mais a exclus ceux et celles qui n'étaient pas en accord avec ou qui ne bénéficiait pas de l'implantation du parc éolien;
3. j'ai entendu une question posé par un intervenant a voir si la Cie était au courant qu'il y avait une piste d'atterrissage pour avions qui arrosaient les cultures. la Cie ne l'étaient pas sauf pour celle des avions miniatures. donc, la Cie n'a pas put appliquer les règles environnementales dans ce cas;
4. la MRC voisine (haut richelieu) n'a pas été contacté a savoir les réglementations concernant les parc éoliens. la Cie ne semblait pas savoir que son projet impliquait directement des citoyens de la municipalité de Lacolle;
5. une question pertinente fut posé a savoir pourquoi la Cie avait choisi d'installer son projet de par Éolien a st-Cyprien. la réponse reçu en anglais (et je comprend très bien la langue de Shakespeare). m'a surpris car la Cie n'avait aurait choisi un autre endroit plus accueillant mais qu'elle n'avait pas le choix que de s'implanter dans la région car Hydro Québec les a poussé a venir dans notre région par son appel d'offre. le responsable a même affirmé que s'il aurait put être en mesure d'aller ailleurs dans un endroit ou il était le bienvenues, qu'il l'aurait choisi. ceci

me laisse avec une suppositions qu'Hydro Québec est la responsable de vouloir s'établir dans nos régions de grandes cultures agricole et non la Cie d'éoliennes;

6. la Cie fut demandé encore une fois pourquoi ils étaient ici et pourquoi ils s'acharnaient à être dans notre région même si le conseil de bande n'était pas d'accord avec eux quant à l'endroit de son implantation. les réponses données par la compagnie furent évasives;

7. tout au long de la séance d'information, les différents intervenants voulaient savoir pourquoi ils avaient poursuivi la municipalité et de bâillonné le conseil municipale quant à l'entente conclus entre la municipalité et leur compagnie. il semble que la transparence ne s'appliquait pas dans ce cas ci;

conclusion;

si je me fie à ce que j'ai entendu durant cette séance d'information, je doit donc conclure que;

1. Aucune entente à l'amiable ne ressortira de ce projet et le consensus est mort car la compagnie a perdu la crédibilité requise à une bonne entente avec au moins la majorité des citoyens de St-Cyprien et mets en garde les autres municipalités environnantes quant au désir d'hydro Québec de s'implanter via les divers contractants des sites;
2. Au Canada, quand une femme dit non, c'est non. par contre quand la grosse machine dit oui, le non commun ne pèse pas pour grand chose; Hydro Québec a laisser faire ses contractant et elle est la seule responsable du déchirement qui se passe dans la région;
3. Le processus démocratique en a manger pour sa claqué car le commun des mortels a réalisé que cette séance a apparence de transparence mais les intervenants pour le non, la voient comme une exercice en futilité;
4. Hydro Québec via ses différents soumissionnaires pour de l'électricité éolienne n'a déjà pas la crédibilité nécessaire à avancé un projet de cette nature dans notre région mais ils poussent quand même à s'installer des parcs éoliens ou personnes n'en veut;
5. La Cie en question n'a pas démontré un réel nécessité de se faire accepté par les citoyens car je crois maintenant que le oui à l'implantation des parcs éoliens est très minoritaires dans notre région;
6. Quoique pas expert dans les détails de ce qui est sécuritaire et bon pour notre région et notre santé, cela inquiète énormément une forte partie de la population environnante qui n'ont reçu aucune réponse à les soulager. la population en générale est inquiète quant au désir d'Hydro Québec d'implanter ces parcs prêt des frontières au lieu que d'être installé dans les régions plus éloignés;

7. Il y a une grande inquiétude via les parcs éoliens et surtout leur expansions dans la région et la compagnie n'a pas nié cette possibilité;

8. Le monde en général contre l'implantation d'un parc éolien mais il semble que la minorité semble capable d'atteindre leur but financier. Le côté financier est intéressant pour certaines personnes mais tous les autres côtés de cette médaille sont intimidants et provocateurs pour d'autres. Une bonne entente est donc très peut probable dans notre région du Québec;

9. De ma fenêtre côté sud, je peux apercevoir un parc qui a été construit à plus de 40 km du côté américain. Cette petite montagne donne une vision d'une côte transpercée d'un paquet de gros cure-dents. Ce n'est pas très esthétique;

10. Je m'explique mal le désir d'Hydro Québec de vouloir tant imposé sa volonté sur un peuple qui ne veut pas de ce genre d'implantation dans leur jardin. On se demande pourquoi Hydro Québec s'acharne sur la région. Sûrement, il y a du bon vent dans le plan nord; et

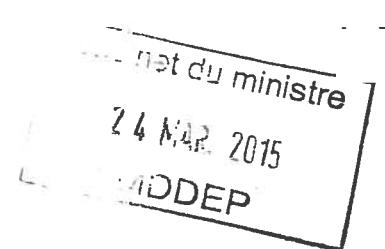
11. Vers la fin de l'intervention, je m'aperçois que je penchais maintenant pour le non. Pourquoi? C'est bien simple. Lors de mes deux missions avec l'ONU, j'ai vu les résultats d'une paix imposée au Moyen-Orient, les pays ne sont plus en constante guerre, mais il faut avoir beaucoup de gardiens de la paix pour assurer une certaine sérénité. Si cette force part, la paix s'envole. Je ne vois aucun rapprochement possible entre les deux intervenants. Je vois plus tôt un raidissement des positions qui ne seront plus tenables. Déjà on parle d'une alliance municipales contre l'implantation des parcs éoliens dans notre région car on craint des représailles.

Recommandations:

Il ne me reste qu'à recommander et de proposer qu'Hydro-Québec fasse son devoir avant de placer des compagnies dans une situation où il n'y a pas de gagnants. Par contre, je crois que le futur est dans l'éolienne, mais dans un parc éolien non dérangeant et loin des centres ruraux. Il doit sûrement avoir des endroits où ces tours géantes pourraient être installées qui feraient l'affaire à presque tous sans causer de problèmes, de frustrations et de chicanes internes interminables. Je vous recommande donc d'annuler ce projet et de demander à Hydro Québec de stopper les exploitations dans les régions qui ne veulent pas de parcs éoliens.

Pierre Pellerin

Saint-Cyprien-de-Napierville le 19 mars 2015



Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul, René-Lévesque, 30^{ième} étage
Québec (Québec) G1R-5V7

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.53

6211-24-075

Objet: Demande d'audience publique
Projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur le ministre,

Par la présent, nous demandons la tenue d'une audience publique en regard avec le projet autochtone de parc éolien dans la municipalité de Saint-Cyprien en Montérégie et ce, pour les motifs suivants:

1-) Analyse des dommages colatéraux sur l'ensemble des municipalités avoisinantes

Notre région est reconnue pour ses terres agricoles riches et fertiles et ses cultures maraîchères. Notre principal attrait touristique s'articule autour du travail de nos artisans et de nos produits du terroir (Ex.: "Le circuit du paysan.").

Questions: Est-ce que le gouvernement va prendre en considération la nature profonde et vitale de l'ensemble de notre région et de notre territoire dans sa prise de décision?

Est-ce que le promoteur a évalué, avec les principaux acteurs locaux et régionaux, l'impact sur notre industrie touristique qui s'articule autour de nos produits du terroir?

Dans l'éventualité d'une perte d'achalandage et de revenus durant et après les travaux de mise en oeuvre, est-ce que les commerçants et/ou agriculteurs touchés recevront un dédommagement de la part du gouvernement ou du promoteur?

De plus, ce qui caractérise notre région et ce qui la rend si attrayante c'est notre histoire rattachée, entre autres au mouvement des Patriotes (1837-1838) et l'ensemble de notre patrimoine bâti. On retrouve de nombreuses maisons et bâtiments patrimoniaux sur notre territoire.

Questions: Est-ce que le promoteur s'est donné la peine de consulter les diverses Sociétés d'histoire oeuvrant au sein des municipalités avoisinantes qui sont aussi touchées par des changements fondamentaux de l'identité de notre région?

Est-ce que notre gouvernement est conscient que ce que nous construisons aujourd'hui (d'immenses tours de métal d'une hauteur approximative de 40 étages) constitue notre patrimoine bâti de demain?

Est-ce que c'est ce que notre gouvernement et nos décideurs veulent léguer comme empreinte sur les plus belles terres agricoles du Québec et en zone habitée?

Considérant que notre territoire et notre identité s'articule autour de nos riches terres agricoles, nos produits du terroir, notre histoire et notre patrimoine bâti, est-ce que le gouvernement et les décideurs locaux et régionaux souhaitent transformer cette véritable richesse naturelle en une vallée industrielle?

2- Les impacts sur le plan humain et sur la paix sociale:

De toute évidence, la colère gronde au sein de la vaste majorité de la population locale et avoisinante. Un sentiment de trahison, d'injustice profonde, de tristesse et de colère nous envahit lorsque nous constatons que la cupidité d'une minorité d'individus est sur le point de transformer à jamais le visage, l'identité et l'essence de notre région et ce, au détriment de toute une population et au prix d'une certaine paix sociale.

Question: Face à ce rejet massif de la part de la vaste majorité des citoyens de Saint-Cyprien et des municipalités avoisinantes, est-ce que le gouvernement considère que nous sommes face à une "acceptabilité sociale" viable ou suffisante pour donner son aval à ce projet de parc éolien?

Au début de l'an 2000, cette même population a été l'innocente victime du même genre de décision non-démocratique et socialement inacceptable de la part du gouvernement dans les projets rattachés à la construction de "mégas-porcheres" qui nous furent imposées contre notre gré.

Questions: Est-ce que le gouvernement va prendre en compte l'effet cumulatif des frustrations, des colères voir même d'écoeurement général face à ces diverses initiatives du gouvernement qui ont des impacts majeurs sur notre bien-être, sur notre vie quotidienne et sur nos relations sociales?

En sous-estimant le degré de frustration et de colère engendré par cette nouvelle initiative dans la région, est-ce que le gouvernement est conscient que cette frustration accumulée risque de perturber sérieusement et profondément la paix sociale entre les différentes parties impliquées dans ce dossier?

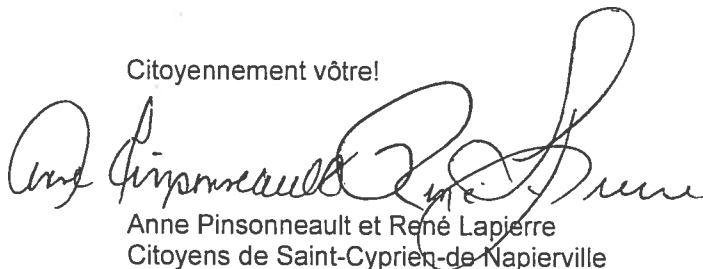
De toute évidence, et en guise de conclusion monsieur le ministre, le projet autochtone du parc éolien dans la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville ainsi que tout autres projet de ce type dans notre région ne s'inscrivent point dans notre nature profonde qui est rattachée à l'agriculture, aux produits du terroir et à notre histoire. Nous ne souhaitons aucunement que notre véritable richesse naturelle soit transformée en vallée industrielle.

Permettez-nous de citer des extraits de la lettre d'opinions, qu'un citoyen de la municipalité de Saint-Valentin a fait parvenir à l'hebdomadaire régional le Canada Français, publiée le 26 février dernier :

« Aurait-on oublié que le BAPE émettait en juin 2011 un avis globalement défavorable au projet éolien de Saint-Valentin...Rappelons à cet égard que les commissaires Pierre André et Jean-François Longpré justifiaient la non-acceptabilité du projet soumis à Saint-Valentin par : -la vigueur de l'opposition citoyenne; -la création de tensions et de divisions au sein de la communauté; -la nécessité de protéger le territoire agricole de la Montérégie; -certaines incertitudes concernant les nuisances des éoliennes sur la santé des populations voisines; -les risques encourus par diverses espèces animales et tout particulièrement les oies et les bernaches. »

En espérant monsieurs le ministre, que vous saurez donner suite à notre requête.

Citoyennement vôtre!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne Pinsonneault et René Lapierre'. The signature is fluid and cursive, with the first name being the most prominent.

Anne Pinsonneault et René Lapierre
Citoyens de Saint-Cyprien-de-Napierville

Saint-Cyprien-de-Napierville

318

CR3.54

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

De : Yannick Poussard |

Envoyé : 9 avril 2015 14:25

À : Ministre MDDELCC

Cc :

Poussard; Claudie Poussard

Objet : Demande d'audience publique - Parc Éolien St-Cyprien

Le jeudi 9 avril 2015

Monsieur Heurtel,

2015-04-10

Nous vous écrivons aujourd'hui afin de faire une demande d'audience publique en lien avec le projet du Parc Éolien St-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville. Nous sommes résidents de la région concernée et seront directement touchés.

Ce projet est une bombe pour notre région. C'est un facteur de stress, de colère, d'indignation et de préoccupation pour la population locale. Pas seulement pour Saint-Cyprien mais aussi pour tous les villages entourant ce projet car il en touche plusieurs : Saint-Cyprien, Napierville, Lacolle, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Valentin, Saint-Paul-de l'Île-aux-Noix, etc. La population est très majoritairement contre ce projet. Nous ne voulons pas avoir d'éoliennes dans notre cour. Le Québec est assez grand pour développer l'énergie éolienne dans des régions peu ou pas densément peuplées, où il n'y a pas d'agriculture et où la population est favorable à l'établissement d'éoliennes. Il est illogique de développer des éoliennes quand nous possédons d'énormes surplus d'électricité, et ensuite de refiler la facture aux consommateurs et actionnaires d'Hydro-Québec.

Comment expliquer que nous allons dépenser pour de l'énergie que nous n'avons même pas besoin ? Comment est-ce possible de faire valoir la cause environnementale alors qu'au fond, c'est de la surconsommation pure et simple.

Il apparaît illogique, conflictuel et même douteux que le maire de Saint-Cyprien défende ce projet. On pourrait croire qu'il sert ses propres intérêts en accueillant des éoliennes sur ses terres. Il est supposé travailler dans l'intérêt de ses citoyens, pas celui de son portefeuille. Ses citoyens sont contre, il est difficile d'expliquer son entêtement depuis toutes ces années alors que le projet n'a pas l'adhésion de la population. Les résidents et voisins n'ont plus confiance en M. Normand Lefebvre. Comment expliquer que des voisins n'ont jamais été avisés de l'arrivée prochaine du développement ? C'est inacceptable.

Certaines personnes ont tenté de passer ce projet sous silence dans leur propre intérêt. *Énergies durables Kahnawake* semble ne pas avoir tenu compte de tellement de facteurs qu'on dirait de l'amateurisme. Ils avaient de la difficulté à répondre à de nombreuses questions lors de la séance d'information du 31 mars 2015. Encore rien pour nous mettre à l'aise et en confiance.

Pour tous ces motifs, nous sommes CONTRE ce projet et demandons une audience publique.

Nous attendrons un suivi à cette demande. Merci et cordiales salutations.

Yannick

Lacolle, Qc

Anik Desormeaux

Lacolle, Qc

Josiane Poussard

Napierville, Qc

Philippe Perrier

Napierville, Qc

Madeleine Poussard

Lacolle, Qc

Michel Poussard

Qc

15 AVR. 2015

6211-24-075

MDDEP

Le 12 avril 2015

De Nicole Provencier, citoyenne de
Saint-Blaise-sur-Richelieu m'estime
touchée directement par la mise
en place possible du projet éolien
de Saint-Cyprien de Napierville
et demande la tenue d'audience
publique sur le sujet.

Bonne nuit

Nicole Provencier

Saint-Blaise-sur-Richelieu
QC

Cabinet du ministre

15 AVR. 2015

MDDEP

Le 12 avril 2015

De Jean Morin, citoyen de
Saint-Basile-sur-Richelieu
m'estime touché directement par
la mise en place possible du projet
éolien de Saint-Cyprien de Napierville
et demande la tenue d'audience
publique sur le sujet.

Bonne nuit à vous

Jean Morin

Saint-Basile-sur-Richelieu

QC

M. David Heurtel
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Edifice Marie-Guyart

6211-24-075



675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique concernant le projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville par le promoteur Energie Durable Kahnawà :ke inc

M. Heurtel, en concordance avec le processus du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, nous vous adressons cette demande d'audience publique pour le projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville par le promoteur *Energie Durable Kahnawà :ke inc.*

Membres d'un parti résolument écologiste mais aussi fortement axé sur la justice sociale et la démocratie, l'association Québec solidaire Huntingdon (QsH) suit de très près le dossier du développement de l'industrie éolienne dans notre circonscription. Nous avons organisé plusieurs soupers rencontres pour prendre le pouls de la population sur ce sujet, et participé aux réunions des différentes instances impliquées, conseils municipaux, MRC, groupes environnementaux, comités de citoyens, concernant notamment les 12 projets contestés et refusés dans notre circonscription. Un seul projet, celui de Saint-Michel-de-Napierville, a vu le jour, non sans contestation.

Le constat que nous faisons dans ce dossier est consternant.

Particulièrement à Saint-Cyprien où les voisins et agriculteurs limitrophes du projet, ainsi que la majorité de leurs concitoyens ne savent plus sur quel ton et dans quelle langue parler pour que le NON catégorique qu'ils opposent à ce projet depuis 2010 soit entendu, pour que leurs doléances et leurs arguments soient pris en compte. Le conseil municipal, constitué de l'équipe du maire Normand Lefebvre, agriculteur, qui recevra sur ses terres ce projet éolien, refuse de représenter la majorité de ses citoyens qui s'opposent au projet (opposition manifestée une fois de plus dans une pétition remise au député Stéphane Billette qui s'est engagé à la déposer à l'Assemblée nationale).

En ce qui concerne les municipalités avoisinantes, l'opposition est aussi vive. Une coalition des maires de 4 municipalités s'est formée et pourrait être rejointe par d'autres. Ces municipalités, principalement de la MRC du Haut-Richelieu, ont une distance séparatrice supérieure à celle établie par la municipalité de Saint-Cyprien. En conséquence, l'emplacement des éoliennes du projet de St-Cyprien pourrait contrevenir au règlement municipal des municipalités voisines que ces élus ont mis en place pour protéger les citoyens et leurs propriétés.

Lors de la soirée d'information du BAPE, les 300 citoyens présents, après avoir étudié l'étude d'impact du promoteur et les tenants et aboutissants du projet, ont démontré les failles et les omissions de cette étude d'impact. Ils ont posé de nombreuses questions auxquelles le promoteur n'a pu répondre de façon satisfaisante, notamment au niveau de la santé, du couloir migrateur important de notre région, et en ce qui concerne l'agriculture, la préservation des terres agricoles parmi les meilleures du Québec, la garantie de la libre circulation pour les machineries agricoles en haute saison agricole, l'indemnisation pour les dommages collatéraux aux cultures, les résidus laissés sur place après le démantèlement, pour ne citer que quelques-uns des multiples enjeux soulevés au cours de cette soirée qui a duré plus de quatre heures.

Comme nous le mentionnions plus haut, ce projet de parc éolien est l'un des 12 projets qui ont été refusés depuis 2007 dans la circonscription d'Huntingdon. Il est clair que le développement de l'énergie éolienne telle qu'elle se fait actuellement se heurte à l'opposition farouche de la population de toute notre région. Source de revenus pour quelques agriculteurs, source de nuisances, d'inquiétudes justifiées et de conséquences encore à déterminer pour les voisins et pour la population environnante, ce projet divise profondément les familles, les agriculteurs et nos communautés.

Un rapport soumis à la municipalité de Saint-Cyprien par le Groupe FBE Bernard Expert mentionne d'ailleurs que le projet affecterait l'homogénéité de six exploitations agricoles, de même que l'homogénéité de la communauté.

Il est donc selon nous indispensable de permettre aux citoyens, aux agriculteurs, aux acteurs économiques et sociaux, ainsi qu'aux regroupements et organismes qui les représentent d'exprimer leur opinion, leur vision de vie communautaire, les objectifs de développement qu'ils sont les mieux placés pour déterminer, et enfin de faire part de leurs inquiétudes en lien avec cette vision et ces objectifs sociaux, environnementaux et économiques que vient bousculer ce projet de parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville.

En foi de quoi nous, de l'association Québec solidaire Huntingdon, vous demandons, M. Heurtel, en votre qualité de ministre du développement durable, de l'environnement, et de la lutte contre les changements climatiques, de donner le mandat au *Bureau d'audience publique sur l'environnement* pour la tenue d'une audience publique sur ce projet de parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.



pour QSH, Carmen Labelle

Lacolle, Qc



Saint-Cyprien-de-Napierville, dimanche le 3 avril 2015

Cabinet du ministre

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart, 30^e étage

675, boul. René-Lévesque Est,

Québec (Qc)

G1R 5V7

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.58

6211-24-075

OBJET : Demande d'audience publique pour le Projet de parc éolien Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur le ministre Heurtel,

Je suis une maman de quatre enfants qui va se retrouver voisine du parc éolien s'il se concrétise. Notre maison se situe à environ 860m d'une des éoliennes.

Ce projet a amené un climat social malsain dans notre municipalité. Les gens sont déchirés par l'imposition d'un projet qui est loin d'avoir l'acceptabilité sociale. Le conseil municipal se prononce neutre et par le fait même ne représente plus les citoyens. Le maire Normand Lefebvre avait dit à la population qu'il allait régler les poursuites qu'il avait intentées avec KSE contre la municipalité s'il était élu maire. Évidemment, les motifs étaient plutôt d'ouvrir la porte grande ouverte au promoteur. Les citoyens sont manipulés et traité de façons malhonnête. Il est triste de voir tout la misère qu'amènent seulement quatre propriétaires qui ont signé le projet éolien de KSE.

Je m'inquiète pour mes enfants, du danger et inconvénients que va amener les quelque 1700 camions lourds qui vont passer devant chez moi, de notre relève agricole qui est compromise car notre ferme se situe sur la frontière de Lacolle et Saint-Cyprien et que la règlementation de la MRC du Haut richelieu nous bloque beaucoup de possibilités sur le développement de l'entreprise si le projet a lieu.

J'en ai énuméré quelques une mais il y a beaucoup d'autre raisons qui m'amène à demander au gouvernement de tenir une audience publique sur le projet éolien de Saint-Cyprien. Je demande le droit en tant que citoyenne et d'électrice d'avoir des réponses à mes questions et de pouvoir librement donner mon opinion sur cette cause.

Veillez, M. Heurtel, accepter mes salutations distinguées.

Pascale Richard
Pascale Richard

Saint-Cyprien-de-Napierville (Qc)

J.D. 122

Saint-Cyprien-de-Napierville, dimanche le 3 avril 2015

Cabinet du ministre

09 AVR. 2015

MDDEP

Cabinet du ministre

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart, 30^e étage

675, boul. René-Lévesque Est,

Québec (Qc)

G1R 5V7

OBJET : Demande d'audience publique pour le Projet de parc éolien Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur le ministre Heurtel,

J'ai participé au déroulement du projet de Saint-Valentin en 2011 où le BAPE a refusé le projet. Cette municipalité est voisine de Saint-Cyprien et les deux domaines éoliens ne sont qu'à quelque km l'un de l'autre. En 2011, chaque personne avait le droit de dire son opinion et ce sans conséquence. Mais la réalité en est tout autre pour le projet de EDK (énergies durables Kahnawake) dans ma municipalité.

- Le maire est en conflit d'intérêt, c'est-à-dire qu'il va avoir des éoliennes sur ces terres.
- Les questions demandées à la municipalité sont sans réponses et les conseillers nous signalent souvent leurs peurs des poursuites.
- Les questions, au conseil, reliées au projet éolien sont souvent suivies par des commentaires désobligeants, déplacés et intimidants par un groupe pro-éolien.
- La municipalité a interdit tout insigne sur les propriétés privées démontrant la non-acceptabilité sociale. Les pancartes installées dans la municipalité voisine (Lacolle) ont été saccagées et volées dont une dans ma cour.
- Plusieurs gestes d'intimidations sont venus perturber le climat social comme par exemple : boîte aux lettres saccagées des personnes se prononçant contres, mouvements dangereux sur la circulation routière (tracteurs de fermes des propriétaires signataires qui empêchent des autos de passer), etc.
- J'ai personnellement été invité pour assister à une réunion donnée par EDK pour donner mon opinion et débattre mes arguments. Ils m'ont dit qu'il allait payer mon déplacement, mes frais de gardiennes d'enfants et ils me payaient un goûter. J'ai refusé l'invitation par manque d'impartialité du promoteur.

Ces raisons, ainsi qu'une multitude d'autres, m'amènent à poser des questions à laquelle j'aimerais avoir des réponses. J'aimerais par la présente lettre vous demander la tenue d'une audience publique relative à ce projet où vous serez un enquêteur impartial à l'écoute de tout le monde.

Veillez, M. Heurtel, accepter mes salutations distinguées.


Werner Van Hyfte (producteur agricole)

Saint-Cyprien-de-Napierville (Qc)

CR3.59

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

Lacolle le 4 avril 2015

6211-24-075

M. David Heurtel

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Objet : Demande de BAPE à propos du projet d'éoliennes à St-Cyprien de Napierville

Je suis un citoyen de Lacolle et je suis très peu fier que le promoteur KSE veuille implanter un projet d'éoliennes à St-Cyprien de Napierville.

Savez-vous que le paysage plat et bucolique de la région sera modifié à jamais. On ne parle pas ici d'une éolienne dans le rang d'à côté qui sera caché par le paysage vallonné comme en Gaspésie. On verra les éoliennes à des dizaines de kilomètres à la ronde.

Un argument qui est mis de l'avant pour le projet éolien est la perte d'énergie du transport de l'électricité venant du nord comparativement à l'éolien local. Eh bien a-t-on vérifié cette affirmation? Dans les faits, il y a semble-t-il environ 7% de pertes. Donc s'il vous plaît on veut des chiffres quand une affirmation est avancée.

Un autre argument est que les résidents seraient avantagés par les contributions venant des projets éoliens. Les résidents de Lacolle tout près de St-Cyprien savent que rien ne leur sera versé pour cette dévaluation du paysage et probablement de leur propriété. Et il n'y a pas de zone tampon entre les municipalités. À Lacolle, la zone de 2 km entre les résidences et une éolienne, résolution adoptée par notre municipalité ainsi que par la MRC, n'est pas respectée.

Je suis en faveur de l'éolien. Des projets de parcs éoliens pourraient voir le jour dans des zones très faiblement peuplées du Québec au-delà du 50^e parallèle....

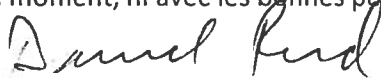
Arrêtons de nous suggérer d'avoir mauvaise conscience par un refus du projet de St-Cyprien. La région est très belle comme elle est présentement. Nous avons des terres parmi les plus productives avec des degrés jours de croissance parmi les plus élevés du Québec. L'agriculture y a été protégée depuis 30 ans pour y limiter l'occupation du territoire par des non-fermiers et y consacrer l'utilisation du territoire à des fins agricoles. Pas pour y implanter des éoliennes.

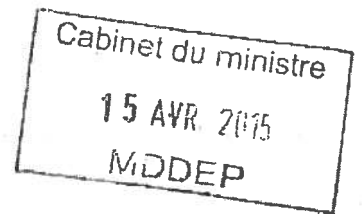
Le projet est inéquitable pour les résidents des municipalités autour des éoliennes projetées. Aucune zone tampon, aucun dédommagement. Ce sont uniquement quelques personnes qui en bénéficieront monétairement. Au détriment de tous les autres.

Svp étayons en public les pours et les contres de ce projet. À mon avis il n'est pas au bon endroit, ni au bon moment, ni avec les bonnes personnes.

Daniel Reid

Lacolle





Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

le 12 avril 2015

Objet : demande d'audience publique concernant le projet de parc éolien de St-Cyprien de Napierville

M. le Ministre,

Nous avons eu le 31 mars dernier une séance d'information du BAPE et des promoteurs KSE concernant le projet d'implantation d'éoliennes à St-Cyprien de Napierville.

Plusieurs points ont été soulevés par des citoyens des environs, et les réponses obtenues par le promoteur m'ont semblées, dans certains cas, inquiétantes. Pensons entre autre au développement économique de la région qui serait compromise de façon importante, puisqu'aucun commerce n'est permis dans un certain rayon des éoliennes. Parlons aussi du corridor aérien et de la piste de décollage et d'atterrissage qui serait compromise par le projet, et du droit des producteurs agricoles d'arroser leurs champs de façon aérienne qui serait fortement compromise, pour ne soulever que quelques points.

Mon épouse et moi possédons une ferme à St-Bernard-de-Lacolle sur le chemin de la Grande Ligne, et notre propriété est directement touchée par ce parc. Nous avons le projet d'établir dans les prochaines années une petite entreprise agro-touristique. Avec la réglementation de la distance minimale d'un commerce des éoliennes en question, notre projet est directement compromis par ce parc.

De plus nous avons des inquiétudes des effets de ce parc sur la santé de notre famille de cinq.

C'est pourquoi nous aimerions qu'il se tienne une audience publique, afin que nous puissions montrer notre désaccord et l'impact à long terme qu'aurait ce projet sur notre région aux promoteurs de KSE.

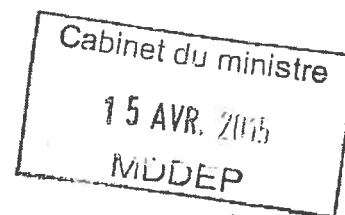
Je vous remercie de l'attention accordée,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Maurice-M. Robichaud".

Maurice-Martial Robichaud

St-Bernard-de-Lacolle, Qc

Napierville, le 13 avril 2015



Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Levesque Est
Québec (QC) G1R 5V7

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.62

6211-24-075

Objet : Demande d'une audience publique concernant le Parc éolien à Saint-Cyprien

Madame,
Monsieur,

La perte des terres agricoles est une préoccupation importante pour moi, mais sûrement aussi pour vous, car c'est une ressource non renouvelable. Cette préoccupation l'est d'autant plus depuis que j'ai pris connaissance que moins de 2% des terres sont cultivables. L'agriculture a une valeur économique importante pour la région que nous devons tous préserver.

Lors d'une séance d'information du BAPE le 31 mars dernier à Napierville, j'ai pris connaissance du projet du parc éolien à Saint-Cyprien du promoteur Énergies durables Kahnawake (EDK). La session d'information a soulevé plusieurs questions auxquelles ni le promoteur ni le BAPE ne pouvaient répondre. Les commentaires à la séance d'information rendent questionnable l'étude d'impact environnemental et de faisabilité qui mentionne avoir consulté les citoyens. Mes observations lors de cette séance me font croire que la majorité des citoyens n'ont pas été consultés. De plus, le fait que cette étude indique qu'il existe une acceptation sociale est questionnable.

Nous avons été informés qu'EDK serait prêt à installer leur projet ailleurs qu'en Montérégie. Cependant, ils sont restreints par les conditions de l'appel d'offres d'Hydro Québec. À plusieurs reprises les projets de parc éolien ont été contestés et retirés de notre région. Pourquoi Hydro Québec insiste sur un projet en Montérégie quand d'autres régions au Québec sont favorables aux projets de ce genre? Ce projet diminue encore une fois le territoire agricole cultivable de cette région et met à risque l'avenir des cultivateurs, notre qualité de vie et la valeur des propriétés autour. Pour ces raisons je demande au ministère une audience publique afin de discuter davantage les enjeux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Tanya Schultz".

Tanya Schultz

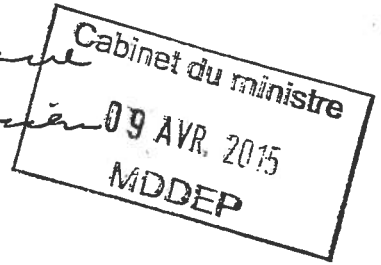
Napierville (QC)

St Cyprien de Napierville

Le 7 avril 2015

Ministère du Développement durable

Objet: Demande d'audience publique
sur le projet éolien à St Cyprien



Motifs

économiques:

Comment justifier en période d'austerité
un projet en Hydro Québec achettera à 13c du
courant qu'elle vendra à 3c. Nous avons malheureusement
une tradition: l'usine à gaz qui coûte 18-0 000 000
par an pour rien, 2 usines d'eau chaude de la province
l'usine de 1 milliard pour le Molokan qui n'a jamais fonctionné
etc.

sociologique:

- Pas bien commencé le procès des promoteurs contre
la municipalité (Procès d'après des témoins faux avec
faux témoignage)
- Il y a quelques années toutes les portes aux lettres
des opposants ont été closes pendant une nuit

Environnementales:

Après l'étude d'impact le projet ne se trouve
pas sur la route de migration des bernaches et des
oies blanches, seulement quelques égarés!

Pourtant un jour d'automne que je ne rendrais
à Lacolle, j'étais surpris de voir les champs de
Grande Ligne tout blancs, pourtant il n'y avait pas
de neige dans le Parc-Douglas. Mais en regardant de plus
près ce n'était pas de la neige mais des oies blanches
qui couvraient tous les champs, même chose à l'entrée
de Lacolle. Pour quelques égarés ça faisait beaucoup

318

CR3.63

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

Je suppose que l'effet d'arrèchement des sols
provoqué par le brèvement de l'axe par les paves
des colonnes ~~ont~~ été sérieusement évalué par le ministère?

L'un des promoteurs du coin prétend qu'il est allé
en Californie qu'il y a des colonnes partout et que
les gens sont contents (Tout même pour eux) cependant
en ce moment on parle d'une sécheresse sans précédent!

Revendication Territoriales

On s'est fait suer le Labrador parce que
des compagnies ~~for~~ forestières anglaises exploitaient
les forêts du Labrador. A l'envers les revendications
de Québec se sont étendues quand René Lévesque a accepté
de financer les Chutes Churchill.

aussi avait le début des travaux il serait
important d'avoir des renoncements des quatre
groupes de Mohas

Merci de votre attention

Louis Siouville

LOUIS SIOUVILLE

ST-CYPRIEN de NAPIERVILLE

Québec

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.64

6211-24-075

522, rang des Sloan
Saint-Édouard-de-Napierville
Qc. J0L 1Y0



April 10, 2015

Cabinet du Ministre (David Heurtel)
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

M. Ministre,

After attending the information meeting on March 31st, 2015 concerning the **Wind Mill project in St-Cyprien-de-Napierville**, I would like to ask that a public audience be held by the BAPE.

My concern as a neighboring citizen is one for the potential hazards of this project regarding the environment, agriculture, public health and the value of property in this region. In addition, there is the debatable question of the project being of profitable economical value to the community and even Hydro Quebec. All of these points were raised and supported by numerous citizens during the said meeting of March 31st. Opposition to the project is overwhelming in the region and has been so for the past 5 years.

I support my neighbors, whom many are friends &/or business acquaintances, in their demand to be heard and understood regarding the viability of this project. Considering the detriment to roads and land, to people and their welfare, and to wildlife; the situation seems extremely unjust for the majority, and profits few.

Thank you for your concern and application to this demand for a public audience.

Sincerely,

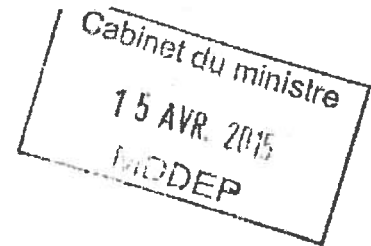
A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pauline Tidbury".

Pauline Tidbury BSc. M.Nut.

6211-24-075

Saint-Valentin, le 7 avril 2015

L'honorable David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7



Monsieur le Ministre,

Mon nom est Astrid Tetteroo et j'aimerais faire une demande d'audiences publiques sur le projet éolien de K.S.E. à Saint-Cyprien.

Nous avons une ferme laitière à Saint-Valentin. En 2008, nous avons planté 1200 arbres sur un terrain à côté de notre maison familiale.

Nous voulions y construire une petite maison une fois que nos enfants auraient pris la relève de la ferme familiale. En 2010-2011, je craignais pour notre projet de retraite car les éoliennes industrielles du projet Saint-Valentin étaient prévus chez mon voisin, en pleine vue de notre rêve.

Le 19 août 2011, le projet n'a pas été accepté par le ministre du MDDEP, l'honorable M. Pierre Arcand. Conséquemment, j'ai invité l'architecte chez nous et j'ai finalisé mes plans de construction.

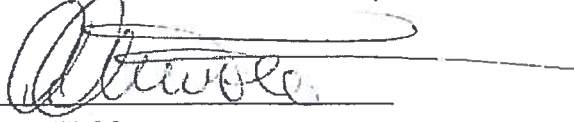
Je croyais que la bataille était gagnée, mais malheureusement, mon voisin a construit une éolienne domestique sur la limite de son terrain. Celle-ci est trop proche de l'emplacement prévu de ma maison future car le petit moulin à vent fait un bruit extrêmement désagréable qui nous empêche de dormir et qui dérange notre vie quotidienne.

Alors j'ai annulé cette construction chez nous à Saint-Valentin de façon définitive et nous avons opté pour la possibilité de construire notre maison à Lacolle, sur la montée Richard où nous avons une belle propriété avec une vue champêtre sur la magnifique église de Saint-Bernard-de-Lacolle.

C'est incroyable mais vrai : nous serons en pleine zone d'impact du projet éolien de KSE! Nous serons dans la zone sonore de 35 décibel et les 8 structures industrielles seront amplement visibles, bien sûr, jour et nuit!

Ensemble, nous avons installé plusieurs pancartes sur différentes propriétés privées qui décrivaient notre désaccord avec ce projet mais elles ont été volées, incluant tout le matériel pour les tenir.

Alors j'aimerais avoir la possibilité d'exprimer mon opinion pendant le BAPE, d'une façon légale et respectueuse sans l'intimidation du passé.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Astrid Tetteroo', written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a long horizontal flourish extending to the right.

Astrid TETTEROO

Saint-Valentin,



Saint-Valentin, le 7 avril 2015

L'honorable David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Je m'appelle Wim Ammerlaan et je suis producteur agricole à Saint-Valentin.

En 2013 nous avons acheté une terre à Lacolle sur la Ligne du Rang Double.

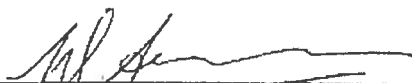
J'ai dépensé beaucoup d'argent, de temps et d'énergie pour améliorer cette terre car je suis convaincu qu'elle a un très bon potentiel.

J'aimerais demander le droit des audiences publiques sur le projet éolien de KSE à Saint-Cyprien car je trouve que c'est une honte que les terres agricoles de cette qualité seront abusées temporairement (7 ha) et perdues éternellement (5 ha) pour la construction d'installations industrielles.

Des efforts énormes ont été nécessaires pour développer la région du Haut-Richelieu et les Jardins-de-Napierville. La vocation ici est agricole et agro-touristique.

Le gouvernement du Québec n'a pas besoin de ce maigre 18.5 MW sous forme de 8 méga éoliennes sur les terres d'une qualité extraordinaire.

Merci.



Wim AMMERLAAN

Saint-Valentin,



L'honorable David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Lacolle, le 7 avril 2015

Objet : Demande d'audience publique - Projet éolien Saint-Cyprien

Monsieur le Ministre,

Par la présente, *Les incontournables de la frontière* désirent vous faire une demande pour la tenue d'une audience publique dans le cadre du projet éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville. Nous sommes un groupe formé de citoyennes et de citoyens de la municipalité de Lacolle qui habitent tous dans la montée Richard ainsi que dans le Petit Rang.

Nous vous faisons parvenir cette requête car nous croyons que ce projet ne respecte pas le critère B du développement durable c'est-à-dire, le principe d'équité et de solidarité sociale. Conçu d'après le *Règlement de contrôle intérimaire concernant les éoliennes URB-141* de la MRC des Jardins-de-Napierville en vigueur à Saint-Cyprien-de-Napierville, les éoliennes seraient situées à 750 mètres des résidences alors qu'un règlement plus sévère s'appliquerait pour nous si les structures étaient construites à Lacolle.

En effet, en vertu du *Règlement de contrôle intérimaire 478 relatif aux éoliennes* de la MRC du Haut-Richelieu, nous serions advenant la construction de ce projet éolien, les seuls résidents dans l'ensemble de notre MRC à se voir privés de notre droit de bénéficier d'une zone de protection de 2 175 mètres entre notre résidence et les éoliennes. Cette situation inéquitable entraîne également plusieurs impacts qui résultent de la proximité des éoliennes 3, 8 et 9 (alternative) de la frontière de la municipalité de Lacolle.

D'abord, l'ensemble des résidents de ce secteur seront soumis à des émissions sonores de 30 à 35 dB. Bien que respectant la note d'instruction de votre ministère, l'*Organisation mondiale de la santé* estime que des émissions aussi basses que 30 dB peuvent perturber le sommeil des riverains lorsque ce bruit est produit par des éoliennes dans un milieu initialement calme. Par ailleurs, il faut souligner que ce secteur est sous l'influence des vents dominants venant de l'ouest et que le bruit pourrait être amplifié selon certaines conditions atmosphériques.

Parmi notre groupe, plusieurs propriétaires perdraient le droit de construire des résidences dans ce secteur car la distance séparatrice entre l'éolienne la plus près et le site de construction ne pourrait être respectée. Le règlement en vigueur à Lacolle, qui concorde avec celui de notre MRC, exige une protection de 2 175 mètres alors que nos terrains vacants sont tous bien en deçà de cette distance. Les deux terrains vacants du récepteur 119 sont à moins de 1 100 mètres

Demande d'audience publique - Projet éolien Saint-Cyprien


d'une éolienne. En outre, se soumettre au règlement de la MRC voisine n'en ferait sûrement pas des lieux de construction enviables à cause de l'intensité du bruit évaluée à 34.7 dB à cet endroit.

Les incontournables de la frontière sont tous solidaires des deux résidents de la Montée Richard qui utilisent la piste d'atterrissage privée située à plus ou moins 875 mètres de l'éolienne 8. Depuis plus de vingt ans, il y a une piste d'atterrissage dans ce secteur et le promoteur aurait été bien avisé de relever cette contrainte AVANT de planifier un projet éolien à proximité de cet endroit. L'un des usagers de la piste est un membre de l'UPA qui travaille depuis une vingtaine d'années pour une compagnie qui se livre à des activités agricoles aériennes dans cette région tels l'arrosage ou l'ensemencement. L'UPA a été avisée des dangers qui guettent le petit aéronef de ce pilote au moment de l'atterrissage et du décollage à cause de la turbulence produite par les éoliennes. Le promoteur devrait envisager une reconfiguration de son projet car si l'un de nos voisins n'entend pas perdre son gagne-pain, l'autre désire faire respecter ses droits de propriété et l'usage de sa piste et ce, sans mettre leur vie en danger.


En dernier lieu, Monsieur le Ministre, nous aimerions profiter de cette deuxième audience publique en quatre ans pour répéter à l'initiateur d'origine - Air Energy TCI - qu'une étude d'impact vise d'abord à inventorier les contraintes et les zones sensibles d'un territoire afin de les éviter. Soyez assuré, Monsieur le Ministre, que les maires et les citoyens de notre région croyaient avoir bien fait comprendre aux instances gouvernementales en 2011 que nous ne voulions ni du projet éolien de Saint-Valentin ni du projet éolien de Saint-Cyprien. Évidemment, nous sommes tous désolés de devoir reprendre le même exercice durant cette période de rationalisation des choix budgétaires, mais nous espérons que cette fois-ci, notre message sera limpide et sans équivoque.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux,

Les incontournables de la frontière

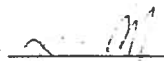
1. 
Signature

BENOÎT MASSON
Nom


2. 
Signature

LINE BELLEROSE
Nom

Demande d'audience publique - Projet éolien Saint-Cyprien

3. 
Signature

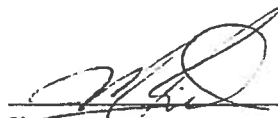
Jean Marisseau
Nom

4. 
Signature

MONIQUE POUPART
Nom

5. 
Signature


MAUDE MARISSÉAU
Nom

6. 
Signature

MARTIN RIEL
Nom


7. 
Signature

MONIA MARTINEAU
Nom

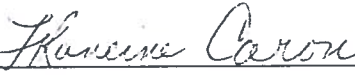
8. 
Signature

STÉPHANIE GERVAIS
Nom

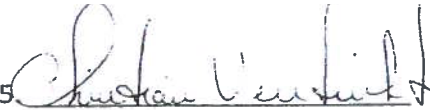
Demande d'audience publique - Projet éolien Saint-Cyprien

3. 
Signature

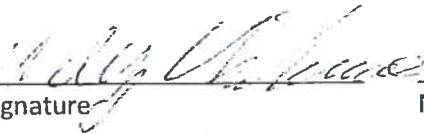
Benjamin Masse
Nom

4. 
Signature


FRANCINE CARON
Nom

5. 
Signature

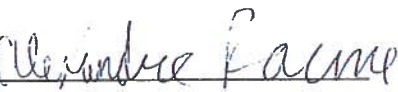
CHRISTIAN VERSTRICHT
Nom

6. 
Signature

WILLY VERSTRICHT
Nom

7. 
Signature

Lucie Bombardier
Nom

8. 
Signature

Alexandre Racine
Nom

Henriette Thibault

Clair Hamelin

ACHILLE DUQUETTE

Lacolle

Lacolle

LACOLLE

LACOLLE

Astrid Tetteroo

W.A.

Wim Ammerlaan,

Lacolle

(responsable de ce lettre)

Lacolle.

Demande d'audience publique - Projet de loi C-58

de l'Assemblée. En outre, le volontaire au règlement de la MRC concernée ne peut bénéficier des
des lieux de construction éligibles à cause de l'absence de droit de suite à la fin de son
projet.

Les investisseurs de la frontière sont tous solidaires des deux résidents de la Nouvelle-France
qui volent la terre d'investissement à leur profit. Ils ont investi dans ce secteur et le projet actuel est
de plus en plus de vingt ans. Il y a une prise d'investissement dans ce secteur et le projet actuel est
bien plus en avance que certains. AVANT de planifier un projet selon le programme de loi
C-58, on relie cette contrainte AVANT de planifier un projet selon le programme de loi
C-58. Un des objectifs de la loi est un objectif de l'État qui travaille depuis une vingtaine
d'années pour une compagnie qui se livre à des activités agricoles agricoles dans cette région
de ce côté au moment de l'investissement et du désastre à cause de la turbulence produite par
les investisseurs. Le promoteur devrait envisager une reconnaissance de son projet car si l'un de
nos voisins entendait que son projet soit gâché, il faudrait faire respecter son droit de
propriété et l'usage de sa terre et ce, sans mettre leur vie en danger.

En dehors de ça, Monsieur le Ministre, nous aimerions profiter de cette deuxième audience
publique en quinze ans pour répéter à l'industriel dirigeant... Air Energy TCA - qui une étude
d'impact vise d'abord à améliorer les contraintes et les zones sensibles d'un territoire afin de
les tenir. Soyez assuré, Monsieur le Ministre, que les maires et les citoyens de notre région
s'accrochent avec bien fait comprendre aux différents gouvernements en 2011 que nous ne
voulons ni du projet selon de Saint-Vallentin ni du projet selon de Saint-Etienne
fondamentalement, nous sommes tous d'accord de devoir reprendre le même processus suivant cette
période de rationalisation des choix budgétaires, mais nous espérons que cette loi, notre
message sera limpide et sans équivoque.

Mais nous nous sommes d'accrocher Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Les investisseurs de la frontière

MICHEL DUMAS

2. Signature _____ Nom _____

Adresse _____

P.S. m. Dumas revient
d'un voyage fin avril.

Saint-Constant, le 8 avril 2015

Cabinet du ministre

13 AVR. 2015

MDDEP

Cabinet du ministre

Ministère du Développement durable

De l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage

Québec (Québec)

G1R 5V7

318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.68

6211-24-075

OBJET: Demande d'audience publique pour le projet
de parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur le ministre David Heurtel,

Par la présente, je demande une audience publique concernant ce projet de parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville.

Je suis d'avis qu'un tel projet ne devrait jamais se réaliser dans une région agricole; sacrifier de précieuses ressources, telles les terres arables, pour y installer des éoliennes, serait garant d'un bien triste avenir pour le "garde-manger" québécois.

De plus, l'environnement qui nous tient tous "supposément" à cœur, subirait encore une fois les impacts négatifs générés par la construction d'éoliennes, leur transport, leur installation, le bruit, etc. Pollution à profusion, et sans raison, Hydro-Québec affichant des surplus d'énergie.

Enfin, même si je n'habite pas Saint-Cyprien-de-Napierville, je suis personnellement concernée par un tel projet, car des hausses de tarifs d'électricité qui en

découvreront, alourdiraient les comptes à payer de tous les québécois ; je paie déjà suffisamment cher ma facture à Hydro-Québec.

En tant que citoyenne québécoise, je m'attends donc à ce que le gouvernement tienne une audience publique pour que chaque personne, groupe ou organisme le sollicitant, puisse s'informer, énoncer ses préoccupations, obtenir des réponses claires à ses questions, émettre son opinion ou se prononcer, et ce, sans contraintes, sur ce projet de parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville.

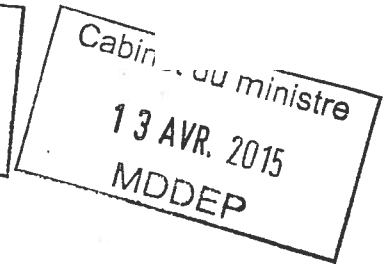
Merci de donner suite à ma demande !

Marielle Turmel

Marielle Turmel

Saint-Constant (Qué)

Saint-Rémi, le 8 avril 2015



318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.69

6211-24-075

Monsieur le Ministre David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande d'audience publique pour le projet éolien St-Cyprien
par Énergies Durables Kahnawà:ke inc.**

Monsieur le Ministre,

Tel qu'il a été prévu dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous vous demandons la tenue d'une audience publique du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) pour le projet cité en rubrique.

Notre fédération régionale considère qu'il est important que les agriculteurs du territoire soient renseignés adéquatement et puissent donner leur opinion sur ce projet dont la réalisation aura des incidences importantes sur le territoire et les activités agricoles.

À la lumière des informations fournies par le promoteur dans l'étude d'impact sur l'environnement de juillet 2014 ainsi que les volumes complémentaires, nous considérons que la tenue d'audience publique serait pertinente considérant les questions et préoccupations du milieu agricole.

Entre autres, nous sommes préoccupés par le positionnement des éoliennes sur les terres agricoles en culture. En effet, le positionnement d'une éolienne peut apporter de nombreux impacts à la pratique des activités agricoles notamment en période de construction.

La perte de superficie et de récolte est également préoccupante. Dans le contexte du règlement sur les exploitations agricoles, aucune entreprise ne peut agrandir ses superficies en culture. Donc, la perte permanente de 5,6 hectares pour l'exploitation représente une perte nette pour le milieu et ne pourra être compensée.



De plus, nous n'avons jusqu'à ce jour pas de réponse satisfaisante concernant le raccordement du parc éolien au réseau d'Hydro-Québec. Les projets connexes au parc éolien devraient faire partie intégrante du projet et donc être analysés simultanément et globalement. De plus, ceux-ci, tel que le raccordement (poteaux ou pylônes), devraient être intégrés dans la zone du parc. Ainsi, les impacts agricoles de tous les équipements doivent être évalués et des mesures d'atténuation et de compensations doivent être prévues pour l'ensemble des propriétaires agricoles visés.

Enfin, nous souhaitons sensibiliser le BAPE sur plusieurs autres éléments relatifs à la protection du territoire et des activités agricoles notamment le sol arable, la poussière, la construction de bâtiments agricoles, etc. qui seront contenus dans notre mémoire.

Bref, le sol agricole est une ressource rare et non renouvelable. La superficie totale de la zone agricole représente moins de 2 % de la superficie au Québec et elle est grandement sollicitée pour une multitude d'usages autres qu'agricoles dans notre région. Il est primordial d'en faire une utilisation judicieuse.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez communiquer à la fédération avec madame Evelyne Sorel par courriel à esorel@upa.qc.ca ou par téléphone au 450 454-5115, poste 6237.

Espérant le tout conforme, recevez Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



Christian St-Jacques



Napierville, le 11 avril 2015

6211-24-075



Cabinet du Ministre David Heurtel
Ministère du développement durable, de l'environnement
et de la lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René Lévesque est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques concernant le projet d'éoliennes à St-Cyprien-de-Napierville

Monsieur le Ministre,

Suite à la séance d'information du 31 mars dernier tenue à Napierville, plusieurs de mes interrogations sont demeurées sans réponse satisfaisante. C'est pourquoi je demande la tenue d'audiences publiques sur le sujet, et pour les raisons suivantes :

1. **Santé humaine et animale** : alors que de plus en plus de recherches confirment l'effet néfaste de mauvaises pratiques en environnement, comment peut-on prétendre que les ondes électro magnétiques produites par les éoliennes seront confinées à un très petit rayon et sans impact sur la santé?
2. **La faune** : notre région est très riche en bio-diversité. Saurons-nous la conserver en mutilant de telle façon leur milieu de vie?
3. **Agriculture** : il est reconnu que 2% seulement des sols cultivables au Québec se retrouvent dans la vallée du St-Laurent et, particulièrement, dans notre région. Comment pouvons-nous sacrifier ne serait-ce que quelques arpents de cette belle terre à l'avantage de groupes restreints d'individus?
4. Le secteur St-Rémi/St-Constant est déjà amputé de sa beauté lorsqu'au détour d'une route, ces hideux monstres se dressent devant nous. Le sud-ouest de la Montérégie et le Suroît sont reconnus comme étant parmi les plus belles **régions agro-touristiques**. Il existe au Québec des régions moins denses en population, moins fréquentées, plus en retrait. S'il en faut, pourquoi ne pas repenser l'implantation de ces géants plus à l'écart de régions habitées?
5. Les résidents du secteur touché n'auront plus jamais la même **qualité de vie** à tous points de vue (eau, bruit, tranquillité) surtout pendant les travaux d'implantation et également après. Leur propriété sera à coup sûr dévaluée. Quel est l'intérêt de poursuivre ce projet quand on sait que les citoyens s'y opposent en majorité, et que la rentabilité en sera à peu près nulle à court terme puisqu'il a été admis que l'électricité sera vendue à Hydro-Québec au double du prix que cette dernière peut en retirer?

Merçi d'accorder réponse à ma demande.

Respectueusement,

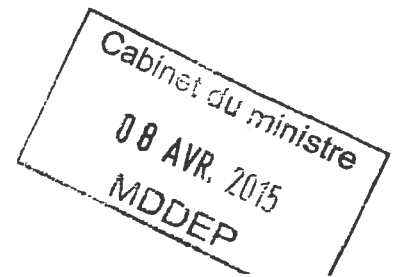
A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Lise Vallières".

Lise Vallières

St-Cyprien-de-Napierville, Qc

Andre van Hvyfte

St Jean sur Richelieu qc



318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.71

st Jean sur Richelieu le 2 avril 2015

6211-24-075

cabinet du ministre
ministere du developpement durable,de l environnement et de la faune et des parcs
Edifice Marie Guyart,30 étage
675 boulevard René Leveque Est
Québec Qc G1R 5V7

Objet demande d audience publique pour le projet ,parc éolien de Napierville
Monsieur le Ministre
Je constate que le projet des éoliennes a Napierville recommence a faire surface comme
anciennement a St Sébastien et les environs,St Valentin et ses environs et les autres que je
m abstiendrez de les nommer, est ce que ce projet va revenir et revenir a jamais et la
compagnie KSE réessaye de s implanter malgré l opposition totale de la population
Et que KSE ne tiens nullement compte des effets négatifs aussi bien a napierville que les
municipalités environs

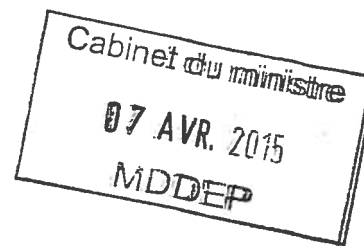
Vous savez aussi que le sud du Québec soit la Montérégie est le grenier du Québec
Avec ses retombées économiques et la haute qualités de ses terres et de nourritures qu
elle produit, car j ose affirmer Monsieur le ministre que un pays qui ne peut se nourrir est
Un pays qui meurt,et il y a un proverbe qui dit : ne coupe jamais la main qui te nourrit

Je vous demande Donc Monsieur le Ministre d abandonner le projet et de bien
vouloir nous écouter sur les conséquences de ce parc éolien

Veillez agréer Monsieur le Ministre mes sinceres salutations.

Andre Van Hvyfte

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques



le 1^{er} avril 2015

Objet : demande d'audience publique concernant le projet de parc éolien de St-Cyprien de Napierville

318

CR3.72

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

M. le Ministre,

6211-24-075

Nous avons eu le 31 mars dernier une séance d'information du BAPE et des promoteurs KSE concernant le projet d'implantation d'éoliennes à St-Cyprien de Napierville.

Plusieurs points ont été soulevés par des citoyens des environs, et les réponses obtenues par le promoteur m'ont semblées, dans certains cas, inquiétantes. Pensons entre autre au développement économique de la région qui serait compromise de façon importante, puisqu'aucun commerce n'est permis dans un certain rayon des éoliennes. Parlons aussi du corridor aérien et de la piste de décollage et d'atterrissage qui serait compromise par le projet, et du droit des producteurs agricoles d'arroser leurs champs de façon aérienne qui serait fortement compromise, pour ne soulever que quelques points.

Mon mari et moi possédons une ferme à St-Bernard-de-Lacolle sur le chemin de la Grande Ligne, et notre propriété est directement touchée par ce parc. Nous avons le projet d'établir dans les prochaines années une petite entreprise agro-touristique. Avec la réglementation de la distance minimale d'un commerce des éoliennes en question, notre projet est directement compromis par ce parc.

C'est pourquoi nous aimerions qu'il se tienne une audience publique, afin que nous puissions montrer notre désaccord et l'impact à long terme qu'aurait ce projet sur notre région aux promoteurs de KSE.

Je vous remercie de l'attention accordée,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nicole Van Hyfte".

Nicole Van Hyfte

St-Bernard-de-Lacolle, Qc

Projet éolien de St Cyprien
Demande de BAPE

Cabinet du ministre
15 AVR. 2015
MDDEP

Le 8 avril 2015

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.73

6211-24-075

Cher ministre,

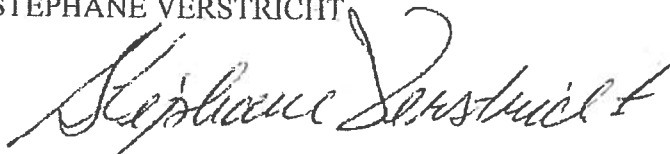
Je suis un citoyen de St Bernard de Lacolle municipalité voisine de St Cyprien , étant agriculteur de 3ièm génération nos terres touchent a toute les terre ou de futur éolienne seront peut être malheureusement construire . La situation est très controversé et plusieurs question sont sans réponses et vue l ampleur du projet je pense que les citoyens de St Cyprien et des municipalités avoisinante on le droit d exiger des réponses claire.

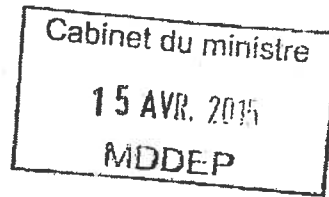
La municipalité de St Cyprien n'a plus personne pour les représentés étant donné que le maire est en conflit d intérêt et que les conseiller ne veulent pas du tout donner leur position envers ce projet de peur d avoir des poursuites comme ils en n'ont déjà eu dans le passé.

Lors d une rencontre d'information tenu le 31 mars dernier plusieurs de nos questions n'ont pas eu de réponses et avec 300 personne qui se sont déplacées parce qu'ils ont de grande crainte face a ce projet moi je pense que nous sommes dans l obligation d exigé une audience public pour faire toute la lumière sur se projet qui depuis le début se fait en cachette.

Merci

STEPHANE VERSTRICHT





2015-04-12

Cabinet Minister, Mr. David Heurtel,

To the Ministry of Sustainable Development, the Environment and the fight against Climactic Changes,

With regards to the possible Windmill project (projet Eolien) by KSE (Kanawake Sustainable energy) in St-Cyprien-de-Napierville, Quebec; I am requesting by this letter that the "BAPE" hold public audiences.

I have concerns about this possible project and therefore would appreciate there being a fair process by which the citizens of this area/municipality can be heard.

While I do have concerns about the effects of Wind Turbines on human and animal health, as well on the health of the agricultural land that this project is proposing to take place on, my primary concern has to do with the actual dollars and cents, the economic validity that is, of this project.

During the recent information session in Napierville, on March 31st, there was a lot of talk about sustainability. My educational background happens to touch on both economics and sustainability. I hold a bachelor's degree in Economics from Memorial University in St-John's, Newfoundland, and yet another undergraduate degree from Concordia University in Montreal, in Environmental Studies. The economic implications of wind mill power in the province of Quebec makes absolutely no economic sense. The project that is proposed by KSE in St-Cyprien-de-Napierville will end up costing Quebec taxpayers millions of dollars for years to come. It costs approximately \$0.14 per kilowatt to generate wind power, whereas this same power will be sold out of province for as little as between \$0.04-0.07 per kilowatt. How this can be thought of to be sustainable is beyond my comprehension. If this project was somehow going to aid citizens to have access to clean and sustainable (green) electricity perhaps there would be a discussion worth having. Clearly, though, that is not the case in this project.

In hopes of being able to be heard further during the process of public audience, I will await the outcome of this request.

Sincerely,

Barry Walsh, St-Cyprien-de-Napierville, QC,

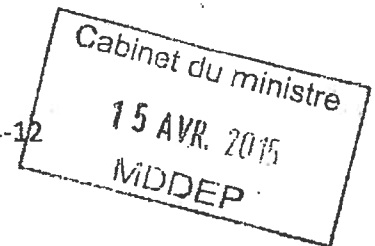
318

Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.74

6211-24-075

2015-04-12



Cabinet Minister, Mr. David Heurtel,

To the Ministry of Sustainable Development, the Environment and the fight against Climactic Changes,

With regards to the possible Windmill project (projet Eolien) by KSE (Kanawake Sustainable energy) in St-Cyprien-de-Napierville, Quebec; I am requesting by this letter that the "BAPE" hold public audiences.

I have many concerns about this possible project and therefore would appreciate there being a fair process by which the citizens of this area/municipality can be heard. You are likely very aware of the fact that many neighbouring municipalities have already come together to fight against such projects in the last number of years. I am thinking specifically of the projects that were set to happen in St-Jacques-le-Mineur, as well as in St-Valentin, St-Blaise, and perhaps even others that I am not presently aware of.

The municipality of St-Cyprien-de-Napierville is part of the very small area in Quebec (less than 2% of land as I understand) where there exists precious fertile, agricultural land. In the world that we are living in presently; it is a known fact that access to healthy, local food is becoming an increasingly important subject which requires addressing at community, national, and even international levels. With present droughts in the Southern and Western United States, and the continual increase in cost for fresh, healthy, food; it surely makes no sense to allow a project such as the Windmill project of KSE in St-Cyprien-de-Napierville to be allowed to go forward. It is a well known fact that Wind Turbines dry the land, thereby making in unfertile and arid; not to mention that 'cement monsters' such as these will have an impact for at least one generation to come in terms of being able to heal the land enough to allow food to grow.

During the recent information session in Napierville, on March 31st, there was a lot of talk about 'sustainability'. The economic implications of wind mill power in the province of Quebec equally make no sense. I have many concerns about wind power that will cost Quebecers millions of dollars over the next many years. As is also a known fact; it costs approximately \$0.14 per kilowatt to generate wind power, whereas this same power will be 'sold' for as little as between \$0.04-0.07 per kilowatt. How this can be thought of to be sustainable is beyond my comprehension. If this project was somehow going to aid citizens to have access to 'clean and sustainable' electricity perhaps there would be a discussion worth having. Clearly, though, that is not the case in this instance, as Quebecers will continue to use Hydro Electricity from the dams which already exist in Nothern Quebec, and which have already caused plenty of

environmental damage. While there was also discussion about traditions of thinking about future generations; this point too seems at best to be incongruent with what this project aims to do. It seems that the project may have benefits for a very few stakeholders whose pockets will be lined on the 'backs of hard working citizens'.

Lastly, and perhaps my biggest concern about this project has to do with the possible ill effects on the families and children who live within close proximity to this project, as well as to all the migrating birds, and bats who are already in great danger of extinction. While there is likely 'research' which states that wind turbines have not shown to cause any harm to human health; there is an equal amount of research that seems to be saying the exact opposite. When tobacco companies were targeted for decades as being dangerous to human health; there was always a good deal of research that could be quoted which denied this possibility. Nowadays, with the irrevocable evidence to the contrary; with the "absolute" proof that tobacco causes lung and other cancers (bladder, esophageal, throat, mouth to name a few), as well as cardiovascular illness of all forms, not to mention asthma and other respiratory illness' in children; no one is mentioning the 'research' that refutes these facts any longer.

Will the government of Quebec allow another possible public health concern such as this to simply be debated about and discussed until such as time as it is 'too late'? I would think that the government, and specifically the ministry of the environment, sustainability and the fight against climactic change, ought to perhaps be the leader in ensuring that Quebecers will have access to healthy, local, and fresh food (which needs fertile agricultural land to be grown on) rather than permitting a project such as this to go ahead when there is no need for additional electricity in Quebec.

I have been a nurse by profession for the last 19 years, and a nurse clinician in the last 9 years. There is plenty of "scientific evidence" that eating fresh fruits and vegetables daily are proven to reduce the risk of multiple cancers as well as many other diseases. Having worked within the Health Care field for these last many years; I have had opportunity to see many changes and reforms come and go. Nowadays, in an environment of so called austerity, health care workers are increasingly preoccupied with the need to help people return to a state of health by having access to healthy fresh food, as well to exercising daily, reducing alcohol consumption as well as not smoking at all! I happened to be working in primary and secondary schools for the CLSC when the Education reform was set in motion. I can remember a lot of talk about different ministries, in this case the ministry of Health and Social Services (MSSS) as well as the ministry of education (MELS) working collaboratively for the good of all. The concept of not working in "silos" was a particularly often-mentioned goal. I can't help but be reminded in this case of the possible project of windmills in St-Cyprien-de-Napierville with that time in my career as a nurse. It seems to me that bureaucracy can take up so much time and money, often poorly spent,

which later runs many into trouble with health and wellness....my earlier example of the tobacco industry is a case in point!

I am very hopeful that my, along with many others', request for the BAPE to hold public audiences will allow a democratic process to rule, and will allow the citizens of St-Cyprien-de-Napierville to be heard. More importantly, it is my hope that this project will not be permitted to go forward in this land of fertile and agricultural land. Perhaps there is a more appropriate place somewhere else in Quebec, where people do not live within close proximity, nor where agriculture takes place that this project could see its day? I for one would have no issue with that, especially if it were to provide Quebecers with wind energy that could replace some of the hydro energy which has damaged so much of the ecosystem in Northern Quebec. And perhaps, in that sense, there could begin a long term plan of healing that land!! Of course, I am cognizant of the fact that this would require much cooperation and willingness on many people's parts to perhaps make changes which would decrease the proverbial 'lining of their pockets'.

As the well known Cree proverb states; "will it only be when the last tree is cut, and the last river poisoned, that the white man will realize that money cannot be eaten?"

I believe that we are now living at a critical time in history with regards to our very existence and continuance on this planet. It may well become a fact that humans will be the next ones on the "endangered species" list. If we want to actually work toward a future for our children, and children's children, for the "next 7 generations" as it were, then I strongly recommend that we end the nonsense of projects that aid the very few, and disregard the many!

Humbly, respectfully and sincerely,



Pamela Mercer-Walsh,
Cyprien-de-Napierville, QC,

St-

318
Parc éolien Saint-Cyprien à
Saint-Cyprien-de-Napierville

CR3.76

6211-24-075

ÉNERGIES
DURABLES
KAHNAWÀ:KE INC.
KAHNAWÀ:KE SUSTAINABLE ENERGIES INC.

Le 8 avril 2015

Monsieur David Heurtel
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

C.P. 1110, 2 River Road, 3^e étage
Kahnawà:ke (Québec) J0L 1B0

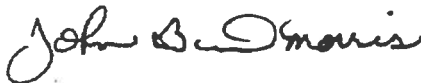
KAHNAWÀ:KE ST-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE
T: 450 638-4280 T: 450 245-3444

Objet : Demande d'audience publique pour le projet éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville, dossier 3211-12-185

Monsieur le Ministre,

Par la présente, Énergies durables Kahnawà:ke (EDK) vous demande de tenir une audience publique dans le cadre de la réalisation du projet de parc éolien sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyprien de Napierville. EDK croit que le projet éolien de Saint-Cyprien représente une belle opportunité de créer des liens solides et durables entre la communauté de Kahnawà:ke et les communautés de Saint-Cyprien et des municipalités environnantes. Cependant, lors de la séance d'information tenue par le BAPE à Napierville le 31 mars dernier, nous avons constaté que plusieurs intervenants lors de cette soirée sont opposés au projet. Nous croyons qu'une audience publique permettrait à tous de mieux comprendre le projet de d'en améliorer encore plusieurs aspects. Pour cette raison, nous requérons la tenue d'une audience publique relative à ce projet tout en vous précisant qu'EDK n'aurait aucune objection, si vous jugez que le contexte le permettrait, de participer à un processus de médiation en lieu et place de l'audience publique. Pour de plus amples renseignements concernant cette demande, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Dans l'attente de votre décision dans ce dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.



John Bud Morris

Président Énergies durables Kahnawà:ke

*Concilier les besoins des
personnes et de la planète*
Balancing the needs of people and the planet

WWW.KSENERGIES.CA

